

**CONSEIL COMMUNAL**  
**GEMEENTERAAD**

**Séance publique du mercredi 22 février 2017 à 19h00**  
**Openbare zitting van woensdag 22 februari 2017 te 19u00**

**M. le Président, Michel Eylenbosch :**

La séance est ouverte.  
De zitting wordt geopend.

**M. le président :**

Mesdames et Messieurs, j'ouvre le conseil communal de ce jour et je voudrais d'abord commencer par présenter mes félicitations à Madame la bourgmestre dans la cadre de sa désignation en tant que bruxelloise de l'année et ce, pour la troisième fois en cinq ans.

*(Applaudissements - Applaus)*

**M. le président :**

Félicitations, et espérons que l'année prochaine ce sera rebelote, merci.

Nous avons trois points qui sont introduits en urgence. Nous avons un premier point qui est introduit par le Collège concernant le déclassement économique de deux bus scolaires. Pour pouvoir mettre les points en urgence, vous savez que nous sommes obligés de passer par un vote aux 2/3 et donc je propose de passer au vote sur les points un par un.

Ik geef het woord aan Mijnheer Berckmans.

**Dhr. Berckmans :**

Dank u, mijn vraag is de volgende over die economische declassering van twee schoolbussen : de hoogdringendheid wordt nu gevraagd terwijl dat er in de overwegingen staat dat die twee bussen al meer dan één jaar stilstaan. Pour ceux qui n'ont pas compris, on demande pour les deux bus le déclassement économique, pour ajouter ce point en urgence, or on lit dans les considérants que ces deux bus sont déjà depuis plus d'une année hors service. Je me demande si ça ne pouvait pas être mis un peu plus tôt à l'ordre du jour du conseil. Merci.

**M. le président :**

Je donne la parole à Madame la bourgmestre.

**Mme la bourgmestre :**

En fait, si on suit les points du conseil communal, ce point mis en urgence répond à un des points, en tout cas à un des points qui font l'objet d'une interpellation, je pense. Et donc c'est pour répondre déjà à l'interpellation qui sera développée en cours de séance.

**M. le président :**

Merci Madame la bourgmestre.

On passe au vote.

*L'introduction en urgence du point 23 relatif au déclassement de deux bus scolaires est acceptée l'unanimité.*

*Het indienen in dringendheid van punt 23 betreffende de declassering van twee bussen wordt bij eenparige stemming aangenomen.*

**M. le président :**

Ensuite nous avons deux motions qui sont introduites par le groupe PS, la première est une motion concernant le respect des travailleurs sociaux.

Monsieur Achaoui, vous souhaitez expliciter la raison de l'urgence ?

**M. Achaoui :**

Merci Monsieur le président, en effet, le caractère urgent est bien là puisque la situation telle que vous la connaissez suscite énormément d'émotion mais plus que des émotions, des débats et des inquiétudes au niveau du CPAS et tous les assistants sociaux et les travailleurs sociaux sont inquiets par rapport à cette problématique. Donc nous voulons, en urgence bien évidemment, déposer cette motion pour essayer de conscientiser davantage le conseil communal par rapport à ces inquiétudes d'où le caractère urgent de notre motion.

**M. le président :**

Merci Monsieur Achaoui.

Je donne la parole à Madame la bourgmestre.

**Mme la bourgmestre :**

En ce qui concerne ce projet de loi qui est discuté à la Chambre, il a fait l'objet d'un renvoi devant le Conseil d'Etat avec des amendements qui ont été déposés. L'avis du Conseil d'Etat ne sera pas rendu avant un mois, quarante jours. Et donc je pense qu'il n'y a pas urgence, que c'est un projet de loi qui est discuté depuis longtemps à la Chambre, que s'il y avait des difficultés, une interpellation ou une motion aurait déjà pu être déposée bien avant. Et aujourd'hui, le processus législatif n'est pas terminé et donc il y a tout intérêt à revenir avec plus d'information par rapport à ce projet et prendre le temps nécessaire pour pouvoir le discuter. Vous l'avez soumis en urgence et je pense qu'il est suffisamment important que pour pouvoir véritablement se pencher sur le texte de cette motion que vous avez déposée. Et donc moi je demande que l'urgence soit refusée.

**M. le président :**

Merci Madame la bourgmestre.

On passe au vote.

*L'introduction en urgence d'une motion par le groupe PS relative au secret professionnel des assistants sociaux est rejetée par 20 votes négatifs, 12 votes positifs et 2 abstentions.*

*Het indienen in dringendheid van een motie door de groep PS betreffende het beroepsgeheim van de hulpverleners wordt verworpen door 20 negatieve stemmen, 12 positieve stemmen en 2 onthoudingen.*

**Dhr. de Voorzitter :**

Ik geef het woord aan Mijnheer Berckmans.

**Dhr. Berckmans :**

Iedereen heeft niet gestemd. U hebt alleen gevraagd “voor” en “tegen”.

**Dhr. de voorzitter :**

Nee, ik heb daarna “abstenstions” gevraagd, “onthouding”. Dus twee onthoudingen.

Ik geef het woord aan Mijnheer De Block.

**M. De Block :**

Je suis étonné du fait qu'on n'ait pas commencé le conseil par la réponse sur la question de pouvoir filmer le conseil aujourd'hui. Dans le ROI, il y a la possibilité de faire la demande de prendre des photos ou de filmer. J'en ai fait la demande, je n'ai pas eu de réponse.

**M. le président :**

Si, je vous ai donné la réponse avant le conseil.

**M. De Block :**

Est-ce que vous voulez bien pour le rapport du conseil donner la réponse officielle et les argumentations et les motivations officielles pour refuser cette demande svp.

**M. le président :**

On suit l'ordre du jour et la première chose qui doit être faite c'est la mise à l'ordre du jour des points qui sont introduits en urgence.  
Merci.

J'avais la question de Madame P'tito.

Monsieur le secrétaire, on a le décompte des voix ?

Douze oui, vingt non et deux abstentions.

Je donne la parole à Monsieur Gjanaj.

**M. Gjanaj :**

Madame la bourgmestre, nous avons bien entendu l'argumentaire et la motivation que vous venez de nous donner. Ceci étant, l'importance du dossier est telle qu'elle suscite non seulement des interrogations mais une insistance puisque tout le monde s'inquiète à ce niveau-là et donc on se doit de le rappeler indépendamment des attentes et des argumentaires qui viendront ultérieurement. Mais cela ne nous empêche pas nous d'en parler, de conscientiser, parce que nous sommes directement concernés au niveau local. Et donc reporter ces débats en attendant le Conseil d'Etat et des argumentaires qui seront à mon humble avis similaires à ceux qu'on évoque aujourd'hui aussi, cela n'empêche pas un débat de fond et conscientiser l'ensemble des conseillers communaux. Et donc on reviendra

systématiquement avec cette problématique malgré le fait qu'il y a une attente d'une décision officielle. Merci.

**M. le président :**

Merci Monsieur Gjanaj.

Je donne la parole à Monsieur Vandenhove.

**M. Vandenhove :**

Par rapport à ce point qui concerne particulièrement le CPAS, moi je ne sais...

**M. le président :**

Non Monsieur Vandenhove, on n'est pas sur le fond, on est sur la problématique...

**M. Vandenhove :**

Moi je souhaite que ce point soit mis à l'ordre du jour du prochain conseil qui sera de toute manière précédent au projet de loi. Mais alors cela me donnera le temps de le préparer.

**M. le président :**

Merci.

Je donne la parole à Madame Tamditi.

**Mme Tamditi :**

J'allais dire la même chose.

**M. le président :**

Voilà, OK, désolé, quelqu'un vous a volé la parole.

Ensuite nous avons une deuxième motion, qui a été introduite également par le groupe PS, pour la même proposition de motion relative à la fin de la tolérance en matière de bruit lié au survol de Bruxelles. Motion ou style de motion que nous avons déjà eue à l'occasion et qui a déjà été votée ici au conseil communal.

Je donne la parole à Monsieur Gjanaj.

**M. Gjanaj :**

Monsieur le président, nous défendons l'urgence parce qu'étant donné les négociations en cours il est plus qu'important de donner un soutien à la Région qui est actuellement en pleine négociation par rapport à ce dossier-là et avec d'autres instances, notamment le Fédéral. Je pense que c'est très important que notre commune aussi aille dans ce sens-là, d'un soutien par rapport à la Région.

**M. le président :**

Merci Monsieur Gjanaj.

Je donne la parole à Monsieur Lakhloufi.

**M. Lakhloufi :**

Merci Monsieur le président, simplement pour demander au nom de mon groupe que s'il y a des motions, même en urgence, qu'on essaie de les avoir avant le conseil communal pour pouvoir au moins les lire et si possible, de faire éventuellement nos remarques. Merci.

**M. le président :**

Merci Monsieur Lakhloufi.

Je donne la parole à Madame la bourgmestre.

**Mme la bourgmestre :**

Comme l'a souligné le président, nous avons déjà voté une motion au mois de juin qui reprend les souhaits qui sont repris dans la motion que vous avez déposée en urgence aujourd'hui et nous nous sommes associés pleinement à la Région dans le cadre des actions judiciaires qui sont menées. Et donc je pense que la Commune a fait preuve justement de soutien à la Région dans cette problématique et une fois encore, déposer un point en urgence sans qu'il soit transmis quand-même dans un délai raisonnable et qu'il ne soit pas transmis aux autres membres, en tout cas aux autres chefs de groupe, ça ne nous permet pas d'avancer de manière concrète et positive sur ces dossiers qui sont importants. Et donc je demande que l'urgence ne soit pas retenue et nous aurons certainement l'occasion de revenir sur ce dossier aussi si nécessaire dans un prochain conseil communal, via une motion ou des interpellations.

**M. le président :**

Merci Madame la bourgmestre.

On passe au vote.

*L'introduction en urgence d'une motion par le groupe PS relative au survol de Bruxelles est rejetée par 21 votes négatifs, 12 votes positifs et 3 abstentions.  
Het indienen in dringendheid van een motie door de groep PS betreffende de overvliegende vliegtuigen in Brussel wordt verworpen door 21 negatieve stemmen, 12 positieve stemmen en 3 onthoudingen.*

**M. le président :**

Je donne la parole à Monsieur Gjanaj.

**M. Gjanaj :**

Ca me semble quand-même singulier. Donc l'argumentaire de la bourgmestre qui dit d'abord que ce point a été introduit en urgence, c'est l'urgence quand-même et qu'elle n'a pas eu le temps de le lire mais bizarrement dans son argumentaire elle dit que les points qui sont là avaient déjà été votés et ça répondait déjà aux points qui sont dans la motion. Donc est-ce qu'elle a eu le temps de le lire ou est-ce qu'elle n'a pas eu le temps de le lire ? En fait, qu'est-ce qu'on nous reproche, on nous reproche de l'avoir lu ou de ne pas l'avoir lu ? Simplement.

**M. le président :**

Merci Monsieur Gjanaj.

Je donne la parole à Monsieur Van Damme.

**M. Van Damme :**

Ik heb een vraag met betrekking tot de organisatie van onze werkzaamheden. Wij hadden afgesproken dat er een vergadering ging samenkomen betreffende tot de preventie van radicalisering. Wij hebben daar op een bepaald moment als fractieleiders een uitnodiging voor gekregen maar enkel alleen waar de fractieleiders waren uitgenodigd en dit is natuurlijk een zeer bizarre manier van werken omdat het niet aan het college is om te beslissen op welke manier de gemeenteraad of werkgroepen van de gemeenteraad samenkomen maar dat het wel is aan de gemeenteraad zelf om te bepalen hoe zij samenkomt of hoe er werkgroepen samenkomen. Dus ik heb op een bepaald moment een uitnodiging gekregen voor een vergadering op basis van een beslissing die het college heeft genomen en niet op basis van een beslissing die de gemeenteraad heeft genomen, dat is wel een probleem.

**Dhr. de voorzitter :**

U spreekt van de ....

**Dhr. Van Damme :**

Preventie van radicalisering, belangrijk onderwerp, waar ik vind dat alle gemeenteraadsleden aanwezig moeten kunnen zijn omdat het een heel belangrijk onderwerp is en waar jammer genoeg alleen maar enkele gemeenteraadsleden waren uitgenodigd. Ik vind het geen manier van werken en als dit al zo beslist wordt dan kan alleen de gemeenteraad dit soort beslissen. Dus ik vind, wij vinden met SPA, dat radicalisering en preventie van radicalisering, dat wij gerust een werkgroep in gesloten zitting kunnen houden omdat het gevoelig is maar dat wij wel moeten kunnen bepalen wie er aanwezig kan zijn op die werkgroep en dat het niet is aan het college is om op voorhand te zeggen die gemeenteraadsleden mogen komen en die mogen niet komen. Want dat is wat er nu gebeurd is en daar kunnen wij echt ons niet in vinden.

**M. le président :**

Je donne la parole à Madame Turine.

**Mme l'échevine Turine :**

Il y avait eu une interpellation, une demande si je me souviens bien, c'était le PTB qui était venu avec cette demande pour qu'il y ait la mise en place, on a déjà eu des sections réunies, mais pour qu'il y ait la mise en place d'un groupe de travail pour aller plus loin que ce que peut faire une section réunie, à savoir un groupe de travail qui, à partir de constats, d'analyses etc., peut élaborer des propositions, qui bien entendu, le groupe de travail ne va décider de rien, reviendront en conseil communal après. Donc voilà, c'était la proposition qui avait été faite et qui a été acceptée par le collège.

**M. le président :**

Merci Madame Turine.

Ik geef het woord aan Mijnheer Van Damme.

**M. Van Damme :**

Madame Turine, la question de fond est la suivante : ce n'est pas au collège de déterminer comment le conseil communal se réunit, sous quelle forme, avec quels conseillers. C'est au conseil communal lui-même de décider si et comment on se réunit. Et c'est ça le problème.

Non, c'est le collège qui a décidé qui pouvait venir et qui ne pouvait pas venir et ça je n'accepte pas, ce n'est pas la façon de travailler.

**Mme l'échevine Turine :**

Monsieur Van Damme, si vous n'êtes pas content avec ce qui a été proposé, faites une motion et on en discutera.

**M. le président :**

Visiblement, d'après ce que je comprends et pour résumer, une commission, le collège ou un groupe de travail a été désigné en désignant les conseillers communaux qui allaient y participer. Tous les conseillers communaux n'ont pas été convoqués, donc, pour moi il y a, et je donne raison à Monsieur Van Damme, je suis désolé, il y a une procédure. Si vous voulez créer une commission, c'est le conseil communal qui crée cette commission et à ce moment-là désigne les personnes qui font partie de cette commission. Et ce n'est pas une instance extérieure au conseil communal qui peut décider qui est convoqué pour participer à cette commission. C'est un groupe de travail.

**Mme la bourgmestre :**

C'est un groupe de travail, ce n'est pas une commission.

**M. le président :**

Alors à ce moment-là, l'invitation doit être faite à l'ensemble du conseil communal pour que l'ensemble, et pas simplement une sélection...

**Dhr. Van Damme :**

Dank u wel Mijnheer de voorzitter, inderdaad Mevrouw Turine, het principe dat er een werkgroep ging samenkomen is hier afgesproken maar niet de samenstelling en dus ik ben blij dat Mijnheer de voorzitter mij gelijk geeft in deze. En dus ik vraag officieel om op de gemeenteraad vast te leggen dat wij die vergadering gaan hebben en ook de mensen te bepalen die uitgenodigd gaan zijn. En dus ik vraag om deze vergadering opnieuw te houden want ik kon niet aanwezig zijn en ik wou ook niet aanwezig zijn omdat ik deze manier van werken niet wil ondersteunen. Het gaat over een elementaire scheiding van machten, de wettelijke macht en de uitvoerende macht, die zijn twee verschillende machten, en de wettelijke macht beslist zelf hoe zij samenkomt. De gemeenteraad beslist zelf hoe zij samenkomt. Dus ik zou graag hebben dat wij die werkgroep alsnog laten samenkomen en wel zo snel mogelijk en op een manier die is bepaald door de Gemeenteraad zelf.

**Mme l'échevine Turine :**

La proposition avait été faite en conseil communal en réponse à l'interpellation de Monsieur Dirk De Block, non, il avait été dit qu'elle serait composée d'un membre par parti

politique. Voilà, donc maintenant en réponse à votre demande, enfin, moi ce que j'ai proposé c'est que ça peut être plus large que ça, il n'y a pas de souci, mais faites une proposition concrète et elle pourra être, enfin voilà, mais franchement je ne vois pas où est le problème, puisque ça a été discuté ici en conseil communal et à ce moment-là, il n'y a pas eu de demande de section réunie, le conseil communal a accepté l'idée d'un groupe de travail.

**M. le président :**

Merci Madame Turine, merci Monsieur Van Damme.

**1. Secrétariat communal - Interpellation citoyenne relative à la gestion des cyclistes le long de la chaussée de Gand.**

**Gemeentesecretariaat - Burgerinterpellatie betreffende het fietsbeleid op de Gentsesteenweg.**

---

**Dhr. de voorzitter :**

Wij hebben nu een burger interpellatie betreffende het fietsbeleid op de Gentsesteenweg. Mag ik u vragen Mijnheer om plaats te nemen vooraan ? En ik geef u het woord.

**De vertegenwoordiger van de burgers, Simon Steverlinck :**

Goede avond, Mevrouw de burgemeester, ik had een open brief naar u geschreven om, ik woon hier in de buurt, ik woon eigenlijk een straat verder...

**Dhr. de voorzitter :**

Mag ik u vragen om luider te spreken of de micro een beetje dichterbij te brengen ?

**De vertegenwoordiger van de burgers :**

Dus ik woon hier in de buurt, ik woon een straat verder en ik ga nogal regelmatig naar het centrum en tegenwoordig wordt dat moeilijker en moeilijker. Jullie zijn allemaal vandaag naar hier gekomen waarschijnlijk met de wagen. Tegenwoordig wordt er hier al op de trottoir geparkeerd, dus het is dan moeilijk om zelfs te voet buiten te geraken, laat staan met de fiets. Verder wil ik het dan ook graag hebben over de Gentsesteenweg. Als ik de stoep van de Gentsesteenweg neem van aan Zwarte Vijvers waar het eenrichtingsverkeer wordt, dan heb je aan de rechterrij, richting als je van hier naar het centrum fietst, heb je fietsen met de rijrichting mee maar er staan aan de rechterkant op sommige stukken mogen wagens parkeren, op sommige stukken mag er niet geparkeerd worden maar ik kan u daar foto's van tonen waar dat er gewoon, ik ben er zondag laatstleden nog voorbij gefietst en gewoon een heel stuk waar er eigenlijk niet geparkeerd mag worden daar stonden denk ik vijftien auto's geparkeerd waardoor dat auto's moeten gaan omrijden. Vaak nog toegevoegde auto's die erbij komen, waardoor dat ze fietsen gaan hinderen die in de tegenoverstellende richting komen waar wel een fietspad is voorzien. Ik heb dat ook opgenomen met de Minister die bevoegd is voor die weg en hij zegt dat hij voorstellen met jullie besproken heeft maar dat jullie daar niet wensen op in te gaan. En bijgevolg blijven wij met een situatie zitten die echt heel onveilig is voor de fietsers maar even zeer voor voetgangers denk ik die daar in die drukke buurt met al die winkels de straat oversteken. En ik denk dat er een beetje een probleem is van orde handhaving, er worden volgens mij weinig boetes uitgeschreven en als er boetes uitgeschreven worden moeten die niet echt betaald worden blijkbaar. Ik heb gelezen dat de helft van de boetes die uitgeschreven worden betaald werd en voor de andere helft worden geen rappels gestuurd. Als je de mensen niet gaat aanmoedigen om een gedrag te verbeteren, met boetes, dan denk ik dat je een soort van wetteloos en



straffeloosheid gaat verzeild raken waarin dat het heel moeilijk wordt om nog autoritair gaan op te treden. Dus ik had graag eens gehoord waar dat jouw standpunten daar over zijn.

**Dhr. de voorzitter :**

Dank u Mijnheer.

Ik geef het woord aan Mijnheer Van Damme.

**Dhr. Van Damme :**

Dank u Mijnheer de voorzitter. Ik sluit mij aan bij die burger interpellatie. Ik denk dat dat een heel thema is dat toch wel veel mensen die niet met de auto rijden in deze gemeente of niet altijd met de auto rijden in deze gemeente aanspreekt. De Gentsesteenweg is één van onze belangrijkste verkeersassen maar ook één van onze belangrijkste commerciële assen en de facto is het daar eigenlijk een beetje de jungle. Wij moeten daar eerlijk in zijn, als je daar als fietser of voetganger passeert dan heb jij eigenlijk constant het gevoel dat je je leven riskeer en dat je riskeer om omver gereden te worden door het feit dat er inderdaad auto's heel vaak dubbel geparkeerd staan, op de stoep staan, mensen voor lange tijd, niet alleen leveren maar ook voor lange tijd geparkeerd staan. En dat geldt zowel in de richting stad inwaarts als in de richting stad uitwaarts, in beide richtingen is het eigenlijk heel vaak een heel gevaarlijke situatie voor fietsers maar ook voor voetgangers die op veel te smalle trottoirs moeten lopen en de facto ook heel vaak op straat lopen omdat er geen plaats genoeg is op die trottoirs.

Ik denk dat wij daar twee dingen aan kunnen doen als gemeente.

De eerste is, ook vernoemd, dat is controleren en verbaliseren. Ik denk wat wij dat veel meer moeten doen, ik vind dat wij veel strenger moeten zijn op dit soort inbreuken en wij moeten eerlijk toegeven, ik heb daarover een vraag gesteld, op dit moment gebeurt dat veel te weinig. En als er al boetes worden uitgeschreven dan worden zij inderdaad voor een groot stuk niet geïnd, ik heb u daarover geïnterpelleerd Mevrouw de burgemeester, ik vind dat zeer problematisch dat 50% van de boetes niet wordt geïnd of pas drie jaar later wordt geïnd waardoor jij eigenlijk het signaal geeft aan overtreders dat zij maar eigenlijk kunnen voortdoen. Dat is denk ik een oplossing op korte termijn, meer controleren, meer politie op straat en liefst ook eens politie op straat die op een andere manier zich verplaatst dan met de auto. Want als de politie zichzelf met de auto verplaatst dan kan zij natuurlijk veel minder voeling hebben met wat de problemen zijn. Moest dat politie te voet zijn of met de fiets dan is dat heel anders.

En een tweede oplossing, en een structurelere oplossing denk ik, is dat we overgaan tot het autovrij maken van een stuk van die Gentsesteenweg. Het is een hele commerciële straat, het is een straat waar heel veel handelszaken zijn, Atrium heeft tellingen gedaan en daaruit blijkt dat amper 30% van de mensen die hun inkopen doen op de Gentsesteenweg dat die met de auto komen, dus dat is 70% van de mensen die op de Gentsesteenweg een inkopen doen dat die niet met de auto komen. Bovendien hebben wij een ondergrondse parkeerplaats die nooit vol staat. En dus zijn er best wel alternatieven voor die autogebruikers en is het, denk ik, een heel logische stap om een stuk van de Gentsesteenweg autovrij te maken en alleen toegankelijk te maken voor voetgangers en fietsers waardoor jij automatisch een veel aangenamer situatie gaat krijgen over de hele lengte want autogebruikers gaan er twee keer over nadenken om met hun auto naar het centrum te rijden.

**Dhr. de voorzitter :**

Dank u Mijnheer Van Damme.

Ik geef het woord aan Mijnheer Berckmans.

**Dhr. Berckmans :**

Dank u Mijnheer de voorzitter.

Eerst een kleine parenthese, ik ben zeer tevreden dat er nu ook eindelijk eens een interpellatie vanwege de burgers hier geweest is, in het Nederlands, die belang natuurlijk ook de Franstalige aan en in het omgekeerde geval is dat even zeer het geval. Dus wat de problematiek ten gronde betreft werd de situatie op de Gentsesteenweg is mij ook wel bekend en ik zou de bat een beetje willen breder maken. Er is niet alleen onveiligheid voor voetgangers, fietsers maar zelfs voor automobilisten en dat komt door dat die in dubbele file geparkeerd daardoor bijkomende files creëren en op die manier brengt dat ook onrechtstreeks bij tot onveiligheid van de andere weggebruikers. Die problematiek die beperkt zich niet tot de Gentsesteenweg maar dat is een algemeen probleem van mobiliteit in onze gemeente. Eén van de andere grote punten waar dat geldt is de Ninoofsesteenweg, daar is men ook geparkeerd in dubbele file, men staat daar als automobilist zelf in de file omdat er een wagen vooraf in dubbele file geparkeerd staat. Ik zie daar ook weinig sancties. En ook voor de voetgangers en fietsers heeft dat ook gevolgen want die moeten zigzagen langs alle kanten.

Ik maak nog een kleine parenthese, en ik ben blij dat dat hier ter sprake gekomen is die problematiek, maar ik heb mij dikwijls zelf de bedenking gemaakt, ik ben afkomstig uit Gooik in het Pajottenland, sommige noemen dat zelfs de parel van het Pajottenland, en ik kan jullie verzekeren als men vanuit Lennik bijvoorbeeld, Ninove, Lennik daar begint de Ninoofsesteenweg al, wat mij al dikwijls opgevallen is tot zolang dat men op de Ninoofsesteenweg in Dilbeek is zijn er niet te veel problemen maar van zodra men op het grondgebied van Molenbeek komt, en dat is van in het begin over het Weststation tot aan de Ninoofsepoort, is dat identiek dezelfde problematiek. En dus ik gebruik de auto, het openbaar vervoer, af en toe de fiets, die problematiek geldt voor alle weggebruikers en ik denk niet dat ik moet herhalen wat ik hier gezegd heb over de Ninoofsesteenweg.

**Dhr. de voorzitter :**

Dank u Mijnheer Berckmans.

**Dhr. Berckmans :**

Maar ik heb nog niet gedaan Mijnheer de voorzitter, dus een punt dat ik nog zou willen zeggen, in het algemeen ontbreekt er hier in de ganse gemeente nog het een en andere op het vlak van mobiliteit en wat de mensen, ik woon zelf in de Heyvaertwijk, dus als je daar ziet wat er daar aan de Ninoofsepoort allemaal gebeurt, het schijnt dat daar vooral het Gewest bevoegd is. Van de andere kant, wie de Heyvaertstraat neemt vanaf de markt tot aan de Ninoofsepoort, en daar komen ook veel fietsers door, dat is daar onbegonnen werk...

**Dhr. de voorzitter :**

Dank u.

**M. Berckmans :**

Nog één minuut Mijnheer de voorzitter.

**Dhr. de voorzitter :**

U tijd is al over.

**Dhr. Berckmans :**

Aan sommige mensen laat u even langer praten, ik zou nog graag verder doen.

**Dhr. de voorzitter :**

Wat ik al met u ook gedaan heb.

**Dhr. Berckmans :**

Dus wat er daar gebeurt...

**Dhr. de voorzitter :**

U spreekt nu over iets anders.

**Dhr. Berckmans :**

... is het niet alleen parkeren in dubbele files, maar daar blijven de mensen gewoon staan met hun auto en blokkeren zij op die manier.

En een laatste punt, ik denk dat het tijd wordt voor een grote sensibilisering en om de mensen te informeren met flyers achter de voorruit bijvoorbeeld, voilà, tot die datum, nog twee maanden wordt er gewaarschuwd en vanaf dan zullen er effectief boetes worden opgelegd. Dank u Mijnheer de voorzitter dat ik een minuut...

**Dhr. de voorzitter :**

Dank u Mijnheer Berckmans.

Je donne la parole à Madame Tamditi.

**Mme Tamditi :**

Merci Monsieur le président et merci Monsieur pour votre interpellation. Nous partageons tout à fait votre analyse, il est vrai que circuler sur la chaussée de Gand et au sein d'autres quartiers à Molenbeek s'avère très difficile. Que ce soit d'ailleurs pour les cyclistes ou les piétons, vous l'avez justement souligné. En ce qui concerne les piétons et les cyclistes il y a bien sûr les problèmes de doubles files, les problèmes de stationnement sur les trottoirs mais aussi, et c'est particulièrement le cas sur la chaussée de Gand, les étals sauvages des commerçants. Donc bien sûr qu'il y a de réelles difficultés et il y a quelques années il y a eu la décision de la mise à sens unique de la chaussée de Gand. Alors, est-ce que cette décision était opportune ? Nous pouvons constater que cette mise à sens unique a entraîné, d'une part le fait que les voitures roulent plus vite à ces endroits-là, et d'autre part la facilité qui est plus grande du coup de se mettre en double file que lorsque les voitures circulent sur deux sens de circulation. Donc je pense qu'effectivement il est important, nous pensons qu'il est important, d'accroître la répression pour faire en sorte que les voitures, que

les automobilistes fassent preuve de davantage de civisme et qu'il puisse y avoir une cohabitation plus harmonieuse entre les automobilistes, les cyclistes et les piétons. Merci beaucoup.

**M. le président :**

Merci Madame Tamditi.

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

**M. Ait Jeddig :**

Merci Monsieur le président, je vous remercie pour votre interpellation. Pour moi, contrairement au SPA, je ne désirerais surtout pas fermer ce tronçon à la voiture. Je pense que les différents usagers de la route doivent y avoir accès. On a déjà supprimé un sens aux voitures et cela n'a fait que déplacer le problème vers la rue Delaunoy et les habitants de la rue Delaunoy se plaignent également de nombreuses nuisances. Cela ne fera que déplacer le problème si on fermait ce tronçon aux voitures. A mon avis il faut qu'il y ait, dans un bon équilibre, la possibilité pour les différents modes de déplacement d'utiliser ce tronçon et on est amené tour à tour soit à aller à pied, à vélo ou en voiture.

Mais j'ai trois propositions à faire au Collège pour assurer la sécurité, puisque que c'est fondamental, ça doit être une priorité que d'assurer la sécurité des usagers les plus faibles.

Moi, je serai pour élargir, rendre plus visible cette bande de circulation réservée aux vélos, de la délimiter par une ligne continue, l'élargir pour pouvoir circuler à vélo dans les deux sens.

Et puis ensuite bien sûr d'être plus répressif via des sanctions administratives pour des arrêts stationnement ou des franchissements de cette ligne continue qui délimiterait cette bande pour les cyclistes.

Puis troisièmement, réduire la vitesse, la réduire dans ce tronçon entre les Etangs Noirs et le canal. La réduire à 30 km/h pour les voitures permettrait à chacun de circuler, de trouver un certain équilibre dans le respect des uns et des autres. Voilà.

**M. le président :**

Merci Monsieur Ait Jeddig.

Ik geef het woord aan Mijnheer De Block.

**M. De Block :**

Je voudrais demander pourquoi deux solutions pratiques ou mesures ne sont pas possibles pour résoudre le problème ?

Est-ce qu'on ne peut pas délimiter physiquement la piste cyclable de droite en allant vers le centre ? Je sais que pour les cyclistes les choses typiques en béton c'est dangereux donc les gens n'aiment pas ça mais quelque chose dans ce genre-là qui à mon avis va empêcher les voitures très concrètement de se stationner. Je pense que ça va éviter aussi que des voitures qui doivent dédoubler des voitures stationnées empiètent sur la piste cyclable opposée. Je pense que c'est vraiment important, des piétons qui parfois doivent aller sur la voie le font sans réfléchir, sans regarder quelque part, je pense que c'est quelque

chose qu'on doit éviter donc pourquoi ne pas délimiter physiquement la piste cyclable de droite direction centre ?

Alors, pourquoi ne pas demander aux agents de police de descendre et d'intervenir, tout bêtement, au lieu de coller des amendes et une partie reçoit l'amende trop tard ou ne la paie jamais ? Mais pourquoi ne pas prendre une période d'un mois où les agents, le matin par exemple ou en fin de journée, font une campagne de prendre vraiment le temps d'intervenir auprès des gens qui sont stationnés ? Parce que très concrètement, les gens sont dans les magasins avoisinants, je pense que c'est quelque chose qui peut pratiquement résoudre le problème aussi.

**M. le président :**

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Monsieur Vermeulen.

**M. Vermeulen :**

Je crois effectivement que c'est un réel problème, le problème de sécurité. C'est un problème pour les voitures, c'est un problème pour les piétons, c'est un problème pour les cyclistes. Il faut remercier ce Monsieur d'être venu nous faire cette interpellation. C'est vrai que cela soulève la question, on a l'occasion d'en parler, mais je crois, qu'encore une fois, réglementer ne sera pas la solution idéale. Des règlements, il y en a dans tous les domaines, on fait parfois du surplace, tellement il y en a. Le tout, c'est de faire respecter les règlements qui existent, ça, c'est plus important. De là à les renforcer, je ne vois pas vraiment l'utilité. En plus, toutes ces réglementations freinent aussi l'activité. Il y a une activité économique à Bruxelles, la sécurité est importante, c'est un équilibre à trouver entre cette sécurité et les entreprises, les gens qui travaillent parce que bon, il y a heureusement encore quand-même des personnes qui travaillent à Bruxelles, tout le monde n'est pas assisté ! Non mais je voudrais simplement dire : attention, si on part dans ce sens-là, Bruxelles est déjà une poubelle à ciel ouvert, et si on continue au niveau économique à enquiquiner les gens, ça va en plus devenir un désert économique. Donc les deux ensemble, la poubelle et le désert, on sera bien parti.

**M. le président :**

Merci Monsieur Vermeulen.

Je donne la parole à Monsieur Gjanaj.

**M. Gjanaj :**

Monsieur le président, déjà je trouve que les mots qui viennent d'être dits sont tout à fait excessifs, même à la limite un peu d'une offense faite je pense à Bruxelles et aux différentes fonctions qui existent à Bruxelles.

Mais je voudrais dire aussi qu'au niveau de cette chaussée de Gand, pour rebondir sur ce qu'a dit Vermeulen dans sa partie acceptable de ses propos, c'est que l'activité économique il faudrait d'abord aussi la promouvoir, ça c'est tout un autre débat. Je pense qu'on est mal parti au niveau de cette majorité-ci et je pense qu'on l'a déjà dit à plusieurs reprises, mais il y a aussi le fait qu'on devrait gérer cet espace-là d'une façon un peu différente parce qu'au niveau de l'obstruction faite à la piste cyclable on a souvent aussi des véhicules qui viennent charger, décharger. Et puisqu'il faut soutenir, c'est une chose très importante de soutenir l'activité économique, ça peut se régler normalement aussi en gérant

les entrées et c'est un plan, alors on parle de quelque chose de tout à fait différent. C'est aller travailler en amont avec les entreprises, avec les fournisseurs, tout un travail à faire pour faire en sorte qu'aux heures qui ne sont pas des heures de pointe nous ne retrouvons pas là des entreprises qui chargent ou déchargent alors qu'elles pourraient le faire à d'autres moments. Je pense que là il y a tout un travail à faire en concertation avec différents services qui ont plus ou moins été désactivés ou en tout cas dont la motivation n'est plus vraiment la même. Et je pense qu'il faudrait aller de nouveau travailler à ce niveau-là pour faire en sorte que la chaussée de Gand soit au moins à ce niveau-là un espace qui puisse permettre une mixité et où effectivement les cyclistes puissent encore avoir leur espace tout à fait respecté puisque je pense qu'on est toujours pour la défense des usagers les plus faibles. Et les cyclistes doivent bien sûr être soutenus mais en ayant vue aussi de travailler aussi sur cette partie-là donc la gestion, avoir un plan, de circulation par rapport aux activités économiques. Parce que ce n'est pas anodin que cela se passe justement sur les axes commerciaux, c'est qu'il y a donc un lien avec les entreprises, j'espère que ce lien-là a été fait au niveau de la majorité. Merci.

**M. le président :**

Merci Monsieur Gjanaj.

De schepen van Mobiliteit, ik geef het woord aan Mijnheer Mahy.

**M. l'échevin Mahy :**

Bonsoir, goede avond, dank u voor uw interpellatie. De Gentssteenweg is inderdaad een moeilijke straat te beheren. De Gentssteenweg, die straat is een smalle slagader met verschillende breedtes tussen Zwarte Vijvers en het kanaal, en veel winkels, veel bezoekers, met auto's maar weinig parkeerplaatsen, veel voetgangers op de trottoirs. De Gentssteenweg is een gewestelijke straat heel belangrijk voor de ingang in Brussel, met de auto en met de fiets. Het Gewest beheert de mobiliteit, de werken en het onderhoud van de steenweg. De gemeente wilt die vergelijking oplossen natuurlijk.

De burgemeester en ik hebben meermaals de minister Smet et Brussel Mobiliteit ontmoet. Wij hebben samen hoofdzakelijk twee acties beslist, de eerste actie, door de gemeente, is de sanctie van de parking op het fietspad, dubbele files enz. De tweede actie, door het Gewest, is de structurele bescherming van de fietsers.

Over de eerste, de gemeentelijke actie, de sanctie van de parking op het fietspad. De gemeente installeert 120 camera's op zijn grondgebied en sommige op de Gentssteenweg. Een persoon werd sinds december 2016 door de gemeente naar de politie gedetacheerd om de camera's op te volgen en om respectloos gedrag te bestraffen met prioriteit op dubbele files op de Gentssteenweg. Tussen de 1ste januari 2017 tot nu zijn er 335 boetes, PV's opgesteld. Je précise, nous poursuivons les contrevenants - pour répondre - pour qu'ils paient. De politie heeft ook acht politieagenten te fiets die het respect van de regels controleren in verband met de parking op het fietspad. Et ces agents à vélo parlent, sensibilisent et sanctionnent les contrevenants, je le rappelle aussi.

Over de bescherming van de fietsers, de acties van het Gewest. Drie weken geleden hebben het cabinet Smet en Brussel Mobiliteit de plaatsing van plastic halvemaan elementen aangeboden om het fietspad te beschermen. De gemeente vreest dat die elementen gevaarlijk zijn en fietsongevallen veroorzaken. Wij blijven met de minister over een effectief systeem discussiëren en wij moeten snel inderdaad beslissen. Voilà, ik hoop dat ik jullie vragen heb beantwoord en dank u voor uw aandacht.

**Dhr. de voorzitter :**

Dank u Mijnheer de schepen.

Mijnheer u heeft het woord om een antwoord te geven, dank u.

**De vertegenwoordiger van de burgers :**

Dank u voor jullie talrijke antwoorden, ik begrijp dat jullie daarmee bezig zijn. Er komen verschillende oplossingen naar voren, een oplossing zou ook nog kunnen zijn dat er bijvoorbeeld aan het stuk van Zwarte Vijvers naar het kanaal toe, ik denk dat er ook gewoon een visueel onderscheiding nodig kan zijn. Ik heb de indruk dat de mensen met een wagen heel vaak rechts, of zo rechts mogelijk op de rijbaan willen rijden, ik kan dat ook wel begrijpen, mensen gaan daar dan ook parkeren. Als je eventueel met een gekleurd fietspad of zo zou kunnen werken daar, een soort van een fietssuggestiestrook, zou het misschien mensen ook kunnen tegenhouden om daarop te gaan parkeren omdat ze toch wel een visueel onderscheid maken tussen de verschillende plaatsen op de rijbaan.

En ten tweede ben ik zeer benieuwd naar het resultaat, van die, of een blijvend resultaat, van die camera's en de sanctionering die jullie gaan doen en hoop ik dat het vruchten zal afwerpen. Dank u.

**Dhr. de voorzitter :**

Dank u voor uw interpellatie Mijnheer, prettige avond.

Nous continuons le conseil communal avec les questions d'actualité mais avant, Monsieur De Block, je vais répondre à votre question que vous avez posée là tantôt concernant le film du conseil communal. Malheureusement, je crois que nous ne sommes pas prêts pour faire ce genre de choses, on pourra toujours envisager cela plus tard, mais je ne crois pas que, même dans le courant de cette législature-ci, ça pourra se faire. Voilà, merci, parce que si vous voulez le faire, et je vous le dis directement, vous avez besoin d'avoir une neutralité, ce qui veut dire qu'il faut faire appel à une entreprise extérieure, à la limite cela fait un marché, ça signifie également que vous avez besoin de personnes qui doivent faire le commentaire de savoir qui parle pour pouvoir guider et informer les personnes qui verraient le film d'une façon correcte, donc voilà, on pourra en parler, c'est un débat qui doit avoir lieu, mais pas au sein du conseil. Merci.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

**M. De Block :**

Je pense qu'on mélange deux choses.

Il y a la motion que j'ai introduite où je demande effectivement au conseil communal de filmer vous-même le conseil et de le diffuser en live. Mais là, j'ai aussi posé la question comme c'est convenu dans le règlement d'ordre intérieur, vu que c'est une séance publique, la nouvelle loi communale dit que c'est permis mais il faut que vous suiviez le règlement du ROI. Le règlement du ROI, c'est qu'il faut faire la demande, j'ai fait la demande et donc vous me répondez qu'il faut quelque chose de neutre. Je suis désolé, mais il y a des presses ici qui ont fait des reportages sur des personnes, on ne sait pas ce qui a été filmé, quel reportage a été fait avec cela. Je pense que la tutelle ne va pas accepter cet argument-là tout simplement.

Deux, si maintenant vous dites que pour cela il faut un marché public avec..., non, non, je demande si « moi » je peux filmer, est-ce que pour l'instant vous avez répondu ? Je n'en ai pas l'impression. Donc, est-ce que vous pouvez répondre, donner des arguments ? Pourquoi moi, en tant que conseiller, je ne peux pas filmer ? Une séance qui est publique et dont la nouvelle loi communale permet de filmer, de prendre des images de séances et d'événements publics, la seule façon, c'est que si ça dérangerait l'ordre du conseil communal alors je comprends, mais là, je pense que ce n'est pas le cas. Donc est-ce que vous voulez bien expliquer, donner des arguments pourquoi ma demande spécifique de filmer aujourd'hui a été refusée ?

**M. le président :**

Je vous réponds clairement et comme ça cela sera bien audible. Vous m'avez demandé, vous avez introduit une motion, à côté de cela vous avez posé une question pour savoir si vous pouviez en test filmer ce conseil aujourd'hui et à cette question je vous réponds 'non' très clairement. Après, il y a la discussion de la motion qui se fera... - vous permettez que je termine, vous permettez que je termine ma réponse....

**M. De Block :**

Non, non, vous devez motiver vos arguments, votre décision, évidemment c'est clair, c'est une séance publique...

**M. le président :**

Je vous ai motivé la chose pour une question de neutralité. Vous voulez faire un film en tant que conseiller communal. Quand vous parlez des autres personnes qui ont filmé ce sont des journalistes qui font leur métier. Ici vous êtes un politique au sein de cette assemblée et je ne comprends pas, je ne comprendrais pas pourquoi vous, en tant que membre mandataire au sein de cette assemblée dans le cadre des débats, pourriez-vous permettre de filmer parce qu'à ce moment-là je dois dire à tous les conseillers 'vous avez tous le droit de filmer'. Et là je vous dis 'non' et donc la discussion de savoir si le conseil peut ou ne peut pas être filmé et si une décision doit être prise par rapport à cela rentre dans le débat de la motion que vous avez déposée, point.

**M. De Block :**

Je veux juste stipuler, pour le rapport, que ces arguments doivent être notés, je vais en faire une petite plainte à la tutelle.

**M. le président :**

Je vous en prie.

Je donne la parole à Madame Tahar.

**Mme Tahar :**

Merci Monsieur le président, très brièvement. Je pense que ce point effectivement mérite qu'on s'y attarde parce que vous dites dans votre intervention que sur toute cette législature ça ne pourrait pas se faire et c'est sur ce point-là que je ne vous rejoins pas. Que vous puissiez donner une réponse pour ce soir, vous êtes le président et ça je peux comprendre. Par contre, je trouve que ce serait intéressant, peut-être pas aujourd'hui, mais de pouvoir prévoir un moment, si ce n'est pas au conseil communal ce sera bien quelque part, effectivement pas dans un café, peut-être dans le cadre d'un groupe de travail, peut-



être dans le cadre d'une section réunie, je vous rappelle que les conseils communaux sont quand-même publics et qu'on pourrait ensemble faire un travail constructif pour voir comment il est possible de filmer sans pouvoir peut-être y consacrer un budget important, je veux dire en termes de dépenses, c'est possible de le faire. Et donc je proposais plutôt que de balayer comme vous l'avez fait très vite cette proposition, qu'on puisse au moins prendre le temps d'évaluer la faisabilité de cette proposition qui n'est pas compliquée à mettre en œuvre, il suffit d'une volonté politique. Je vous en remercie.

**M. le président :**

On en discutera tout à l'heure Madame. On a entendu vos arguments, merci, l'incident est clos.

**a. Question d'actualité posée par Monsieur De Block, Conseiller communal PTB-PVDA, relative aux souris à l'école 7.**

**Actualiteitsvraag gesteld door Mijneer De Block, Gemeenteraadslid PTB-PVDA, betreffende de muizen in de school 7.**

---

**M. le Président :**

Monsieur De Block, vous avez la parole pour votre question d'actualité.

Est-ce que je peux demander de ne pas filmer svp, merci. Non, ce n'est pas à vous, c'est au Monsieur qui se trouve là dans le fond de la salle, merci. Non, s'il-vous-plaît, passez à votre question s'il-vous-plaît et arrêtez de faire du cinéma.

**M. De Block :**

La semaine passée, des parents de l'école 7 ont essayé de joindre Madame Schepmans après multiples signalisations de problèmes de souris dans l'école 7. Ce n'était pas que pour ce problème-là. Donc à cause des souris, des instits en maternelle ont refusé de rentrer dans les classes et donc il y avait plusieurs classes qui suivaient des cours dans le préau-même. Une situation intenable, la commune avait été informée depuis quelques semaines qu'il y avait des problèmes et donc on a fait des travaux mais pas jusqu'au bout. Maintenant j'entends que depuis l'intervention il y a certains travaux qui ont avancé mais on pousse, on oblige des institutrices de rentrer dans les classes même si l'odeur reste prégnante dans les classes. Et donc je voudrais savoir ce que la commune compte faire pour résoudre le problème dans cette école 7 spécifiquement à ce niveau-là.

Deuxième problème que les parents ont voulu signaler, malheureusement ils n'ont pas pu rencontrer Madame Schepmans, c'est le problème de manque d'accueillants. Quand il y a des gens qui sont malades ils ne sont pas remplacés et donc la conséquence est que les gens, les enfants, s'entassent. Il y a des enfants qui n'ont pas de chaise, ils doivent manger leur tartine par terre dans une école où il y a un problème de souris. La garderie est payante, elle est devenue payante et les gens disent 'on paie plus mais on reçoit moins'. Et ce n'est pas la seule école, il y a aussi à l'école 13. On a rencontré des parents qui disent qu'on a touché le fond. Les toilettes sont dans un état vraiment incroyable, les enfants n'osent plus aller à la toilette. En hiver ils ont dû fermer des toilettes, il y avait une seule toilette qui restait, la toilette des profs pour servir toute l'école. Il y a un état où des plafonds risquent de tomber, il y a des bungalows en bois où il y a un problème de chauffage et les enfants doivent garder leur veste. Et donc il y a un problème d'accueillants ou de manque de personnel ou de personnel absent ou ceci ou cela et j'entends même que il y a des accueillants qui remplacent des profs pendant des longues périodes, pas pendant une courte période de maladie, il y a une petite crissette, mais pendant plusieurs semaines. Et donc je pense que la commune ne peut plus nier qu'il y a un problème dans ces écoles, elle doit

investir, elle doit investir dans l'infrastructure et elle doit investir aussi au niveau de l'encadrement. Je pense que l'hygiène c'est un minimum, l'encadrement c'est un minimum. Et maintenant j'entends que la commune compte payer des parents en tant que bénévoles pour faire le boulot des accueillants et donc là je trouve que la commune en tant que service public, l'encadrement de nos enfants est vraiment nécessaire, on doit y investir, ça doit être, j'espère que c'est du personnel qualifié qui va le faire. Je suis pour que les parents puissent assister, je ne suis pas contre les parents qui rentrent à l'école mais je trouve que c'est vraiment ne pas prendre ses responsabilités en tant que commune de remplacer un personnel qui doit être qualifié pour faire le boulot par des parents de bonne volonté mais pas nécessairement qualifiés.

**M. le président :**

Merci Monsieur De Block.

**b. Question d'actualité posée par Madame Dekens, Conseillère communale SP.A, relative aux rats et aux souris à l'école 7.**

**Actualiteitsvraag gesteld door Mevrouw Dekens, Gemeenteraadslid SP.A, betreffende de ratten en de muizen in de school 7.**

---

**M. le Président :**

Mevrouw Dekens, u heeft een interpellatie, een actualiteitsvraag ingediend voor hetzelfde thema. Ik ga u ook het woord geven voordat er antwoord komt. Dank u.

**Mevr. Dekens :**

Merci, oui, j'ai repéré aussi dans les journaux le même article que Monsieur De Block. Ça m'a assez fort choquée. Je pense que, voilà, j'ai regardé aussi un peu nos budgets pour l'enseignement primaire, qu'est-ce qu'on y consacre etc. Je ne peux que constater qu'il y a quand-même une diminution. Je constate qu'en 2012 on dépensait encore deux millions d'euros, puis 2013, 2014 cela a fort diminué, 2017 maintenant, on a budgétisé un million d'euros pour tout ce qui est travaux et extraordinaire et je constate que c'est absolument nécessaire. Je me demande même si c'est suffisant parce que voilà cela ne va quand-même pas qu'on a dû évacuer sept classes, c'est quand-même à peu près 200 élèves qui se sont retrouvés dans un préau parce que les classes étaient envahies de souris et de rats. J'aimerais bien savoir de la bourgmestre, je vois aussi que les parents ont essayé de vous voir, est-ce qu'entre-temps vous avez eu contact avec les parents ? Est-ce que vous avez résolu le problème de manière structurelle et pas un peu boucher des trous mais vraiment de manière structurelle ? Et est-ce qu'en même temps vous allez quand-même peut-être aller voir nos autres écoles et voir là si des travaux sont pas plus nécessaires que ce que vous avez estimé jusqu'à présent ? Merci.

**Dhr. de voorzitter :**

Dank u Mevrouw Dekens.

Je donne la parole à Madame la bourgmestre.

**Mme la bourgmestre :**

Je vous remercie pour votre question d'actualité qui est intéressante dans la mesure où c'est vrai que l'accueil de nos enfants dans les structures communales est évidemment une priorité et qu'il ne faut absolument pas minimiser la présence de ces souris mais vous savez aussi qu'il est difficile d'éradiquer des souris dans des vieilles et grandes bâtisses et

de nombreuses écoles à Molenbeek sont relativement anciennes. Alors nous faisons d'ailleurs régulièrement des campagnes d'élimination des rongeurs et d'information pour rappeler justement aux habitants qu'ils doivent être également prudents, qu'ils ne doivent pas jeter des déchets en rue ou de la nourriture.

Alors en ce qui concerne plus particulièrement la situation de l'école 7, je voudrais quand-même bien préciser qu'il ne faut pas faire la confusion entre la présence de rats et de souris. Au mois de novembre en effet le service de l'instruction publique a été contacté par l'école pour demander une dératisation. Concernait-elle des souris ou des rats, en tout cas cette dératisation a été effectuée le jour-même. L'école a ensuite à nouveau été confrontée à ce problème. Ainsi nous avons été interpellés par la direction le 10 janvier. Et la firme en charge de l'hygiène est intervenue à trois reprises, le 11 janvier, le 18 janvier et le 3 février. Donc je peux vous assurer que c'est un problème qui a été directement géré par les services de l'instruction publique et par les services de l'hygiène. Malheureusement ces interventions n'ont pas suffi à éliminer toutes les souris. Vous savez que c'est un animal qui se reproduit extrêmement rapidement puisqu'on considère qu'un couple de souris peut engendrer sur une année des centaines de petits. Alors les institutrices en effet ont demandé le 3 février à quitter leurs classes. Immédiatement les services concernés, l'instruction publique, l'hygiène, les ateliers, les propriétés ont élaboré un plan d'action pour passer l'école au peigne fin afin d'identifier les problèmes. Et deux mesures ont été prises. D'abord l'évacuation de toutes les sources pouvant attirer les rongeurs notamment les sacs poubelles mais aussi le compost qui était dans la cour et le stock de nourriture pour les poules puisqu'à l'école 7 un petit jardin, un potager ainsi qu'un poulailler ont été mis en place. Et malheureusement si cette initiative pédagogique est tout à fait intéressante pour les enfants elle ne s'intègre pas bien dans ce bâtiment du moins dans la cour de récréation. Il a été procédé tout de suite au colmatage des entrées et remplacement des plinthes abîmées ou trouées. Durant ces travaux, le matériel dans les classes a été rassemblé au centre du local de manière à permettre aux ouvriers de travailler. Ce qui a pris plusieurs jours. Là encore, selon le personnel communal, cela n'a pas suffi. J'ai proposé d'ailleurs à l'équipe pédagogique, à la directrice, que les enfants puissent être accueillis dans la maison des cultures le temps que les travaux se fassent mais cette proposition n'a pas été suivie par les encadrants considérant que c'était compliqué que de déplacer également le matériel pédagogique. Le vendredi 17 février tous les intervenants ont été réunis sur place. L'échevin des propriétés communales et moi-même étions présents. Des instructions ont été données très claires de boucher tous les trous qui pouvaient encore être dans des plinthes, de remplacer les treillis qui étaient placés aux entrées d'aération des maternelles et de cimenter une bouche d'égout, enfin une bouche de canalisation des toilettes qui avait été fermée par de la mousse et une planche, ce qui n'est pas suffisant. Et je pense que c'est véritablement cette canalisation dans une toilette ainsi que le chantier du bâtiment en face de l'école qui ont été véritablement à l'origine de ces nuisances. Dès le lundi 20 février tous les travaux signalés ont été effectués et dans la foulée toutes les classes ont été nettoyées avec minutie. La société chargée de nettoyer les classes et de mettre en place le système pour éliminer les animaux, les rongeurs, a également installé des plaques pour ces souris dont les effets sont de 48h. Ces plaques ont été enlevées ce matin et donc après inspection de la propreté des classes, après autorisation du médecin du PMS de Molenbeek, les enfants ont pu regagner leurs locaux ce mercredi. Malgré tout, pendant les vacances de Carnaval qui arrivent, en l'absence des enfants et du personnel un grand nettoyage sera à nouveau fait dans toute l'école. Je pense que les services communaux, forts sollicités, ont fait de leur mieux pour que les enfants réintègrent au plus vite leurs classes. Les parents ont d'ailleurs reçu un courrier en début de semaine avec les explications.

Alors vous parlez de mamans, Monsieur De Block, vous parlez de mamans qui seraient venues vendredi au cabinet, qui seraient venues à la commune pour me rencontrer. Alors moi j'ai en tout cas interrogé les personnes qui travaillent avec moi, je peux vous assurer que personne n'est au courant de cette demande. Et vous le savez, vous le savez,

ma porte est toujours ouverte, surtout quand les parents ont des inquiétudes et je regrette vraiment que vous instrumentalisez de cette manière l'inquiétude des parents. Moi j'ai été informée de la présence de cette délégation par un article, un article dans la presse signifiant que des mamans se seraient rendues à la commune. Et d'ailleurs, j'ai fait mon enquête évidemment, j'étais très surprise, j'ai demandé le lundi à l'accueil, 'tiens est-ce qu'il y a des mamans qui sont venues' ? 'En effet il y a des mamans qui sont venues, mais comme vous n'étiez pas présente Madame Schepmans on leur a dit qu'elles devaient venir à un autre moment'. C'est vrai que je ne peux pas être non-stop à la commune, parfois il faut aussi que je puisse me déplacer et on m'a même signalé que vous étiez bien présent, que vous étiez là avec ces mamans. Donc je regrette vraiment, vous connaissez mon numéro de téléphone, que vous n'ayez pas pris la peine de me contacter, que vous n'ayez pas pris la peine de me contacter pour me signaler que des mamans étaient présentes à la commune, vraiment je le regrette, je le regrette parce que cela aurait été beaucoup plus facile. Voilà. Alors je pense que vraiment quand des problèmes sont si importants, on essaie d'être concret, de répondre et non pas de faire de la propagande ou d'utiliser la détresse ou les inquiétudes des gens.

Je voudrais également vous signaler en ce qui concerne l'encadrement du midi, vous vous êtes fait valoir que des enfants étaient obligés de manger par terre, c'est évidemment tout à fait faux et je trouve ça aussi déplorable que vous utilisiez l'inquiétude des parents à cet égard. Je vous signale que nous avons un taux d'encadrement qui est tout à fait suffisant puisqu'il y a pendant l'heure de midi un adulte pour 25 enfants, qu'il y a un absentéisme important dans les écoles, c'est une réalité et que nous justement nous prenons des mesures pour pallier aux absences des encadrants. Ainsi cette année nous avons mis en place un coordinateur par école. Avant il y avait un coordinateur pour les animateurs, un coordinateur pour quatre écoles.....

**M. le président :**

S'il vous plaît, il y a énormément de remarques et de critiques qui ont été faites par Monsieur De Block et il faut répondre. Il faut répondre.

**Mme la bourgmestre :**

... l'inquiétude des parents... parce que c'est vraiment une question importante.

**M. le président :**

Mais il n'y avait pas que les souris dans son interpellation et ses questions.

**Mme la bourgmestre :**

On peut considérer que la présence de souris, certains considérerons qu'elle est anecdotique, mais je pense qu'il faut véritablement expliquer toutes les mesures qui ont été prises, il faut être pédagogique avec Monsieur De Block, comme ça il pourra répercuter.... voilà.... il faudra répercuter la réponse.

**M. le président :**

Monsieur De Block, un peu de politesse, s'il-vous-plaît.

**Mme la bourgmestre :**

Donc je pense que, concernant l'absentéisme, il y a un coordinateur par école qui est chargé de trouver des solutions immédiatement en cas d'absences. Il doit aussi se mettre en rapport avec les autres pour demander de l'aide. Nous avons également adapté cette année

l'horaire des éducateurs des écoles pour qu'ils participent tous à l'encadrement des enfants pendant le temps de midi, ce qui n'était pas le cas avant. Et nous avons également fait appel à des ALE mais c'est vrai que c'est un personnel qui n'est pas suffisamment encadré ou qui n'est pas suffisamment motivé ou concerné et qui malheureusement est souvent absent et qui ne prévient pas. Et donc c'est justement pour pallier à cette absence et aussi parce que des mamans nous l'ont fait savoir que nous préférons aujourd'hui avoir recours à des bénévoles, des bénévoles qui sont défrayés, je le rappelle. Et donc je pense que des mamans qui sont présentes pendant l'heure de midi pour accompagner les enfants, des bénévoles qui sont là eh bien c'est un plus pour les enfants. C'est vrai qu'il y a un règlement-bénévole qui passe d'ailleurs ce soir au conseil communal et donc, je suis convaincue que les mamans qui seront bénévoles seront également disponibles, sérieuses et concernées.

Alors en ce qui concerne l'entretien des écoles, mais c'est vrai que nous avons un réseau scolaire fondamental très important à Molenbeek et que pendant plusieurs années nous avons dû répondre au boom démographique. Et donc nous avons dû créer de nouvelles écoles, étendre des écoles existantes en créant de nouvelles classes pour répondre à cette demande et ça a demandé des engagements financiers importants et également des engagements de la part du personnel sur ces dossiers. Aujourd'hui la population est plus stable et il n'y a pas de nouvelles extensions qui sont prévues, ce qui nous permet de se concentrer sur justement la rénovation, l'entretien des écoles existantes. Et je peux vous assurer, Madame Dekens, que c'est une priorité pour le collège de faire en sorte que justement l'énergie à la fois sur le plan administratif, sur le plan technique mais aussi les moyens financiers soient mis pour répondre à cette nécessité de faire en sorte que les enfants soient accueillis dans des bâtiments qui soient évidemment tout à fait corrects et qu'un enseignement de qualité leur soit donné. Merci.

**M. le président :**

Merci Madame la bourgmestre.

Je donne la parole à Monsieur El Khannouss.

**M. l'échevin El Khannouss :**

Merci Monsieur le président, juste un petit complément d'information. Mais avant ça je voudrais faire part de mon exaspération par rapport à ce qui se passe lorsque Monsieur De Block se trouve dans des endroits où il y a des difficultés qui sont explicables. La bourgmestre a rappelé toutes les mesures qui sont prises dans le cadre de problèmes récurrents comme la présence de souris. Vendredi j'ai aussi été contacté par des parents, vous n'êtes pas le seul, la seule différence c'est que vous avez essayé d'instrumentaliser les parents. Il y a toute une série de parents – laissez-moi terminer Monsieur De Block – il y a toute une série de parents qui ont refusé, qui ont refusé...

**M. le président :**

Monsieur De Block, laissez parler.

**M. l'échevin El Khannouss :**

...qui ont refusé. Je vous demande simplement un tout petit peu d'honnêteté et d'honnêteté intellectuelle, je suis désolé mais venir voir des parents, les rencontrer alors qu'il y a un problème que nous connaissons tous. Je vais donner le complément d'information qui s'impose pour bien comprendre ce phénomène qui est un phénomène anormal de présence plus importante de souris mais pas de rats. Je veux simplement vous dire que j'ai été interpellé par des commerçants qui se trouvent dans les environs de l'école 7 qui ont aussi

été infestés par des rats et de souris et cela s'explique par le fait, pour ceux qui sont un tout petit peu observateurs, qu'il y a un certain nombre de travaux qui sont opérés dans les rues adjacentes de l'école 7, ce qui explique la présence plus importante de rongeurs nuisibles. Mais je le répète, ce sont des problèmes que nous devons tous connaître, tous affronter, auxquels nous devons tous apporter des solutions et nous ne devons pas faire de petites récupérations politiques à 5 cents parce que là tout le monde politique perd de la crédibilité par rapport à ce genre de situation. Merci.

**M. le président :**

Merci Monsieur El Khannouss.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

**M. De Block :**

J'aime comment on inverse les choses. Les parents n'ont pas été informés jusqu'à ce que la presse en ait parlé, c'est là qu'on envoie des lettres. Cette affaire ça dure déjà depuis des semaines et on n'a même pas pris la peine d'informer les gens. Moi j'ai rencontré encore des parents devant l'école qui n'étaient pas au courant. Je pose la question : « est-ce que votre enfant, est-ce qu'il suit des cours dans un préau ? » La maman dit « je ne sais pas » et l'enfant dit « oui, cela fait des journées ». Et donc informer les gens quand il y a un problème c'est la moindre des choses surtout quand il y a un problème d'hygiène, surtout. Et je trouve que vos réponses au niveau du manque d'encadrement des accueillants, vous avez fait toute une grande explication sans répondre tout simplement « oui », quand il y a du personnel accueillant absent est-ce qu'ils sont remplacés ? « non », est-ce que cela veut dire qu'on doit fusionner des groupes ? « oui », est-ce que cela veut dire que les groupes sont trop grands et qu'il y a des groupes où tout le monde n'a pas une chaise ? « oui », est-ce qu'il y a des enfants qui doivent manger par terre ? « oui ». Tout cela vous devez le reconnaître et je trouve vache, vraiment vache, parce que c'est marrant les parents ont appelé, ils vous ont appelé le matin-même quand l'accueil a dit « Madame Schepmans n'est pas là », ils vous ont appelée et donc j'ai une photo, j'ai une vidéo pour ça si vous voulez le prouver. Vous n'avez rien dit sur l'école 13 où il y a aussi un problème de souris et de rats. Vous avez dit il n'y a pas de problèmes de rats, moi je vous dis qu'il y a un rat qui a été trouvé en-dessous de jouets, je vous le dis, est-ce que vous le savez ? Je vous dis, je vous ai parlé de l'école 13 où il y a des problèmes de bungalows, où il y a des problèmes de chauffage, est-ce que vous êtes au courant, est-ce qu'on prend des mesures ? Est-ce que vous êtes au courant qu'il y a des enfants qui ne veulent plus aller à la toilette ? Ça, c'est la réalité et ce n'est pas la réalité dans une école. Est-ce que vous trouvez normal que des enfants reçoivent un point en moins parce qu'ils ne veulent pas aller à la toilette ? Est-ce que vous trouvez ça normal ? Moi je ne trouve plus cela normal. Cette commune, cette majorité, elle intervient et elle prend ses responsabilités en mains et on arrête de jeter la balle ou on shoote le pianiste, celui qui amène la mauvaise nouvelle, celui qui fait éclater la vérité mais désolé, désolé, moi je n'ai rien à manipuler les gens. Les parents veulent que les choses soient claires, les parents veulent que la vérité éclate parce qu'ils ont le sentiment, et je pense que c'est plus qu'un sentiment, que quand ils parlent seuls ils ne sont pas entendus, ils ne sont pas pris au sérieux. Chaque fois il y a des pressions, chaque fois il y a la presse qui doit venir pour que les choses bougent sérieusement et ça c'est la vérité.

**M. le président :**

Merci Monsieur De Block.

L'incident est clos.

**c. Question d'actualité posée par Monsieur Ait Jeddig, Conseiller communal Islam, relative aux contrôles dans les ASBL et lieux de cultes musulmans.  
Actualiteitsvraag gesteld door Mijnheer Ait Jeddig, Gemeenteraadslid Islam, betreffende de controles in de VZW en de gebedsplaatsen voor Moslims.**

---

**M. le Président :**

Nous avons une troisième question d'actualité qui est posée par Monsieur Ait Jeddig.

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

**M. Ait Jeddig :**

Merci, alors ce 19 février nous pouvons lire les extraits d'une lettre adressée par le 1<sup>er</sup> échevin Monsieur El Khannouss aux autorités fédérales et à Monsieur Jan Jambon sur le site de la RTBF. Dans cette lettre il dénonce des contrôles iniques et injustifiés d'ASBL et de lieux de culte musulman. Alors je voudrais savoir comment cette lettre s'est retrouvée entre les mains de la presse ? Quelles sont les éléments déclencheurs de cette soudaine prise de conscience, de ce brusque retour à la réalité alors que vous faites partie d'un exécutif dont la bourgmestre ne cesse depuis plusieurs mois de se vanter dans la presse d'avoir fait procéder à de nombreuses fermetures d'ASBL et de lieux de culte musulman pour des raisons urbanistiques et que pendant toute cette période de nombreuses rencontres ont eu lieu avec le fédéral.

Vous parlez dans votre lettre d'un plan Belfi lancé en 2014 sous l'égide du procureur général, pouvez-vous dire en quoi il consiste et quels sont les objectifs de ce plan ?

Et ce que je trouve encore plus grave, vous parlez de l'existence d'une liste, pouvez-vous nous confirmer l'existence d'une liste de fidèles fréquentant des mosquées et quelles mosquées et depuis quand, quelles mosquées sont visées ? Vous dénoncez des contrôles iniques et injustifiés notamment d'ASBL para-communales, ces contrôles se font-ils par le fédéral sans concertation avec les autorités communales ? De même, on peut se demander alors qu'en est-il de la collaboration avec la zone de police, la collaboration entre le ministère de l'intérieur et la zone de police, est-ce qu'il y a vraiment des dissimulations ou est-ce qu'il y a une collaboration concrète ? Qu'est-ce que vous pouvez nous dire là-dessus, pouvez-vous nous informer de façon plus précise ? Merci.

**M. le président :**

Merci Monsieur Ait Jeddig.

Je donne la parole à Monsieur El Khannouss.

**M. l'échevin El Khannouss :**

Oui, très rapidement, je ne vais pas répondre à toutes vos questions ou donner des précisions parce qu'il y aura tout à l'heure dans le cadre d'une interpellation déposée par Monsieur Gjanaj, des questions précises qui seront apportées par la bourgmestre surtout par rapport au fonctionnement et qui fait quoi dans ces opérations. Néanmoins je suis quand-même surpris d'abord par le ton de votre question d'actualité. Ce qui est extraordinaire c'est qu'on n'est jamais content. Qu'on lance une action, une fois on nous reproche de ne pas agir, une fois on nous reproche d'agir quand on le fait, donc on est toujours suspect de quelque chose de la part de certains membres de l'opposition mais je ne vais pas trop polémiquer par rapport à ça. J'ai effectivement décidé d'envoyer deux missives, l'une au ministre de l'intérieur et une autre au ministre de la justice suite à des problèmes, il y a des

plaintes et j'ai joint entre autres ma voix à celle de plusieurs associations, je pense que toute une série de réunions seront prévues et organisées par les membres du collège et donc ma démarche visait simplement à poser une série de questions aux deux ministres concernés et j'attends avec impatience les réponses et bien évidemment dès que j'aurai celles-ci je reviendrai vers vous si vous le souhaitez.

En ce qui concerne la fuite dans la presse, Monsieur, vous savez je ne suis pas responsable d'une quelconque gestion de la communication, si la presse s'est retrouvée avec des éléments, en tout cas une petite partie des éléments prise dans le courrier, je n'en suis pas du tout le responsable et je ne pourrais pas vous en dire plus. Voilà, je vous invite à attendre les réponses plus précises dans le cadre de l'interpellation qui a été introduite par Monsieur Gjanaj. Merci.

**M. le président :**

Merci Monsieur l'échevin.

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

**M. Ait Jeddig :**

C'est à dire que, moi pour le fond, je ne vous reproche pas le fond, vous nous apprenez des choses, liste de fidèles qui fréquentent les mosquées, enfin ce plan Belfi, moi je ne suis pas au courant de ce plan Belfi, j'aimerais bien avoir des précisions. Je ne sais pas si c'est posé par Monsieur Gjanaj. Je pose quand-même des questions donc j'attends aussi quand-même des réponses précises et puis sur la forme je pense que les fuites, je pense plutôt parce que tout à coup vous vous dites voilà les échéances approchent, évidemment mon électorat c'est pas le kop irréductible du RWDM, voilà donc moi je me dis c'est très bien, moi je me joins à vous, j'aimerais bien qu'ensemble on fasse une action, qu'on traite, qu'on dénonce ces agissements, évidemment c'est une communauté qui est visée dans sa commune, qui est très importante et qui est mal à l'aise avec tout ça et peut-être qu'on cherche à ce qu'elle rase les murs et qu'elle puisse ne pas s'émanciper et ne pas réclamer ses droits, des droits que chacun peut vouloir chercher, simplement la liberté et la possibilité de s'émanciper avec ses idées et ses diversités, ses différences. Je vous rejoins, c'est très bien si vous nous rejoignez dans ce but mais c'est des choses qu'on dénonce déjà depuis longtemps, déjà depuis le début, c'est ce timing qui me pose problème. Voilà, merci.

**M. le président :**

Merci Monsieur Ait Jeddig.

Nous passons à la suite du conseil communal.

**2. Enseignement francophone - Approbation du projet d'établissement de l'Ecole fondamentale communale francophone n°11 (Aux Sources du Gai Savoir).  
Franstalig onderwijs - Goedkeuring van het schoolproject van de Franstalige gemeentelijke basisschool nr 11 (Aux Sources du Gai Savoir).**

---

**M. le Président :**

Je donne la parole à Monsieur Berckmans.



**Dhr. Berckmans :**

Dank u Mijnheer de voorzitter. Ik zal dit punt goedkeuren, ik denk dat dat positief is dat er scholen bijkomen, er is een algemeen gebrek aan scholen in het Brussels Gewest en in Sint Jans Molenbeek in het bijzonder. Bovendien staat er in de overwegingen : « ce nouveau projet est l'aboutissement d'une démarche participative impliquant les différents intervenants de l'école ». Donc je ne vais pas dépasser cette fois-ci le temps imparti mais je vais quand-même vite résumer en français. Donc je pense que c'est positif qu'une nouvelle école soit créée, il y a un manque d'écoles en général dans la région Bruxelles-Capitale et à Molenbeek en particulier. En plus, il y a le fait que dans les considérants on peut lire que ce nouveau projet est l'aboutissement d'une démarche participative impliquant les différents intervenants de l'école.

Dus mijn vraag is de volgende : de meeste mensen, ook de Franstaligen, weten dat er ook een gebrek is aan Nederlandstalige scholen en ook een aanvraag, ook van Franstaligen, om naar Nederlandstalige scholen te kunnen gaan. Dus mijn concrete vraag is bestaat er in die richting ook een project voor een bijkomende gemeente school, een Nederlandstalige gemeente school in Molenbeek ? Ma question concrète est qu'il y a de la même façon un manque d'écoles néerlandophones à Bruxelles un peu partout, il y a beaucoup de demandes, aussi de la part de parents francophones ou de familles multilingues, donc ma question est : est-ce que tôt ou tard un projet pareil est prévu pour une nouvelle école communale néerlandophone ? Dank u, merci.

**Dhr. de voorzitter :**

Dank u Mijnheer Berckmans.

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

**M. Ait Jeddig :**

Je vais voter favorablement pour ce projet d'établissement. Je crois que dans le cadre de l'autonomie de l'école, tenant compte de son implantation, c'est important qu'elle ait un projet clair bien que je le trouve écrit de façon un peu simpliste, quand je lis 'découverte, ma découverte du quartier', je m'attends quand-même à ce qu'on découvre bien plus que ça. Et puis je vois, évidemment on connaît le problème de nos écoles, la qualité, les inégalités dans nos écoles au sein-même de notre commune et c'est un problème dont le PO est responsable. Et puis on vient de citer aussi les problèmes d'hygiène et de propreté, c'est quand-même très grave, et le manque de place.

Ensuite je voudrais alerter sur une chose parce que je vois aussi dans ce projet d'établissement, on voit qu'il y a une collaboration, qu'un appel va être fait aux enseignants de l'école spécialisée. Alors je voudrais attirer l'attention, c'est que trop souvent dans nos écoles, après le redoublement, après ces inégalités eh bien on oriente malheureusement trop d'élèves, encore trop d'élèves, vers l'enseignement spécialisé et ça c'est des élèves qu'on rejette, qu'on relègue quasiment et qui sortent des statistiques notamment de ces enquêtes de l'OCDE comme l'enquête Pisa qui ne reflète pas les vrais chiffres, qui ne donne pas les vrais résultats. Donc voilà, je voudrais alerter là-dessus et attirer l'attention sur notre service d'instruction et notre PO qui est responsable et qui doit s'atteler à ce problème qui est un problème fondamental, ce sont des écoles fondamentales, qui est un problème fondamental pour l'avenir des jeunes pour l'emploi et on se plaint souvent des inégalités sociales et donc il faut travailler, travailler ce sujet en profondeur. Merci.

**M. le président :**

Merci Monsieur Ait Jeddig.

Ik geef het woord aan Mijnheer De Block.

**M. De Block :**

Je voulais tout simplement proposer un amendement à ce projet d'établissement. Je l'ai parcouru et je trouvais qu'il fallait formaliser quelque part le lien, la relation avec les parents dans une école et donc je voudrais proposer, je pense que normalement chacun a encore reçu l'amendement envoyé par le secrétaire communal, sur la participation à l'implication des parents. Je voudrais rajouter que l'école est à l'écoute des parents car les parents sont les partenaires privilégiés dans l'éducation des enfants. Un conseil des parents sera convoqué au moins trois fois par an où tous les parents sont invités à venir s'exprimer sur l'organisation de l'école. Une association de parents fait partie du cadre de l'école, la création d'une association sera stimulée ou l'existence sera communiquée régulièrement aux parents. C'est tout simple, c'est pas du tout offensif et je pense que c'est plutôt positif de marquer l'importance qu'une école a dans son projet d'établissement pour les parents, le lien avec les parents, le conseil de classe, la communication, le dialogue et aussi que les parents puissent investir réellement dans une école. Merci beaucoup.

**M. le président :**

Dank u Mijnheer De Block.

Je donne la parole à Madame la bourgmestre, ah, pardon Madame Tahar, excusez-moi.

**Mme Tahar :**

Monsieur le président, merci, évidemment on souscrit au projet d'établissement très intéressant, je l'ai parcouru. Je voulais quand-même demander, solliciter peut-être à un moment donné de prendre un peu le recul et de pouvoir évaluer aussi ce projet d'établissement. Donc je ne sais pas, Madame la bourgmestre, si vous pouviez peut-être nous indiquer si une évaluation de ce projet d'établissement peut être programmé ultérieurement ? Ce serait intéressant de voir finalement tout ce qu'on projette ici théoriquement, ce sont quand-même des points intéressants, comment se traduisent-ils dans la pratique, quelle évaluation peut-on en faire ? Uniquement dans le but d'améliorer ce projet d'établissement. Et effectivement, concernant l'association des parents, je pense aussi que ce serait intéressant de pouvoir l'intégrer.

Je terminerai simplement par demander une précision concernant le point relatif à la santé. Dans le projet ici d'établissement il est stipulé qu'un projet de collations saines va être mis en place, que des rencontres avec des mamans autour d'un café le matin sont prévus, je voulais savoir quelle était la place des papas ? Parce qu'on parle beaucoup des mamans c'est très bien, il faut les sensibiliser mais est-ce que les papas sont également concernés, qu'en est-il des enfants qui n'ont pas de maman, est-ce qu'on ne devrait pas simplement parler de faire rencontrer un parent ou un tuteur et ne pas forcément ici stipuler les mamans ? Encore une fois, je trouve que c'est intéressant l'idée des rencontres avec les parents mais voilà, si vous pouviez peut-être nous préciser quelles sont les ambitions des enseignantes ici quand elles parlent des rencontres avec les mamans et s'il est possible d'intégrer les papas également. Merci.

**M. le président :**

Merci Madame Tahar.

Je donne la parole à Madame la bourgmestre.

**Mme la bourgmestre :**

Le projet qui vous est présenté ce soir, d'établissement d'école communale Aux Sources du Gai Savoir, est en fait une réactualisation du projet d'établissement à savoir, que tous les trois ans nous devons, pour remplir nos obligations à l'égard de la fédération Wallonie-Bruxelles, faire des constats qui viennent d'évaluation externes notamment faites par la fédération mais aussi de remarques de l'inspection, de la cellule pédagogique ou de la direction pour actualiser le projet d'établissement de l'école. En l'espèce c'est ce qui est fait pour toutes nos écoles communales et aujourd'hui vous est présentée l'actualisation du projet d'établissement de l'école fondamentale n°11. Et donc tous les projets que nous vous présentons répondent à cette demande, à ces constats qui sont établis par justement des personnes qui sont des professionnels. Donc il s'agit d'un travail collectif entre la direction, l'équipe pédagogique et avec la supervision de la cellule pédagogique. Le texte qui vous est présenté a été également présenté et approuvé en conseil de participation. Vous savez que le conseil de participation c'est un conseil qui se réunit deux fois par an avec à la fois la direction évidemment mais aussi des représentants, des instituteurs, des assistantes sociales, un membre du personnel administratif, un membre du personnel encadrant, des parents pour justement voir quels sont les projets, les difficultés et les avancées de ces écoles. Donc la participation des parents elle est déjà formalisée et elle est bien présente dans le cadre de ces conseils de participation et je peux vous assurer que justement les directions d'écoles font tout pour motiver les parents à participer à ces conseils de participation et ce n'est pas toujours évident, il y a des écoles où vraiment la direction est en demande de pouvoir avoir le contact avec les parents qui sont disponibles et concernés par le suivi des projets développés dans le cadre de l'établissement scolaire. Je pense que la conclusion de ce processus est justement l'adoption qui se fait par le pouvoir organisateur c'est-à-dire par le collège et ensuite par le conseil communal. C'est la procédure qui est prévue par la fédération Wallonie-Bruxelles et la structure du nouveau projet d'établissement illustre les objectifs qui sont visés par l'école et les méthodes permettant de les atteindre et je trouve que ce projet d'établissement a le mérite d'être très clair et d'être accessible à tous les parents. Tous les parents peuvent bien prendre connaissance du projet pédagogique de l'école et c'est important, du projet d'établissement, ce n'est pas trop compliqué et au contraire, on a une vue bien précise de tout ce qui est proposé par l'école et je trouve que vraiment au contraire l'école 11, il y a la découverte du quartier mais il y a aussi des excursions, des rencontres, des visites, des spectacles, les classes de dépaysement. Vous savez que l'école 11 depuis des années, chaque année se rend en Suisse pendant la période d'été et quand-même c'est un déplacement qui est important et qui est une véritable expérience pour beaucoup d'enfants, il y a l'éducation à la citoyenneté qui est également importante dans cette école, il y a la lecture, les arts de la parole qui sont nécessaires. Vraiment, quand vous lisez ce projet d'établissement je pense que toutes les préoccupations des parents pour l'épanouissement de leurs enfants sont rencontrées et donc je crois qu'il y a véritablement un équilibre entre les apprentissages fondamentaux et les questions de citoyenneté qui sont privilégiés dans cette école ainsi que l'ouverture sur l'environnement. Je voulais vous dire que le texte reprend également l'ensemble des acteurs et des partenariats qui contribuent au projet donc les enseignants, les titulaires, les maître d'adaptation, logopèdes, tous les ateliers qui sont menés dans l'école, le centre PMS évidemment et justement, comme je l'ai dit, des exemples d'activités concrètes.

Par rapport à votre proposition d'amendement, Monsieur De Block, je vous dirais que le conseil de participation permet justement aux parents d'avoir des échanges immédiats

avec tous les acteurs présents, enfin les représentants des acteurs présents dans la commune et qu'il existe une association de parents notamment au sein de l'école 11 et que ces parents participent à de nombreuses activités qui sont développées par l'école, il y a des rencontres, alors il y a les rencontres comme les appelle avec les mamans mais il y a également évidemment d'autres occasions qui sont organisées par l'école et justement moi je vous invite, si vous en avez l'occasion même si vos enfants ne sont pas scolarisés dans cette école, à venir à l'ouverture, aux journées d'ouverture de l'école pour voir comment ça se passe, pour avoir le contact avec les étudiants, je pense que ça c'est un moment très important pour vous rendre compte du dynamisme de l'école. Donc moi ma proposition est de ne pas approuver cet amendement parce qu'approuver cet amendement, vous savez, c'est un processus fort théorique que l'adoption d'un projet d'établissement donc ça nécessiterait nécessairement que nous retournions vers le conseil de participation pour retourner vers le conseil communal et je peux vous assurer que dans les faits la présence et la participation des parents, elle est bien effective.

**M. le président :**

Merci Madame la bourgmestre.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

**M. De Block :**

Si la participation des parents est bien effective, je ne vois vraiment pas le problème pour l'inscrire dans le projet d'établissement. Il y a quand-même une petite remarque, le conseil de participation n'est pas un conseil de parents. Je trouve que c'est une différence. Le conseil de participation, il y a les différents acteurs de l'école qui sont là, à ma connaissance et l'expérience c'est que souvent c'est lourd, il faut que les parents suivent différents dossiers, il y a une certaine technicité aussi et donc 'oui' il n'y a pas beaucoup de parents qui disent «ok, voilà c'est le turc que j'aimerais bien faire ». Donc c'est pour ça que je propose un conseil de parents, c'est une assemblée où contrairement à d'autres formes de participation les parents peuvent dire ce qu'eux ils trouvent de l'école et que ce n'est pas un organe de communication de l'école vers les parents mais un moment privilégié où les parents peuvent en collectivité réfléchir et faire des remarques vis-à-vis de l'école et c'est encore autre chose qu'une association de parents où on sait toujours dans chaque école que l'association de parents globalement touche si c'est 5 ou 10% des parents c'est beaucoup. Et donc c'est pour ça que je propose précisément ces deux formes donc le principe, j'espère que le principe vous n'êtes pas contre que les parents sont des partenaires privilégiés dans l'éducation des enfants, moi je trouve que c'est important de le noter quelque part. Si vous voulez, je veux bien en faire un amendement et que dorénavant ce genre de réflexion soit pris avec dans la réflexion et la confection des projets d'établissement comme ça le conseil communal ne vient pas à la fin pour ajouter son petit grain de sel mais svp réunir, donner l'occasion à des parents de s'exprimer trois fois par an, je pense que c'est un minimum. Et donc je ne vois pas pourquoi c'est tellement un problème de le mettre dans un projet d'établissement. Si de toute façon vous dites que c'est comme ça qu'on travaille alors je dis concrétisons, formalisons, voilà.

**M. le président :**

Merci Monsieur De Block :

Je donne la parole à Monsieur Berckmans.

**Dhr. Berckmans :**

Dank u Mijnheer de voorzitter. Dus als ik goed geluisterd heb naar het antwoord van de burgemeester heb ik geen antwoord gekregen op mijn vraag. Ik vind dat eigenlijk een beetje, noch van de bevoegde schepen van nederlandstalige onderwijs, ik vind dat eigenlijk een beetje straf omdat ik één van de weinige ben die zijn vragen hier in de twee talen stelt. Si j'ai bien compris la réponse de Madame la bourgmestre, parfois je suis un petit flamand, parfois certaines nuances francophones peuvent m'échapper, mais donc je suis un peu étonné parce que je suis un des rares conseillers qui essaie de poser les questions et les interventions dans les deux langues et donc jusqu'à présent j'ai aussi posé une question et ni de la bourgmestre ni de l'échevine compétente de l'enseignement néerlandophone je n'ai eu une réponse. Quid ? Avec ça je termine en latin.

**Dhr. de voorzitter :**

Dank u Mijnheer Berckmans.

Ik ga eerst het woord teruggeven aan Mevrouw de burgemeester en daarna aan Annalisa Gadaleta.

**Mme la bourgmestre :**

Mais Monsieur Berckmans, je suis convaincue et je suis certaine que Madame Gadaleta va vous répondre pour les écoles néerlandophones, simplement le point à l'ordre du jour ne concernait pas la création de nouvelles écoles. C'est pour ça qu'il ne vous a pas été répondu. Mais évidemment, vous êtes toujours libre d'interroger le collège sur cette question notamment via des interpellations. Simplement j'essaie de ne pas déborder du point parce qu'on considérerait alors que l'intervention des membres du collège est trop longue.

**M. le président :**

Merci Madame la bourgmestre.

Ik geef het woord aan Mevrouw Gadaleta.

**Mvr. de schepen Gadaleta :**

Mijnheer Berckmans, de voorzitter heeft mij het woord gegeven. Wij hebben nu al meer dan één jaar de school De Knipoog, dat is een verdubbeling van capaciteit, wij hebben vanaf volgende schooljaar 16 extra plaatsen gecreëerd in de kleuterafdeling Paloke en ook evenveel in de lager school en jij hebt al regelmatig het project van Windekind zien passeren en dat gaat ook over een verdubbeling van capaciteit. Dus dat zijn de projecten dat wij hier hebben, die wij ontwikkelen, van het gemeentelijk onderwijs. En het gemeenschapsonderwijs plant ook de opening van een nieuwe school van 200 plaatsen aan het Weststation. Er en zijn ook scholen van de katholieken net zoals Sint Karel die op zoek zijn naar extra ruimte om nieuwe plaatsen te creëren. Dat is voor de volgende twee jaar. Graag gedaan.

**Dhr. de voorzitter :**

Dank u Mevrouw de schepen.

Je donne la parole à Madame Tahar.

**Mme Tahar :**

Très brièvement. Je n'ai pas reçu de réponse à ma question du fait d'intégrer les papas ou un membre de la famille. Est-ce qu'il est possible de pouvoir en tout cas monter cette information au sein de l'équipe pédagogique uniquement pour ne pas stigmatiser ou discriminer ici les parents ? Je pense que c'est intéressant ce projet, encore une fois, de rencontres des mamans mais je pense que c'est important aussi d'intégrer svp les pères ou un membre de la famille.

Et concernant, puisque j'ai la parole et comme ça on ne devra pas la reprendre pour ce point-là, concernant l'amendement proposé par Monsieur De Block, alors effectivement nous sommes également intéressés et enthousiastes à l'idée d'un conseil ou d'une association de parents mais ici vous nous dites apparemment que les parents sont invités à participer à ce conseil participatif et donc voilà. Alors on ne voit pas trop l'intérêt, si c'est le cas, de soutenir l'amendement donc on va s'abstenir.

**M. le président :**

Merci Madame Tahar.

Je donne la parole à Madame la bourgmestre.

**Mme la bourgmestre :**

Je peux vous assurer que tous les parents sont invités à participer au projet de l'école 11. C'est une école dynamique et donc je pense vraiment qu'il ne faut pas formaliser dans un projet d'établissement une association des parents et je demande que cet amendement ne soit pas voté. Mais j'entends bien la remarque que vous faites, Madame Tahar, quant à évidemment associer également les pères. Là c'est un projet particulier qui est organisé au sein-même de l'école, ce sont des initiatives qui sont prises notamment par, là c'est une initiative qui est prise par l'assistante sociale, c'est un des projets qui est développé mais évidemment tous les parents sont invités à participer au projet éducatif et de cet établissement.

**M. le président :**

Merci Madame la bourgmestre.

Pouvez-vous approuver ?

*L'amendement déposé par Monsieur De Block est rejeté par 22 votes négatifs, 2 votes positifs et 7 abstentions.*

*Le Conseil approuve le point.*

*31 votants : 24 votes positifs, 7 abstentions.*

*Het amendement neergelegd door Mijnheer De Block wordt verworpen door 22 negatieve stemmen, 2 positieve stemmen en 7 onthoudingen.*

*De Raad keurt het punt goed.*

*31 stemmers : 24 positieve stemmen, 7 onthoudingen.*

**3. Prévention - VIA Asbl - Convention de collaboration 2016-2024.  
Preventie - VIA Vzw - Overeenkomst 2016-2024.**

---

**M. le Président :**

Je donne la parole à Monsieur Gjanaj.

**M. Gjanaj :**

Oui Monsieur le président, je voulais par rapport à ce point-là, je voulais savoir en fait l'articulation de ces services-là, le BAPA (Bureau d'Accueil francophone pour Primo-Arrivants) avec l'expérience qui est déjà communale donc la Sampa, voir un peu les collaborations, ce qui sera mis sur place parce que je suppose que dans d'autres communes il n'y avait pas ce service-là mais à Molenbeek étant donné qu'il y a, donc savoir un peu comment ça va fonctionner.

**M. le président :**

Merci Monsieur Gjanaj.

Je donne la parole à Madame Turine.

**Mme l'échevine Turine :**

Le Sampa fait partie du comité de pilotage de VIA. C'est d'ailleurs grâce à l'expertise notamment de la directrice du Sampa qu'on a pu monter le projet de Via ASBL en sachant que les missions du 1er volet de Bapa sont tout à fait complémentaires aux missions qui sont mises en place par le Sampa puisque c'est vraiment le 1er volet, c'est une mission d'accueil, de pouvoir faire le bilan social avec les personnes qui arrivent et puis alors de les aiguiller. Enfin il y a quelques cours déjà dans ce 1er volet et donc le Sampa ne pouvait pas, lui, rentrer dans le cadre de l'appel à projet Bapa. C'est pour ça qu'on a plutôt utilisé l'expertise du Sampa pour pouvoir créer le projet Via. Mais donc ils font partie du comité de pilotage et le Sampa a rentré, lui, un projet dans le cadre de l'appel à projet pour le 2ème volet de Bapa. Et donc sera du coup un des partenaires de Via pour ce 2ème volet, donc tous les cours de français langue étrangère et les cours de citoyenneté.

**M. le président :**

Merci Madame Turine.

**M. le Président :**

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.*

*33 votants : 33 votes positifs.*

*De Raad keurt het punt goed.*

*33 stemmers : 33 positieve stemmen.*

**4. Relations Internationales - Programme de Coopération Internationale Communal (CIC) - Projet de Coopération Internationale communale avec la municipalité de Mbour au Sénégal - Signature du Protocole de collaboration générale 2017-2021.**

**Internationale betrekkingen - Gemeentelijk Internationaal Samenwerkingsprogramma - Gemeentelijk Internationaal Samenwerkingsproject met de gemeente Mbour in Senegal - Ondertekening van het algemeen samenwerkingsprotocol 2017-2021.**

**5. Relations Internationales - Programme de Coopération Internationale Communal (CIC) - Projet de Coopération Internationale communale avec la municipalité de Mokrisset au Maroc / Signature du Protocole de collaboration générale 2017-2021.**

**Internationale Betrekkingen - Gemeentelijk Internationaal Samenwerkingsprogramma - Gemeentelijk Internationaal Samenwerkingsproject met de gemeente Mokrisset in Marokko / Ondertekening van het algemeen samenwerkingsprotocol 2017-2021.**

---

**M. le Président :**

Je donne la parole à Monsieur Berckmans.

**Dhr. Berckmans :**

Dank u Mijnheer de voorzitter.

**M. le président :**

Est-ce que je peux proposer que nous joignons directement le point 5 également ?  
Oui ?

Mijnheer Berckmans, u heeft het woord.

**Dhr. Berckmans :**

Mijn vraag aan de bevoegde schepen is de volgende : kunnen wij een evaluatie krijgen van het programma van de drie eerste jaren ? En kunnen wij ook weten over welke bedragen het gaat ? De samenwerking van de gemeente voor de volgende jaren waarover het hier eigenlijk gaat, dus van 2017 tot 2021 ? Donc mes questions sont : est-ce qu'on peut avoir une évaluation du programme de la coopération de Molenbeek avec les deux communes citées au Sénégal et au Maroc pendant les trois premières années dont il est question à savoir 2014-2016 et, deuxièmement, est-ce qu'on peut savoir un peu plus concrètement ce qui sera fait lors de la 2ème phase à savoir les années 2017-2021 et de quels montants il s'agit. Dank u, merci.

**Dhr. de voorzitter :**

Dank u Mijnheer Berckmans.

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

**M. Ait Jeddig :**

Merci, on est amené à voter pour une nouvelle phase, je voudrais savoir si on a fait une évaluation de la phase précédente. Donc est-ce qu'on a fait une évaluation ? Quels ont été les projets qui ont abouti ou sont en phase d'aboutir ? Puisqu'on est dans le cadre d'un partenariat on souligne des objectifs tout à fait louables mais de bonne gouvernance politique, l'administration efficace de participation des citoyens au processus et puis de décentraliser, pour une décentralisation des pouvoirs, connaissant un peu la situation dans



ces pays où il y a une forte centralisation et puis il y a un problème de bonne gouvernance alors je voudrais savoir qu'en est-il à ce niveau-là ? Merci.

**M. le président :**

Merci, est-ce que c'est votre micro qui s'est coupé, vous avez terminé votre intervention ? Parce que nous avons un problème ici. Non ? Ok, merci.

Je donne la parole à Madame Bastin.

**Mme Bastin :**

J'aurais aussi voulu savoir de manière tout à fait concrète et pour la population ce qui a été réalisé dans ces deux villes et disons quel est le bénéfice que les gens de Mokrisset et de l'autre commune ont eu, Mbour, ont eu comme avantages, je dirais avantages au niveau culturel, social, scolaires etc.... ? Je pense que cela vaudrait la peine d'avoir une réunion pour nous en parler de manière un peu plus détaillée. Merci.

**M. le président :**

Merci Madame Bastin.

Ik geef het woord aan Mijnher De Block.

**M. De Block :**

Je voudrais savoir si au niveau du point 5, donc l'échange avec Mokrisset au Maroc, quels sont les autres villages, villes avec lesquels la commune a eu déjà des entretiens ? Il y a quelque chose qui m'a interpellé lors de la dernière actualité dans le Rif où il y a une situation de tension sociale. Je pense qu'à un moment donné il y a eu même une interdiction de manifestation avec une certaine violence, voilà justement, est-ce que la commune a des contacts avec des villages dans cette région ou a historiquement des contacts ? Est-ce que c'est la seule ville avec laquelle on a jumelé ou on a eu des projets au Maroc ? Vu qu'une des revendications critiques je pense de cette région c'est qu'elle est un petit peu délaissée peut-être par les pouvoirs en place.

**M. le président :**

Merci Monsieur De Block :

Je donne la parole à Monsieur Magérus.

**M. Magérus :**

Ma remarque est similaire à celle de nombreux collègues ici ce soir. C'est assez singulier mais il n'y a pas beaucoup d'explication ni d'information sur les projets en cours, Mokrisset, Mbour, en 4-5 ans si je ne m'abuse on a eu une section réunie sur le sujet. Je pense que c'est un peu maigre pour quand-même deux dossiers à la fois Mbour et Mokrisset, deux dossiers qui sont porteurs d'espoir pour ces populations et qui nécessitent quand-même, comme il y a des moyens communaux, je pense notamment à des moyens humains qui accompagnent pour élaborer ces dossiers. Alors est-ce encore une fois un nouveau chèque en blanc, conseil pour la continuation de ces projets parce que je souligne quand-même, il s'agit d'un protocole de collaboration qui part de 2007 et qui va jusque 2021. Merci pour votre écoute.

**M. le président :**

Merci Monsieur Magérus.

Je donne la parole à Monsieur El Khannouss.

**M. l'échevin El Khannouss :**

Merci Monsieur le président, qu'on se rassure tout de suite, ce n'est pas un chèque en blanc. Il y a à peu près un an je pense, nous avons eu l'occasion ici dans le cadre d'une section réunie d'exposer tout le contenu des deux conventions qui nous lient avec aussi bien Mbour au Sénégal que Mokrisset au Maroc. Alors peut-être une petite précision, ces deux accords qui vous sont proposés aujourd'hui, sont des accords évidemment qui sont proposés par la DGCD, la direction générale de la coopération au développement dont l'union des communes se fait le relais. Il faut savoir que toutes les communes qui sont partie prenante signent cette convention pour pouvoir continuer à collaborer et pouvoir bénéficier des moyens financiers qui sont injectés dans le cadre de ces partenariats avec un certain nombre de communes du sud. C'est pour ça qu'on appelle ça de la coopération décentralisée Nord/Sud et ces villes du sud elles sont arrêtées par le fédéral et non pas par la commune de Molenbeek. Nous avons un certain nombre de communes qui nous sont proposées et c'est avec celles-là que nous signons des conventions de partenariat parce que nous avons aussi un jumelage qui remonte à 2002 avec la ville de Oujda mais qui n'a rien à voir avec ces deux projets que nous discutons aujourd'hui. Alors Mokrisset, je vais le rappeler, je l'ai déjà dit ici à maintes reprises, c'est une région qui se trouve à 40km de Chefchaouen et, Monsieur Magérus, vous étiez là lorsque nous avons signé cette convention. Je vous rappelle, vous avez fait partie de la délégation parce que, ah oui voilà vous me faites peur là, l'amnésie à votre âge ça devient inquiétant, et donc vous vous rappelez quand-même que cet accord était porteur d'espoir comme vous le dites et que nous avons arrêté un certain nombre de projets, un certain nombre de projets qui sont d'abord imposés par les pouvoirs subsidiaires qui concernent de la formation, de la formation que nous proposons aux membres de l'administration qui s'occupe de la région. Nous avons pu ainsi à plusieurs reprises recevoir un certain nombre de fonctionnaires qui ont participé à des programmes de formation ici à Bruxelles, des formations mises sur pied par l'union des villes et communes mais aussi développer des projets très concrets, et là je réponds à vous, Madame Bastin, qui répondent à des besoins et à des attentes de la population locale parce que les projets que nous développons ce n'est pas nous ici à Molenbeek qui allons les imposer ou les proposer. C'est le fruit de toute une concertation, de toute une série de réunions pour pouvoir identifier le besoin des régions, avec lesquelles nous sommes liés, et pour Mokrisset ce sont deux projets très concrets. Hormis les formations que j'ai évoquées, c'est la Maison de la Participation, que nous allons inaugurer très prochainement d'ailleurs, c'est un local qui fait plus de 200 m<sup>2</sup>, qui est adjacent à la municipalité de Mokrisset et qui sera mis à la disposition de tout le secteur associatif, sur base d'une réglementation de règlements que nous avons finalisé avec eux. Ce sont quasi les mêmes que les nôtres que nous avons travaillé avec eux mais c'est aussi la création d'un fonds pour pouvoir soutenir toute une série de projets dans l'aide et l'accompagnement des femmes, dans la scolarisation, mais aussi des petits projets liés à des soins de santé que nous avons pu soutenir avec des financements, des cofinancements, Mokrisset, la commune de Molenbeek, des financements qui nous viennent d'ailleurs des pouvoirs subsidiaires.

Pour le Sénégal, c'est aussi le même scénario. Nous avons participé à la mise sur pied de formations. Nous avons développé un bureau de développement local. C'est un bureau qui a un rôle très spécifique, c'est de pouvoir répondre à toute une série d'appels à projets au niveau belge, mais aussi au niveau européen qui correspondent à des besoins de la ville de Mbour, en matière d'assainissement des eaux usées, en matière de scolarité, etc. Tous ces gens-là ont été formés ici Bruxelles par du personnel et des formateurs très

compétents. Cette compétence, ils ont pu l'utiliser dans le cadre de ce projet. C'est aussi le soutien à des projets plus concrets. Fin de cette semaine, il y a un groupe de Molenbeekois, des élèves de l'Athénée Royal Serge Creuz qui vont aller finaliser un projet de construction d'école qui vise à travailler sur les finitions avec une association de personnes retraitées et je pense que vous avez été invités lors d'un évènement qui a eu lieu à Molenbeek pour pouvoir trouver des financements complémentaires pour faire aboutir ce projet.

Nous avons toute une série de projets que je peux vous exposer si vous le souhaitez ici, à l'occasion, comme l'ont demandé certains lors d'une section réunie. Nous reviendrons avec les projets qui sont en cours, avec des évaluations. Monsieur Ait Jeddig elles se font d'abord par les pouvoirs subsidiaires. Ce sont des évaluations draconiennes qui vérifient effectivement si les objectifs qui ont été définis avec les partenaires sont atteints. Si ceux-ci ne sont pas atteints, les subventions sont revues à la baisse, voire sont supprimées.

A propos de subventions, pourquoi est-ce qu'il est important de faire passer ces deux points aujourd'hui ? Et bien parce qu'ils vont garantir des subventions qui, pour notre information à tous, vont être revues à la baisse. Nous risquons une diminution de moyen de l'ordre de 25% par rapport à ce que nous avons reçu les années précédentes, ce qui veut dire que nous allons devoir réévaluer, voire comme il nous est proposé, ce que je refuse pour l'instant, c'est de choisir entre un des deux pays, soit le Sénégal, soit le Maroc.

Je pense avoir répondu à toutes les questions et je reste à votre disposition pour des questions complémentaires.

**M. le président**

Merci Monsieur El Khannouss.

Ik geef het woord aan Mijnheer Berckmans.

**De Heer Berckmans :**

Monsieur l'échevin, j'avais aussi posé la question sur les projets concrets, mais si j'ai bien compris, on va entendre ça plus tard. Mais j'avais aussi ajouté la question si vous aviez une idée, même s'il y a une diminution, du budget qui sera prévu pour la deuxième phase de façon globale, pas à 10 € près.

**M. l'échevin El Khannouss :**

Je peux, si vous le souhaitez, vous envoyer les chiffres précis.

**M. le président**

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

**M. Ait Jeddig :**

Merci Monsieur El Khannouss pour vos réponses et de m'avoir appris ce qu'était la décentralisation dans ce cadre-ci, qu'il s'agit bien d'une coopération nord-sud.

Vous avez exposé quelques projets pour lesquels je suis très favorable et je voterai favorablement la signature de ce protocole. Merci.

**M. le président**

Merci Monsieur Ait Jeddig.

Ik geef het woord aan Mijnheer De Block.

**M. De Block :**

Je vais reformuler ma question pour que la réponse soit très courte. J'avais demandé s'il y avait des autres villes au Maroc avec lesquelles il y a eu des échanges, des jumelages, à un autre moment ?

**M. l'échevin El Khannouss :**

Très rapidement, il faut savoir que Molenbeek n'est pas la seule à être jumelée avec des villes au Maroc ou au Sénégal ou d'autres pays africains, voir dans certains cas d'Amérique latine. Nous avons d'autres communes bruxelloises qui ont des jumelages avec Al Hoceïma, Nador, etc. Là où je ne vous rejoins pas, c'est quand vous avez parlé de ces troubles qui se sont déroulés dans la ville d'Al Hoceïma. Il faut savoir qu'il y a eu une gestion de ces troubles qui a évité que les choses ne dégénèrent, et comme vous avez pu le sous-entendre, ce sont des régions qui ont été délaissées pendant des très longues années par l'autorité centrale et ces dernières décennies, les investissements massifs pour remettre cette région du Maroc à niveau, et chaque fois qu'on s'y rend, que ce soit en vacances ou lors de nos missions, on peut constater l'évolution dans ces régions qui ont été délaissées pendant de très longues années, que ce soit au niveau de l'infrastructure, au niveau des hôpitaux, etc.

**M. le président**

Merci Monsieur El Khannouss.

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.  
36 votants : 36 votes positifs.  
De Raad keurt het punt goed.  
36 stemmers : 36 positieve stemmen.*

**6. Jeunesse - Règlement des locations des salles polyvalentes du Service Jeunesse.  
Jeugd - Het reglement voor de verhuur van de polyvalente zalen van de Jeugddienst.**

---

**M. le président**

Je donne la parole à Madame Tahar, mais s'il-vous-plaît, inscrivez-vous à temps. Soyez attentifs au lieu de discuter entre vous.

**Mme Tahar :**

Je suis très attentive Monsieur le Président ! Vous avez tendance parfois à expédier certains points. Pour ne pas perdre de temps, il s'agit d'un règlement relatif aux salles polyvalentes. On demande de statuer par rapport à un règlement d'une grille tarifaire. J'ai une série de questions à vous soumettre.

Premier point concernant l'affectation des salles polyvalentes, vous interdisez les réunions ou rassemblements politiques ou religieux. Je voudrais savoir ce que vous

entendez par rassemblements politiques parce qu'au point deux, vous parlez à un moment donné des associations. Le point deux concerne l'exonération des droits d'occupations. Vous énumérez une série d'associations ou de groupes qui sont exonérés des droits d'occupations et vous citez : « Les associations qui ont une vocation philanthropique, culturelle, sportive ou sociale en lien avec la commune », donc je ne sais pas ce que vous entendez par lien avec la commune. J'aimerais avoir des éclaircissements là-dessus. J'ignore également ce que vous entendez par culturel, qu'est-ce qu'une association culturelle ? Est-ce qu'on peut avoir plus d'information s'il-vous-plaît ?

Concernant la grille tarifaire, je ne sais pas vous, mais moi je trouve qu'elle n'est pas suffisamment lisible et je trouve qu'on pourrait la présenter autrement parce que vraiment ici, j'ai dû la lire plusieurs fois pour pouvoir comprendre tous ces montants dans cette grille et permettez-moi aussi d'estimer que ces montants, encore une fois pour les Molenbeekois, je les trouve un peu excessifs. Parce que quand je vois d'un côté le CPAS, la police, les conseils consultatifs, les écoles, les associations de parents plusieurs groupes sont exonérés, je peux comprendre, mais alors, je ne comprends pas des montants si importants pour les Molenbeekois et là, je voudrais comprendre quels sont les critères qui ont définis de tels montants ? Je peux vous citer un exemple : si vous êtes un groupe molenbeekois et vous voulez prendre en location une journée sur toute l'année, vous allez la payer, si vous prenez la grande salle, 6.829,06 €. Je trouve ça quand même un peu cher pour des Molenbeekois.

Quelques dernières questions de précisions. Vous parlez d'une caution de 100 € et de nouveau, je suis étonnée que cette caution de 100 € ne soit pas précisée par exemple pour une location d'une heure. Allez-vous demander pour la location d'une heure 100 € ? Est-ce qu'il ne serait pas plus facile par exemple d'imaginer que le montant de la caution soit au prorata des heures d'occupation, ce serait plus juste je trouve.

Alors, vous dites que cette caution doit être versée, mais sur quel compte ? Le compte du service de la Jeunesse, de la Commune ? Vous parlez d'un état des lieux, qui va faire cet état des lieux ? Ce n'est pas précisé. J'aimerais vraiment avoir des précisions, parce qu'alors, c'est un règlement qui sera difficilement mis en œuvre.

Je vous remercie.

### **M. le président**

Merci Madame Tahar.

Je donne la parole à Madame Turine.

### **Mme l'échevine Turine :**

Merci pour les questions, je voudrais juste dire que ceci est un règlement qui s'intègre dans le règlement général de locations de salles. Il y a une partie des réponses que vous trouvez en lien avec le règlement général.

Par rapport à la phrase « sont interdites les réunions ou rassemblements politiques ou religieux ou ayant un but commercial, ainsi que les fêtes familiales et/ou privées », j'ai posé la même question que vous au chef de service qui me dit qu'il reprend cette phrase qui se trouve apparemment dans les autres règlements spécifiques pour les autres salles. Donc, si j'ai bien compris, mais je me tournerai vers le Secrétaire communal pour voir s'il est d'accord avec moi, ce sont les rassemblements de partis politiques, et donc il ne peut pas y avoir de meetings politiques dans ces salles.

L'exonération des droits d'occupation, étant donné qu'ici les salles sont à destination exclusive d'activités à destination des jeunes de zéro à vingt-cinq ans, en fait toutes les associations molenbeekoises qui voudraient organiser une activité pour des jeunes de zéro à vingt-cinq ans rentrent dans les associations qui sont exonérées, puisque les associations qui ont une vocation philanthropique, culturelle, sportive ou sociale en lien avec la commune, ça concerne en fait toutes les associations qui proposent des activités pour les jeunes. Donc, les montants qui sont indiqués au-dessus, c'est un calcul qui est effectivement assez complexe et là, de nouveau, le chef de service m'a donné le calcul qui vient des propriétés communales. C'est une grille tarifaire qui est liée aux grilles tarifaires pour toutes les salles qui appartiennent à la Commune, mais dans ce cas-ci, puisque c'est à destination d'activités bien spécifiques pour les associations molenbeekoises en tant que telles, elles n'auront en général à payer que les frais liés à la caution et aux assurances.

En ce qui concerne la question que vous posez sur la caution, je ne suis pas sûre d'avoir bien compris votre question. La caution est un montant forfaitaire.

**M. le président**

Merci Madame Turine.

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.*

*29 votants : 21 votes positifs, 8 abstentions.*

*De Raad keurt het punt goed.*

*29 stemmers : 21 positieve stemmen, 8 onthoudingen.*

**7. GRH - Scrl Le Logement Molenbeekois - Engagement d'agents contractuels subventionnés de prévention - Convention de partenariat - Avenant.  
HRM - CVBA Le Logement Molenbeekois" - Aanwerving van gesubsidieerde contractuelen voor preventie - Samenwerkingsovereenkomst - Aanhangsel.**

---

**M. le président**

Je vais demander aux administrateurs du Logement Molenbeekois de bien vouloir ne pas participer au vote. C'est Monsieur le Secrétaire communal qui le demande. Je n'ai pas demandé que vous sortiez, vous ne participez pas au vote.

**Mme la bourgmestre :**

Mais non, ce n'est pas nécessaire.

**M. le président**

Alors, les administrateurs du Logement Molenbeekois, vous pouvez reprendre votre place et vous pouvez participer au vote.

**M. De Block :**

Est-ce que c'est un président ?

**M. le président**

Il n'y a pas d'intérêt personnel dans la chose. C'est la Commune qui engage des agents de préventions.

**M. De Block :**

Je me rappelle des moments où le Logement Molenbeekois et le conseil communal ou en tout cas la Commune étaient en conflit parce que l'un voulait contrôler la gestion de l'autre au niveau de certains codes de règlements. Je pose la question.

**M. le président**

C'est le cas. Je donne la parole à Monsieur le Secrétaire communal.

**M. le Secrétaire communal :**

Donc, ici il faut préciser que les gens dont il s'agit, les administrateurs, n'ont aucun intérêt personnel en la matière. Imaginez-vous que le conseil communal soit amené à prendre une décision au sujet de Molenbeek Sport, donc tout le conseil doit se lever et il n'y a aucune décision qui se prend. Etant donné que tous les conseillers font partie de cette ASBL. Là, automatiquement, vous êtes dans un nœud.

**M. le président**

Suivons les conseils du Secrétaire Communal.

Je donne la parole à Monsieur Azaoum.

**M. Azaoum :**

Merci Monsieur le Président. J'aurais aimé connaître notamment les éléments importants de l'ancienne convention, savoir s'il y a des différences substantielles entre cette dite convention et la nouvelle et alors peut être également avoir l'avis de la délégation syndicale, surtout que d'après ce que j'ai pu comprendre, il y aurait des tensions aussi bien entre la délégation syndicale du logement Molenbeekois et de la direction, qu'avec la délégation syndicale au sein de la Commune ? Merci.

**M. le président**

Merci Monsieur Azaoum.

Je donne la parole à Monsieur Lakhloufi.

**M. Lakhloufi :**

Merci Monsieur le président, pour être tout à fait clair, c'est moi-même qui me suis présenté spontanément chez Monsieur le Secrétaire pour soulever la question. Ça, c'est un premier point et je déclare n'avoir aucun intérêt personnel dans cette décision. Merci.

**M. le président**

Merci Monsieur Lakhloufi.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

**M. De Block :**

J'ai cru avoir lu dans l'explication qu'il y avait un fonds qui était déjà disponible depuis quelques temps pour cela, ou est-ce que j'ai mal compris ? Je voudrais savoir si c'était le cas, qu'est-ce qui a fait trainer l'application, la mise en œuvre de ce fonds, de ce subside ?

**M. le président**

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Madame Vande Maele.

**Mme l'échevine Vande Maele :**

Ici, il s'agit simplement d'une convention qui confirme le partenariat conclu entre la Commune et la société le Logement Molenbeekois pour les postes ACS qui sont créés déjà depuis 2005. Cette convention confirme, l'avenant confirme que les ACS bénéficient du régime de congé identique à ceux des agents communaux et donc c'est le nouveau tableau des congés annuels qui est en annexe et qui est dans cette convention et qui sera appliqué pour ces agents ACS aussi. Donc ils sont déjà pour la plupart en place et s'il y a un remplaçant, il aura le nouveau tableau de congé.

**M. le président**

Merci Madame Vande Maele.

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.  
29 votants : 29 votes positifs.  
De Raad keurt het punt goed.  
29 stemmers : 29 positieve stemmen.*

**8. GRH - Volontaires - Règlement.  
HRM - Vrijwilligers - Reglement.**

---

**M. le président**

Je donne la parole à Madame Evraud.

**Mme Evraud :**

Merci Monsieur le président, juste une toute petite remarque. Il me semblait que les volontaires devaient être inscrits quelque part. Je parle de l'absolu. Je ne parle pas de volontaires pour la Commune. Est-ce que le fait de présenter les choses comme ceci, ici, ne risque pas dans l'absolu de poser problème pour les autres volontaires ? Est-ce qu'il ne faut pas qu'ils soient inscrits à une association ou je ne sais quoi ? C'est une remarque. Je ne suis pas sûr ?

**M. le président**

Merci Madame Evraud.

Ik geef het woord aan Mijnheer Berckmans.



### **Dhr. Berckmans :**

Dank U Mijnheer de Voorzitter. Mijn vraag is de volgende. In de overwegingen staat dat de vrijwilligers kunnen tussenkomen in aanvulling van de gemeenteagenten zonder voor deze in de plaats te komen. In de verdere overwegingen staat de sociale diversiteit een van de objectieven is voor de vrijwilligers zowel wat betreft opleiding, leeftijd, geslacht, enz. Dus, mijn vraag is of het hier over mensen gaat die de gemeenteagenten kunnen bijstaan? Moet dat begrepen worden in het kader van politieagenten of gaat het over een bredere categorie van vrijwilligers die bijvoorbeeld ook kunnen helpen bij culturele aangelegenheden georganiseerd door de gemeente of sportieve?

Dan zou ik een voorstel willen toevoegen in artikel 3 voor de vergoeding van een vrijwilliger dat staat zo wel in de wet maar voor alle duidelijkheid en ook voor de betrokkene erbij zeggen dat als die vergoeding aan die maxima wordt betaald dat die niet belast wordt, dus dat die vrijgesteld is van personenbelasting.

En outre de ma question, je propose d'ajouter dans l'article 3 : « si ces sommes ne dépassent pas le maximum qui sont mis dans le code impôt sur les revenus, le code fédéral », que ces indemnités de volontaires sont exonérées d'impôts.

### **M. le président**

Dank U Mijnheer Berckmans.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

### **M. De Block :**

Je suis un assez grand amateur de bénévoles. Je trouve que c'est quelque chose de vraiment chouette, mais je voudrais poser la question, quel lien avec ce règlement, avec la mise en place du service communautaire, que des gens qui dépendent de certaines allocations, pourraient être obligés de rendre des services à la Commune ou au CPAS. Je pose cette question-là parce qu'effectivement, est-ce qu'avant, il y avait déjà un règlement pour les bénévoles ? J'ai regardé sur le site de la Commune et je n'ai pas trouvé ce règlement. Je n'ai pas pu comparer les deux règlements, s'il existait déjà un règlement.

Je pense qu'il est important de garder dans la première phrase de ce règlement, que la loi définit le volontariat comme une activité exercée sans rétribution, ni obligation pour le compte d'autrui. Je pense que le service communautaire obligatoire que la loi est en train de préparer doit être exclu explicitement de ce règlement. Je pense que c'est quelque chose sur lequel on doit vraiment faire attention.

La deuxième question générale que je pose, c'est effectivement, la personne ne peut pas remplacer le fonctionnaire. Alors, expliquez-moi, quand je vois déjà que dans les écoles on va commencer à engager des bénévoles pour faire le boulot d'accueillants, comment va-t-on éviter que des bénévoles ne remplacent pas explicitement le travail d'un fonctionnaire ? Je pense que c'est une deuxième question pertinente et dans ce sens-là, je voudrais demander si ce n'est pas important de limiter les services et d'explicitement les services ou les fonctions pour lesquelles des bénévoles sont envisageables. Je crois bien que par exemple à la Maison des Cultures, je ne sais pas comment les gens de la Maison des Cultures étaient payés avant, je parle des bénévoles. Est-ce que vous avez un règlement ? Pour moi, ça ne pose pas de problèmes en tant que tel à ce niveau-là. Mais, si c'est pour remplacer des accueillants dans des boulots et qu'on veut engager des parents, si c'est pour remplacer des profs ou des gens formés pour des études extrascolaires qu'on avait promises et qu'on n'a jamais vues, et bien là, je pense que c'est vraiment un problème.

**M. le président**

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Madame Bastin.

**Mme Bastin :**

Il est indiqué que l'âge minimum pour l'activité est de seize ans, je me dis qu'ils ne sont pas majeurs et je suppose qu'il y a une autorisation qui est demandée aux parents et que les parents sont impliqués dans cette activité volontaire et je voulais savoir aussi ce qu'on fera si l'activité est mal réalisée, s'il y a des problèmes de comportements ou autre ?

**M. le président**

Merci Madame Bastin.

Je donne la parole à Madame Tamditi.

**Mme Tamditi :**

Alors, nous saluons également cette initiative qui répond aux besoins d'une part de la population, de vouloir rester active, d'avoir une vie sociale et de pouvoir venir en aide à autrui. Je pense par exemple à tous ce qui nous avait été présenté lors de l'audition du Conseil Consultatif des Aînés qui a fait part de plein de projets, etc. Je voulais savoir s'il y aura sur le site des annonces ou un inventaire de ce qui pourrait être fait en tant que bénévole pour donner une idée aux personnes qui ont envie de se rendre utiles d'une manière ou d'une autre, des idées de volontariat au sein de la Commune.

Alors, une deuxième question. J'aurai voulu savoir s'il y a une personne référente, un numéro de téléphone unique que les personnes pourraient composer si elles souhaitent être bénévoles. Vous avez fait état dans ce point, et je le salue bien évidemment, de votre souhait de l'accueil des personnes en situation délicate, et donc c'est pour ça que je pense qu'il est d'autant plus important qu'il y ait une seule personne ou des personnes qui soient clairement identifiées et qui puissent systématiser le modus operandi et professionnaliser, savoir ce qui existe par exemple pour faciliter l'accueil des personnes avec déficience intellectuelle, visuelle, auditive, tout ce qui existe pour les personnes avec une déficience intellectuelle etc., et donc je pense qu'il serait intéressant de pouvoir sur le site web, avoir un numéro central pour les demandes, les offres de volontariat.

**M. le président**

Merci Madame Tamditi.

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

**M. Ait Jeddig :**

Je voudrais simplement savoir, puisque la décision appartient au Collège, comment se prend cette décision, quel service est ouvert au volontariat ? Est-ce que tous les services sont ouverts au volontariat ou est-ce que c'est la Commune qui décide simplement et quels services sont ouverts ? Est-ce qu'il existe une liste de volontaires ou est-ce qu'ils doivent s'inscrire sur une liste avec leurs compétences ? Et puis, au moment voulu, c'est la Commune qui leur fait appel, comment cela fonctionne-t-il ?

**M. le président**

Merci Monsieur Ait Jeddig.

Je donne la parole à Monsieur Vandenhove.

**M. Vandenhove :**

Pour être tout à fait clair, il y a une décision prise à l'unanimité du Conseil de l'Action Sociale par rapport au service communautaire qui est de ne pas adhérer à ce service communautaire. Ici on parle de volontaires, donc volontaires, ça porte bien son nom, ce sont des gens qui ont envie de s'engager, il n'y a aucune obligation, il n'y a pas de liaison entre ce volontariat et une quelconque obligation pour bénéficier du revenu d'intégration sociale. Le CPAS ne participera pas à cette démarche. Mais, le volontariat est ouvert à tout le monde.

**M. le président**

Merci Monsieur Vandenhove.

Je donne la parole à Madame Vande Maele.

**Mme l'échevine Vande Maele :**

Ce règlement était déjà appliqué dans les faits à la Commune depuis plusieurs années, mais il n'était pas officialisé dans le texte. Nous avons repris ici pour tous les articles, les textes de la loi. C'est ce qui est applicable dans la loi et nous avons officialisé ceci.

Ces volontaires sont déjà en place principalement à la Maison des Cultures. Ils ne remplacent aucun poste de fonctionnaire, les fonctionnaires sont en place. Ils aident pour des missions vraiment ponctuelles, par exemple tenir des vestiaires et autres quand il y a des spectacles. Ils ne peuvent pas aider la police. Il n'y a pas du tout de remplacement de fonctionnaires, il n'y a pas du tout de remplacement d'accueillants scolaires non plus. La seule chose, c'est vrai que certains bénévoles sont déjà actuellement dans les écoles pour aider uniquement sur le temps de midi, et il y a certains parents qui sont tout contents d'être bénévoles une heure de temps en temps sur l'heure du midi. Ils ne remplacent pas un accueillant, ils viennent renforcer les animateurs. Si une activité est mal réalisée, nous ne ferons plus appel à ce bénévole-là. C'est sûr que ce sont des missions ponctuelles.

L'idée de mettre l'appel aux bénévoles sur le site, on peut le mettre oui. Il est vrai qu'il n'y a pas une personne référente actuellement pour les bénévoles, c'est le GRH qui rassemble le tout, mais on n'a pas un contact. On pourra le mettre sur le site, mais alors il faudra être précis et quand même limiter à un certain moment le nombre de bénévoles parce que notre but n'est pas de remplacer des fonctionnaires.

Pour l'âge, je n'en ai pas parlé parce que c'est le texte de loi. Nous reprenons exactement le texte de la loi.

**M. le président**

Merci Madame Vande Maele.

Je donne la parole à Madame Tamditi.

**Mme Tamditi :**

J'avais encore une petite question. Je voulais savoir si vous avez prévu ou pas de demander un certificat de bonne vie et mœurs et si oui, dans quel cas ? Est-ce que c'est systématiquement pour les bénévoles ou est-ce que c'est pour des cas bien précis ?

**M. le président**

Merci Madame Tamditi.

Je donne la parole à Monsieur Berckmans.

**Dhr. Berckmans :**

Dank U Mijnheer de Voorzitter. J'ai eu une réponse à ma question. J'ai bien compris que les bénévoles peuvent être engagés, aider dans différents domaines, culturels, sociaux, s'il n'y a pas d'abus, comme Monsieur De Block l'a dit quand ils remplacent les fonctionnaires. Je trouve ça une bonne chose, mais une fois de plus, je n'ai pas eu de réponse sur ma proposition d'ajouter dans l'article trois en ce qui concerne l'indemnisation du volontariat, que cette indemnisation n'est pas taxable. Je pense que c'est important pour les personnes concernées et quand on met de la publicité ou un appel pour des volontaires, je pense que c'est important aussi d'informer les gens qu'ils reçoivent quelque chose et que ce n'est pas imposable quand ça ne dépasse pas les limites. Ils sont cités dans l'article trois.

**M. le président**

Je donne la parole à Monsieur De Block.

**M. De Block :**

Je voudrais juste formaliser l'engagement que le conseil social a pris et le rajouter dans le point un ou l'article un ou deux ou dans les considérants qu'ici, il ne s'agit en tout cas pas de personnes qui seraient insérées dans ce genre de trucs, donc que ça exclut d'office ce genre de personnes. Je pense que les mœurs doivent changer. J'y tiens, c'est important.

On n'a pas répondu sur l'idée de cantonner le bénévolat quelque part dans certaines fonctions et de faire une liste explicite dans laquelle on veut accepter et chercher du bénévolat, car autrement, je crains que c'est quelque chose qui va petit à petit se développer et la limite ou on substitue ou on ne substitue plus quelqu'un, ça va être vague et va disparaître à la fin.

Si vous dites que les parents ne remplacent pas les accueillants, et bien je pense qu'ils peuvent être complémentaires quand il y a pas assez d'accueillants. Quand on le fait, quand il y a un manque et que c'est pour suppléer, et bien là, je trouve que ça ne va pas et ce n'est plus du bénévolat à ce moment-là. Là, on remplace réellement une fonction payante et je pense que les mamans qui sont contentes de pouvoir faire ça pendant quelques heures durant la semaine seraient très contentes de pouvoir le faire à un salaire légal.

**M. le président**

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Madame Bastin.

**Mme Bastin :**

J'ai bien compris qu'il y a une législation, mais est-ce que la Commune demande un document, une autorisation parentale pour exercer quand on est en dessous de dix-huit ans ?

**M. le président**

Merci Madame Bastin.

Je donne la parole à Monsieur Vandenhove.

**M. Vandenhove :**

Je trouve qu'il y a un problème, un procès d'intention dans cette demande et je crois que ce n'est pas là.

Deuxièmement je signale quand même d'expérience, qu'on est souvent dans la situation inverse. Quelqu'un qui est chômeur ou qui a un revenu d'intégration et qui accepte de faire du bénévolat est suspecté d'office de faire du travail au noir et doit prouver quelque part que c'est vraiment du bénévolat. Moi, je crains que mettre ce genre de phrase dans des règlements, va renforcer ce sentiment. Je crois qu'il ne faut pas mettre de frein non plus au fait que des gens qui sont dans une certaine situation, aient envie de s'investir. Pas plus tard que hier, j'ai visité des projets en Hollande où il y avait ce genre de choses et je crois que c'est positif et ça redonne quelque part à condition que ce soit vraiment du bénévolat, à condition que ce ne soit pas en remplacement de contrats et je veux lever cette ambiguïté qui existe. Je rappelle aussi que beaucoup de projets associatifs sont nés à partir de bénévoles qui ont créé des postes. Il faut absolument empêcher ces mauvaises compréhensions.

**M. le président**

Merci Monsieur Vandenhove.

Je donne la parole à Madame la bourgmestre.

**Mme la bourgmestre :**

Madame Bastin, pour les mineurs, une autorisation parentale est demandée. J'en suis convaincue, qu'il n'est pas nécessaire de préciser que les 1308,38 € qui est le montant que l'on peut obtenir chaque année, doit être nécessairement hors impôt. Il est évident si ce montant est repris comme plafond annuel, c'est qu'il s'agit d'un montant maximal qui n'est pas soumis à impôt et je pense qu'il n'est pas utile de répéter dans un règlement des dispositions qui sont légales.

Je voudrais encore préciser que le volontariat tel qu'il est prévu aujourd'hui à la Commune concerne essentiellement les jeunes, les jeunes volontaires, les jeunes bénévoles qui sont engagés notamment au service de la Culture, à la Maison des Cultures et de la Cohésion Sociale et c'est véritablement un projet qui est mené avec ces jeunes. C'est un projet pour leur inculquer à travers ce volontariat justement des valeurs ou des objectifs de participation de citoyenneté de rencontre, que ces jeunes deviennent en quelques sortes les ambassadeurs de la Maison des Cultures. C'est donc un objectif qui n'est pas uniquement de donner de l'argent à ces jeunes, mais aussi de les accompagner à travers un projet de cohésion sociale, un projet culturel, et je pense que c'est vraiment tout au bénéfice de la Maison des Cultures, mais aussi de ces jeunes.

Il en est de même pour les personnes qui encadrent les enfants dans les écoles communales. Que ce soit pendant l'heure de midi, que ce soit pour les accompagner dans leurs activités extrascolaires, mais qui se font au sein même de l'école, que ce soit pour les accompagner au déjeuner, ces enfants sont encadrés par des personnes qui sont motivées à travers ce bénévolat.

Nous, nous avons prévu un budget pour ces projets de bénévolats et il est évident que nous n'allons pas commencer à recruter des bénévoles pour toutes les fonctions qui existent dans la commune. Ces bénévoles sont engagés à travers des projets structurés qui se font au sein même de l'Administration communale, que ce soit la Maison des Cultures ou que ce soit dans les écoles. Donc, je crois que c'est un projet qui est tout à fait positif et que...

Je pense que les conseillers communaux, même s'ils sont dans l'opposition, doivent aussi pouvoir apprécier des projets qui sont portés comme celui qui vous est présenté ce soir.

**M. le président**

Merci Madame la bourgmestre.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

**M. De Block :**

Justement, ma question était explicite de distinguer, parce que je trouve que les jeunes bénévoles à la Maison des Cultures, c'est le top, mais là, on parle de parents qui font le boulot d'accueillants petit à petit. Je vous rappelle qu'il y a quelques temps, nous avons discuté sur l'étude dirigée et que la raison principale à mon avis pourquoi cela n'aboutit pas actuellement et pourquoi on ne peut pas l'instaurer avec des professionnelles, c'est parce que ça coûte trop cher. Donc, la solution d'amener des associations et des bénévoles, c'est une question de fric et ce n'est pas tellement le grand projet pour développer un lien avec ces personnes bénévoles. Ce n'est pas ça. Dans ce cas si, c'est vraiment remplacer du personnel payant professionnel par des bénévoles et donc déjà dans deux occasions on voit, on constate que le glissement est là et que ce n'est absolument pas un projet. Moi je trouve que le bénévolat, c'est un projet avec les personnes qui sont des bénévoles et quand on a ce genre de situation, ce n'est pas un projet. La Commune ou l'école n'a aucunement l'intention de développer un lien avec ces bénévoles. Ce n'est pas le but, le but est de faire en sorte que les enfants soient remédiés. Ça, c'est le but. Donc, dans ce sens-là, je trouve qu'il y a un glissement, il y a quelque chose qui ne va pas et j'hésitais entre m'abstenir, mais je trouve que le fait que vous refusez d'expliquer que ça n'a rien à voir avec le service communautaire, ce n'est pas un procès d'intention, c'est de le clarifier.

Secundo, on refuse d'être précis dans les services, dans la fonction dans laquelle on veut et on compte engager. Si ce sont des petits jeunes entre seize et vingt ans, dites que vous voulez les engager et je signe. Ce n'est pas ça mon problème. Mais je vois qu'on est en train de faire autre chose déjà et là, je dis non, et je trouve que ce règlement ne met pas les balises pour permettre de dire non à ces situations. Je voterai contre.

**M. le président**

Merci Monsieur De Block.

Ik geef het woord aan Mijnheer Berckmans.

**Dhr. Berckmans :**

Je peux comprendre, Monsieur le président, que c'est fatiguant pour vous, mais donc j'ai déjà répété deux fois ma question et vous ne devez pas faire tout ça, moi j'ai d'autres raisons de faire comme ça que vous, mais donc je pose deux fois la même question, toujours pas de réponse. Vous pouvez répondre oui ou non, mais donnez au moins une réponse.

**M. le président**

On peut passer au vote ?

**Dhr. Berckmans :**

Non, je n'ai pas eu ma réponse.

**Dhr. de Voorziiter :**

Mevrouw de Burgemeester heeft U geantwoord dat het niet noodzakelijk is van het bedrag aan te duiden comme étant non taxable, puisque c'est une disposition de la loi fiscale qui permet de pouvoir toucher un certain montant alloué dans le cadre de bénévolat. Voilà, vous avez eu la réponse et on passe au vote.

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.*

*27 votants : 25 votes positifs, 1 vote négatif, 1 abstention.*

*De Raad keurt het punt goed.*

*27 stemmers : 25 positieve stemmen, 1 negatieve stem, 1 onthouding.*

## **9. Finances - Fabrique d'église Saint Jean-Baptiste - Budget 2016. Financiën - Kerkfabriek Sint Jan-Baptist - Begroting 2016.**

---

**M. le président**

Je donne la parole à Monsieur Achaoui.

**M. Achaoui :**

Attendez Monsieur le président, j'ai une petite question, précision à demander. C'est toujours la même question et c'est regrettable que ce soit toujours à ce niveau-là que les budgets sont tardifs. On parle de budget 2016, alors qu'on est en 2017. Ce qui est plus inquiétant, c'est que l'argumentaire qui est donné ou on compare l'augmentation d'un budget 2016 par rapport à 2015 en énumération des mesures qui ont été prises, mais quand on regarde les documents, 2015 n'y apparaît pas, c'est plutôt 2014 et donc il est difficile d'avoir une lecture claire et donc bien évidemment, nous sommes pour le financement des fabriques d'églises, mais compte tenu du manque de cohérence dans les tableaux qui sont proposés, je demanderai d'avantages de précisions. Les explications qui nous ont été données la dernière fois par l'échevin des Finances, je peux les comprendre. Ils sont tributaires d'un certain nombre de choses, mais encore une fois ici, l'année 2015 n'y est pas et donc encore une fois, c'est difficile de faire une lecture objective comparative à une situation financière et donc moi je m'abstiendrai cette fois-ci, parce qu'encore une fois, au nom du principe du complément d'information, je me demande même si les chiffres sont corrects et donc on ne peut pas compter « pour » un tableau qui ne représente pas et qui ne donne pas une

indication comparative par rapport à 2016 et 2015, d'autant plus que l'argumentaire qui est donné, stipule 2015 en terme de comparaison.

**M. le président**

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.*

*35 votants : 33 votes positifs, 2 abstentions.*

*De Raad keurt het punt goed.*

*35 stemmers : 33 positieve stemmen, 2 onthoudingen.*

**10. Economat - Location d'un copieur couleur pour le service de l'imprimerie via le catalogue des produits du C.I.R.B. agissant en centrale de marchés publics.**

**Economaat - Huur van een kleurenkopieerapparaat voor de dienst Drukkerij via de catalogus van de producten van de C.I.B.G. handelend als aankoopcentrale van de overheidsopdrachten.**

---

**M. le président**

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

**M. Ait Jeddig :**

Voilà, 64.563,00 € par an, en admettant qu'en six jours par semaine, ça fait à peu près 210,00 € par jour. Je donne simplement la justification de ce prix élevé de la location.

**M. le président**

Merci Monsieur Ait Jeddig.

Je donne la parole à Monsieur l'échevin Haouari.

**M. l'échevin Haouari :**

Donc, le contrat est sur quatre ans, et le contrat de maintenance actuellement en vigueur prend fin le 31 mars, donc il faudrait le remplacer. La location de ce photocopieur couleur est pour une durée de quatre ans, comme je viens de le préciser. L'offre de prix vient du C.I.R.B., la location du copieur couleur est de +/- 63.000,00 € par an. Il inclut un contrat all in de 600.000 clics compris par an, plus un support technique et les consommables sont compris ce qui n'est pas le cas dans le contrat actuel, l'installation est comprise. En plus de cela, la reprise de l'ancien copieur couleur est comprise et la reprise de l'ancienne machine offset qui est hors service est comprise aussi.

A partir de la deuxième année, il risque d'y avoir une diminution de ce prix en fonction des clics utilisés par la Commune. Ça veut dire qu'on pourra adapter en fonction de la réalité des clics qui seront utilisés en 2017, on pourra adapter le contrat en 2018 pour adapter le prix. Donc en fait, ce sera facturé au clic.

Tenant compte du remplacement de l'ancien copieur par la location du nouveau copieur, celui qui vous est proposé aujourd'hui, la dépense supplémentaire par rapport à ce qui se fait aujourd'hui est de 17.000,00 € par an avec tous les services en plus qui n'existaient pas dans le contrat qui est en cours aujourd'hui.



Je rappelle aussi que la Commune depuis deux ou trois ans, n'a plus du tout recours au marché extérieur pour l'impression. Ce n'était pas le cas auparavant. Auparavant, on avait une imprimerie en interne plus les différents marchés pour l'impression des documents. Aujourd'hui, ces marchés n'existent plus. Tout ce fait en interne. Un copieur moderne comme celui-là permet de ne pas recourir à ce type de marché.

**M. le président**

Merci Monsieur l'échevin.

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

**M. Ait Jeddig :**

Qu'est-ce que vous entendez par clics ? C'est-à-dire qu'on a droit à un certain nombre de copies ? C'est ça ?

**M. le président**

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.  
34 votants : 34 votes positifs.  
De Raad keurt het punt goed.  
34 stemmers : 34 positieve stemmen.*

**11. Propriétés communales - Adhésion à la centrale de marchés de l'intercommunale Interfin pour la passation, l'exécution et le financement de travaux, de fournitures et de services en matière d'utilisation performante et rationnelle de l'énergie au profit des Pouvoirs locaux de la Région de Bruxelles-Capitale.**

**Gemeentelijke eigendommen - Toetreding tot de opdrachtcentrale van de intercommunale Interfin voor de plaatsing, uitvoering en financiering van werken, leveringen en diensten op het vlak van performant en rationeel energiegebruik ten behoeve van de Plaatselijke besturen van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest.**

---

**M. le président**

Je donne la parole à Monsieur Van Damme.

**M. Van Damme :**

Très brièvement, juste pour vous dire que vous n'êtes pas, que la majorité n'a pas le quorum.

**M. l'échevin El Khannouss :**

Ah, vous êtes observateur Monsieur Van Damme !

**M. Van Damme :**

Monsieur De Block me l'a fait remarquer, on a compté ensemble et en effet, vous n'êtes pas en majorité et il faut quand même noter que c'est l'opposition qui assure le quorum ici et donc que c'est grâce à nous que vous pouvez approuver vos points. Et il faut nous remercier et si vous rigolez, on part.

**M. le président**

Je donne la parole à Monsieur Achaoui.

**M. Achaoui :**

Merci Monsieur le Président. J'ai analysé un peu la situation, il y a lieu, parce que le dossier est important et toute chose importante demande d'avantage de précisions. Je n'ai pas eu connaissance du cahier spécial des charges ainsi que du rapport d'attribution d'Interfin. Par ailleurs l'adhésion à une centrale de marché implique un certain nombre de droits et de devoirs qui doivent être formulés dans une convention d'adhésion. Cela n'est pas clair non plus. Bien évidemment tous ces éléments doivent permettre au conseil communal d'avoir une vision bien plus globale des tenants et aboutissements de l'opération qui est une opération importante, notamment en ce qui concerne les services fournitures et travaux que la Commune pourra commander à la centrale. Et puis, a-t-on une liste de ce qui sera commandé ? Un budget est-il établi ? Connait-on l'impact en termes de déduction de consommation si on commande tel ou tel travaux ? Comment fonctionne la centrale ? Toutes des questions qui nous interpellent et pour cette raison, notre groupe s'abstiendra par rapport à ce point.

**M. le président**

Merci Monsieur Achaoui.

Je donne la parole à Madame Tamditi.

**Mme Tamditi :**

Je voulais juste préciser en tant qu'administratrice d'Interfin et Sibelga, qu'effectivement il y a eu des nouveaux projets qui ont été lancés notamment qui nous ont été présentés en juin dernier par rapport au souhait d'Interfin de financer les projets allant dans des économies d'énergie des bâtiments communaux, mais aussi et aujourd'hui d'ailleurs, nous étions invités à l'inauguration à Bruxelles Environnement du projet que Sibelga va mener de placement de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux, régionaux. Dans quelques semaines, je serai en mesure, puisque Sibelga est en train de finaliser, nous serons en mesure Madame Manzoor et moi, de vous envoyer le rapport ou de vous le présenter, si le Collège organise comme l'an dernier, une section destinée aux rapports des administrateurs. Si ça ne se fait pas, je m'engage à vous le transmettre par écrit.

**M. le président**

Merci Madame Tamditi.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

**M. De Block :**

Je pense que l'achat qui est en train de se faire, si j'ai bien compris, c'est le chauffage central et je pense que c'est important. J'ai été étonné par ce que j'ai entendu. Connaissant quand même l'état de certains chauffages dans certaines écoles, je me demande pourquoi on n'investit, pourquoi on n'en profite pas plus vu qu'il y a cet achat et qu'on prenne la liste des choses qui doivent être remplacées. J'ai l'impression que tout n'est pas sur cette liste.

Secundo, est-ce qu'on a demandé au Logement Molenbeekois de participer dans cette centrale d'achat ? Pourquoi ? Le Logement Molenbeekois est face à une fameuse opération de remplacement de grandes chaudières. Comme dans un ensemble de bâtiments, parfois les tuyauteries doivent être remplacées, aussi je me dis que ça pourrait être utile de joindre les deux organisations pour peser plus dans cette centrale d'achat et éventuellement faire une réduction plus importante qui peut bénéficier aussi pour les locataires du Logement Molenbeekois.

**M. le président**

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Monsieur Majoros.

**M. l'échevin Majoros :**

Merci pour vos questions et votre intérêt pour ce beau projet qui va nous permettre d'économiser de l'énergie, d'avoir des bâtiments mieux isolés et de faire aussi des économies en matière de coût d'infrastructures.

Je ne vais pas vous décrire les 38 pages du règlement qui sont annexées au point, parce que je pense qu'on finirait à une heure fort tardive, mais tout est écrit en ce qui concerne la manière dont les choses se font, dans le document qui a été soumis aux différents conseillers.

Vous me demandez la liste de ce qui sera réalisé. Alors, on a pris cette année-ci, puisqu'il y a avait une série de choses qui pouvaient encore un tout petit peu attendre, que la centrale soit vraiment lancée, et d'autres qui devaient être lancées le plus vite possible, une fois que le budget était adopté, on a pris ceux qui pouvaient attendre un petit peu. C'est clair que l'année prochaine, on pourra mettre un peu plus de choses dans le marché qui sera passé. On est prudent la première année parce qu'on veut éviter de se retrouver avec un trop grand délai avant de lancer certains marchés et donc il fallait d'abord attendre que la centrale se lance. Nous sommes déjà à la fin du mois de février.

Qu'est-ce qui va être acheté ? Vous avez la liste. On souhaite faire appel à la centrale des marchés dans le cadre d'Interfin pour la réparation de la toiture de la crèche Lumen, le remplacement des tuyaux de chauffage central de la Maison Communale, les travaux d'isolation du service Informatique sur la Place communale, l'isolation d'un mur pignon de logement rue du Cinéma, 23, l'adaptation de l'installation de la bibliothèque « De Boekenmolen », la rénovation de la toiture de la Chaine de l'Amitié, l'installation d'une climatisation, et les jeunes et les sportifs l'attendent, à la Salle Heyvaert, le remplacement de chaudières dans diverses propriétés communales en fonction de ce qui peut casser en cours d'année. Tout ça pour un montant de 242.000,00 €. Cette liste est explicite.

Dans ce cadre-ci, dans la convention qui est proposée, nous ne pouvions pas ajouter des opérateurs contrôlés par la Commune. Par contre, Monsieur De Block, je peux vous rassurer qu'il y a également une convention qui va être passée entre la SDRB et différentes sociétés de Logements sociaux, y compris le Logement Molenbeekois et Sibelga dans le cadre d'Interfin, mais c'est quelque chose qui est fait en direct entre la SDRB et Interfin et ça ne doit pas passer par la Commune, ce sont des budgets et des démarches séparées, mais la même intention y est effectivement au bénéfice des locataires de logements sociaux de notre commune également.

## **M. le président**

Merci Monsieur Majoros.

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.*

*34 votants : 34 votes positifs.*

*De Raad keurt het punt goed.*

*34 stemmers : 34 positieve stemmen.*

**12. Propriétés communales - Rue Vandermaelen, 18 - Bien acquis dans le cadre du contrat de quartier Cinéma-Bellevue - Occupation des locaux du rez-de-chaussée et du 1er étage destinés à accueillir une crèche.**

**Gemeentelijke eigendommen - Vandermaelenstraat 18 - Vastgoed aangekocht in het kader van het wijkcontract Cinema-Bellevue - Gebruik van de lokalen op de benedenverdieping en de 1ste verdieping bestemd om een kinderdagverblijf op te vangen.**

---

## **M. le président**

Le point est retiré de l'ordre du jour. Het punt wordt van de dagorde gehaald.

**13. Département Infrastructures et Développement urbain - Contrat de Quartier Durable Petite Senne - Opérations 1.C1, 1.C2 (partie A), 1.C3 : reconversion d'un site situé à Molenbeek-Saint-Jean , Quai de l'Industrie 77 et 79 en opérations comprenant (a) un ou des espaces polyvalents pouvant accueillir des espaces productifs ou des infrastructures de proximité ,(b) des logements assimilés à du logement social de type habitat intergénérationnel ou solidaire ainsi qu'un logement de fonction ou de concierge et (c) l'aménagement d'un espace extérieur - Marché de service relatif à la mission d'auteur de projet - Avis de marché, mode de passation, fixation des conditions de marché.**

**Departement Infrastructuur en Stedelijke ontwikkeling - Duurzaam Wijkcontract Zinneke - Ingrep 1.C1, 1.C2 (deel A), 1.C3: reconversiewerken van een site gelegen te Sint-Jans-Molenbeek, Nijverheidskaai 77 en 79 in ingrepen die (a) (een) polyvalente ruimte(n) die productieve ruimten of buurtinfrastructuur kunnen huisvesten, (b) met sociale woningen gelijkgestelde woningen van het intergenerationele of solidaire type alsook een dienst- of conciërgewoning en (c) de inrichting van een buitenruimte omvatten - Dienstenopdracht met betrekking tot een projectontwerper - Aankondiging van de opdracht, gunningswijze, vastlegging van de voorwaarden van de opdracht.**

---

## **M. le président**

Je donne la parole à Monsieur Achaoui.

## **M. Achaoui :**

Merci Monsieur le président, à la lecture, il y a eu une décision de non-sélection le 16 janvier 2017 pour le même marché. Il y a quand même quelques questions qui subsistent. Pourquoi avoir arrêté la procédure ? On s'interroge. Est-ce que c'est une erreur de publication ou alors une mauvaise procédure choisie ? Il y a également un manquement dans la description de l'objet du marché. Est-ce qu'on a également fait une mauvaise évaluation budgétaire ? Ce sont quand même des questions qui demandent réponse et pour ces demandes de réponses, on s'abstiendra par rapport à ce point.

### **M. le président**

Merci Monsieur Achaoui.

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.*

*35 votants : 25 votes positifs, 10 abstentions.*

*De Raad keurt het punt goed.*

*35 stemmers : 25 positieve stemmen, 10 onthoudingen.*

### **14. Urbanisme - Demande d'avis du conseil communal sur le projet de plan régional de développement durable (PRDD).**

### **Stedenbouw - Aanvraag tot advies van de gemeenteraad over het ontwerp van gewestelijk plan voor duurzame ontwikkeling (GPDO).**

---

### **M. le président**

Je donne la parole à Monsieur Mahy.

### **M. l'échevin Mahy :**

Juste une petite information, l'enquête publique ce passe du 13 janvier au 13 mars. Vous avez toujours la possibilité de déposer un avis sur ce PRDD. Je vous y invite d'ailleurs. Vous pouvez le faire par internet sur PRDD.irisnet.be. Nous proposons ici des commentaires, des améliorations au PRDD du point de vue molenbeekois, je ne vais pas revenir là-dessus, c'est quand même pas mal de pages, mais je suis toujours ouvert aux questions.

### **M. le président**

Merci Monsieur l'échevin.

Je donne la parole à Monsieur Gjanaj.

### **M. Gjanaj :**

C'est pour dire qu'au niveau de l'avis, on est d'accord avec tous les points sauf que ça donne un peu la vision quand on dit, quand on parle de rétablir un bâti unifamilial surtout dans le centre historique, ça donne quand même une vision qui n'est pas adaptée au quartier là-bas en bas, ça donne l'impression que vous voulez chasser les gens, les habitants qui sont là puisque là vous avez beaucoup de subdivisions. On a été plutôt dans le sens d'une subdivision de toutes ces maisons unifamiliales et là, dire que vous avez, que vous voulez rétablir un bâti unifamilial, ça donne l'impression qu'on fait une marche arrière. Quel est la solution que vous donnez ou quelle est l'alternative que vous donnez ? Ce n'est pas vraiment clair.

Par ailleurs, en ce qui concerne les deux points importants, la lutte contre les immeubles vides et la subdivision, on a l'impression que vous remettez toute la responsabilité à la Région, alors que ces deux compétences-là sont des compétences qui peuvent être exercées aisément par la Commune. C'est un peu se mettre dans une position où finalement on subit alors que dans ce cas-ci, vous avez la main puisque ce sont des compétences qui sont complètement communales. Je voulais juste avoir une explication par rapport à ça.

## **M. le président**

Merci Monsieur Gjanaj.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

## **M. De Block :**

Je pense qu'il y a quatre axes dans le PRDD et je pense que dans l'avis que la Commune doit donner à la Région, la première chose, c'est qu'au niveau des ambitions, c'est un plan raté concernant l'ambition des logements sociaux à construire les années à venir. Je pense que Molenbeek doit le dire. On a plus de 17.000 familles sur une liste d'attente. Certains pensent qu'il y a déjà trop de logements sociaux sur Molenbeek. Je peux vous dire qu'à Amsterdam, avec 50% de logements sociaux, c'est vraiment un autre niveau que Molenbeek où, avec tout compris et assimilé on peut peut-être toucher 12 à 15%. Le plan ne prévoit que 6.500 logements publics pour 2020, dont 60 revenus sociaux et modérés. La Région a fait un jour un plan ambitieux de 5.000 logements sociaux dont il a réalisé peut-être 1.200, 1.500 actuellement et maintenant, elle a l'ambition de faire 60%, donc c'est 3.500, ce n'est même plus un plan de 5.000, c'est un plan de 3.500 logements sociaux et modérés. On ne sait même pas encore si c'est social ou modéré.

Je pense que ça, c'est la première chose à dire comme avis en tant que Molenbeekois, et je pense que c'est important parce que, par exemple, Tour et Taxis, c'est un énorme projet. Ça fait partie de différents pools mentionnés dans le plan et il y a zéro logements sociaux qui sont prévus. Donc, on rate des occasions si Molenbeek n'est pas clair dans cet avis-là, je pense qu'on a raté.

Un deuxième point qui pour moi est important, c'est qu'il y a le développement de certains grands buildings au Mettwie, au canal, plusieurs grands blocs, vraiment des buildings énormes, j'ai l'impression qu'en tout cas au niveau du canal, ces projets vont transformer, vont mettre une pression énorme sur les quartiers qui longent le canal et je pense qu'un deuxième avis que devrait donner Molenbeek à la Région, c'est qu'on doit appliquer un encadrement contraignant pour les loyers. C'est-à-dire qu'on ne doit pas laisser les loyers exploser encore avec toute l'activité immobilière, les grands projets qui vont se développer dans le bas de Molenbeek, le long du canal, mais aussi au Mettwie, je pense que de ne pas dire qu'il faut un encadrement contraignant et pas juste une grille indicative ou les gens pourraient constater qu'effectivement qu'ils paient de trop, je pense que c'est un deuxième avis qu'il faut donner.

Finalement, au niveau de la mobilité les parkings de dissuasion, je pense que c'est important mais ce qui va à mon avis va impacter beaucoup de gens, c'est qu'on veut supprimer 70.000 places de parking en voirie et on va en créer 20.000 hors voirie donc 50.000 places supprimées d'un trait. Je pense que depuis quelques années, on essaie de suivre une politique d'harcèlement la voiture au lieu de développer des alternatives collectives. On a vu que cette logique a ces limites. Donc, Bruxelles, en tant que ville embouteillée n'est pas désembouteillée, continue à s'embouteiller encore plus et donc il ne faut pas seulement rendre la voiture plus difficile, il faut développer des alternatives sérieuses. Ils disent qu'ils vont développer le métro et je pense que c'est important, mais en même temps, il faut aussi développer les mesures et les initiatives qui permettent de développer la capacité immédiate du transport et donc, ce sont les trams, les bus peut être en site propre. C'est par exemple profiter de la capacité extra que l'on peut développer si la STIB, TEC, DE LIJN, SNCB s'accorde pour permettre aux Bruxellois et aux Molenbeekois de changer de ligne sans devoir payer un extra. C'est une capacité de cinq % à gagner immédiatement sans créer plus de transport, mais juste en utilisant correctement le transport existant. Ce sont les choses que je trouve que la Commune devrait donner comme avis à la Région.

### **M. le président**

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Madame Tamditi.

### **Mme Tamditi :**

Dans un premier temps, j'aurais quand même voulu souligner le fait qu'il serait intéressant que la Commune insiste auprès de la Région et que peut-être qu'elle-même soit à l'initiative de véritables concertations avec la population pour qu'il n'y ait pas juste un segment de la population privilégié qui puisse donner un avis, qui puisse prendre le temps de lire toutes ces pages qui sont parfois assez techniques et donc il faudrait vraiment qu'il y ait dans les quartiers des informations qui puissent être données pour une véritable information, une véritable concertation et que les avis puissent, si possible, être collectés et être globalisés via des réunions pour des personnes qui n'auraient pas la possibilité ou parce que ce serait trop fastidieux, le souhait de devoir remplir ces avis sur papier ou via internet comme vous l'avez très justement suggéré, Monsieur l'échevin.

Je souhaiterais attirer l'attention de la Commune sur d'une part la densité de la population de certains quartiers qui n'est pas nécessairement en plus assortie à suffisamment d'espaces verts, et je souhaiterais également parallèlement à ça, insister sur la nécessité d'une véritable mixité sociale dans le logement à bâtir et que par exemple, dans certains quartiers, il y ait des logements moyens, que dans d'autres, il y ait des logements sociaux pour permettre aux quartiers de se mixifier davantage et je pense que c'est aussi une garantie d'une plus grande cohésion sociale dans nos quartiers, qui est bien nécessaire aujourd'hui.

### **M. le président**

Merci Madame Tamditi.

Ik geef het woord aan Mijnheer Van Damme.

### **Dhr. Van Damme :**

Eerst en vooral vind ik het een vrij goed advies. Ik denk dat er veel terechte dingen in staan. Het is een constructief advies dat vind ik ook een positieve zaak. Het is geen oppositie werk het is een echt inhoudelijk werkstuk. Er staan een aantal dingen in waar het SPA het moeilijk mee heeft maar er zijn ook een aantal punten in waar we het goed mee kunnen vinden. Wat we bijvoorbeeld appreciëren is de nadruk op de noodzaak aan extra bovengronds vervoer. Ik denk dat het belangrijk is dat er op veel plaatsen meer openbaar vervoer komt, meer bus en tramlijnen en dat het niet noodzakelijk is dat we effectief moeten wachten dat er effectief meer metrolijnen komen zodat we iets kunnen doen. Ik denk dat het een goede zaak is. Ook de nadruk op de toegankelijkheid van het groen, van openbare parken vind ik heel belangrijk en ik vind het ook terecht dat de gemeente daar aandacht aan besteed en heem daarop wil inzetten. Er zijn een paar punten waar ik het moeilijker mee heb.

Eerst en vooral de klemtoon op de Heyvaertwijk is op zich zeer positief maar die klemtoon is vooral exclusief op het woonaspect en de Heyvaertwijk als toekomstige woonzone. Natuurlijk vinden wij ook dat de Heyvaertwijk meer woningen moet hebben dan vandaag de dag is en dat we een oplossing moeten vinden voor de aanwezigheid van de talrijke autobedrijven daar en dus de verplaatsing daarvan in de voorhaven maar tegelijkertijd denken we dat het belangrijk is om na te denken over de economische ontwikkeling van die wijk en we hebben een beetje schrik dat we het alleen maar focussen op woningen in die

wijk dat die tekort doet dat daar ook een economische toekomst voor die wijk kan weggeld zijn die trouwens een link heeft met de historische situatie van de wijk die altijd al een belangrijke economische functie heeft gehad tussen enerzijds de Ninoofsepoort en het Centrum en anderzijds de Abattoir de grote slachthuizen site waar nu nog altijd veel activiteiten zijn.

Het tweede punt waar we het een beetje moeilijk mee hebben is de grote klemtoon op erfgoed. SPA vindt erfgoed belangrijk en het respect ervan is in het verleden vak een groot probleem geweest maar die klemtoon op erfgoed mag er niet toe leiden dat we de facto renovaties moeilijker gaat maken en dat men het de facto moeilijker gaat maken voor mensen om hun woning te isoleren om een voorgevel te isoleren, om dubbele ramen te steken, om ervoor te zorgen dat ze betere deuren en raamkozijnen hebben en heel vaak leidt deze focus op erfgoed er wel toe dat men de facto het renoveren en isoleren van woningen moeilijker maakt.

Ten derde wil ik toch nog een nadruk leggen op het feit dat voor ons het heel belangrijk is dat de verdichting die gepland is ook samengaat met het planten van nieuwe sociale woningen. Ik mis dat een beetje in de opmerkingen. Nieuwe sociale woningen vooral een wijk waar er op dit moment weinig sociale woningen hebben en we hebben globaal gezien in Molenbeek vrij veel sociale woningen al vind ik dat het percentage hoger kan en dat percentage kan vooral door in het hoog Molenbeek, het nieuw Molenbeek meer sociale woningen te plaatsen en op dit moment is het niet het geval en ik vind dat dit ook een opmerking had kunnen zijn die men hier had kunnen toevoegen.

Vandaar dat wij met de SPA een constructieve onthouding gaan doen op dit punt.

**Dhr. de Voorzitter :**

Dank U Mijnheer Van Damme.

Je donne la parole à Madame Bastin.

**Mme Bastin :**

Ça n'a rien à voir avec le sujet qu'on vient de débattre. Je voudrais simplement demander de restructurer le conseil, parce que je trouve que c'est très pénalisant. Vous avez des personnes qui prennent la parole et qui proposent des points dans un contexte très important et je trouve que tout le monde a l'air d'être dans le café du coin et je trouve que nous avons ici une responsabilité et j'aimerais bien que chacun se reprenne en main, vous aussi, et que vous recadriez le conseil communal pour que nous soyons attentifs aux points qui sont développés.

**M. le président**

Merci Madame Bastin.

Je donne la parole à Madame Evraud.

**Mme Evraud :**

Merci Monsieur le Président. Moi je reviens sur un sujet qui m'est cher, mais bon, c'est le parking. Je sais que c'est tout à fait à contrecourant, mais encore la semaine dernière, je voulais aller voir une vieille personne, j'étais chargée car j'avais beaucoup de choses à lui apporter, et bien j'ai tourné pendant une demi-heure et je n'ai jamais trouvé de place pour me garer, et cette vieille personne a dû attendre deux jours pour que je puisse lui



apporter ses affaires. Je vous assure qu'on parle du bonheur de bien vivre dans la ville, et bien franchement, moi dans ces cas-là, j'en ai marre ! C'est tout ce que je voulais vous dire. Merci.

### **M. le président**

Merci Madame Evraud.

Je donne la parole à Monsieur Mahy.

### **M. l'échevin Mahy :**

Merci de toutes vos remarques. Il faut savoir qu'il y avait cent septante pages de résumés du PRDD. Nous avons relevé que les informations qui nous semblaient à discuter, on a par exemple des chapitres concernant le patrimoine ou la mobilité que nous n'avons pas relevés puisque ça allait dans le sens que nous souhaitions et donc, ce n'est pas parce que nous ne parlons pas du patrimoine, qu'il n'est pas présent dans notre intérêt parce qu'il a tout simplement été défendu dans le PRDD.

Je vais répondre en ordre chronologique en ce qui concerne la densité, la subdivision des biens de l'unifamiliale, il faut savoir que certains quartiers sont densément peuplés et mal subdivisés, c'est-à-dire que des maisons sont subdivisées d'une manière totalement inadéquate et ce sont ces subdivisions-là qui nous semble, quand elles ne sont pas légales, il me semble nécessaire de revenir à des entités à de multiples chambres. Il faut savoir que chaque fois que nous octroyons des permis de rénovation, de construction de logements, nous prévoyons et je crois que nous sommes la seule commune à le faire, nous obligeons les promoteurs à introduire 20% de logements trois chambres et plus. Souvent ils ne sont pas contents, mais nous l'imposons et ils le respectent et c'est dans ce sens-là que nous souhaitons un retour des entités unifamiliales, c'est-à-dire des entités de trois chambres et plus. Donc on fait non seulement un focus sur limiter les subdivisions inopportunes, mais également mettre sur le marché des logements trois chambres et plus qui selon nous, et je suis à contrecourant de Monsieur De Block, c'est-à-dire que plus l'offre est élevée, plus les prix sont contenus. A notre sens, plus on met de logements trois chambres et plus, plus les prix des logements trois chambres vont baisser et nous y croyons.

Au sujet de tout ce qui est mobilité, c'est toujours la confrontation. Cinquante pourcent des gens veulent moins de voiture et les autres en veulent plus ou plus de parking. Il me semble en tout cas et nous l'avons dit dans l'avis que les pièces maîtresses de la cité de demain, c'est le transport public. En effet, le COBRACE et l'Ordonnance récente sur les zones à basse émission obligera beaucoup à abandonner sa voiture. Donc, il me semble important que cette donne de transport public soit développée.

En ce qui concerne le quartier Heyvaert, ce sera ma dernière intervention. Nous avons souhaité un quartier Heyvaert en termes d'éco-quartier. Je ne sais pas si c'est mis dans ce document-ci, mais en tout cas nous l'avons écrit dans un document que ce sont les futurs PPAS menés par la Région et nous souhaitons dans le cadre de ces nouveaux PPAS PAD régionaux, nous souhaitons une communication forte, une application forte avec les communes et les habitants. Au jour d'aujourd'hui, nous ne pouvons pas faire grand-chose par rapport à la participation citoyenne pour commenter ce PRDD, c'est la Région qui est vraiment à la barre, mais malgré tout, nous n'avons pas hésité à le remettre pour vous sensibiliser, vous conseiller vous-même pour que vous puissiez faire partager votre point de vue.

Monsieur De Block, je ne peux pas moi, adapter le PRDD, l'avis du Collège à toute la doctrine PTB. Forcément, mais je vous invite à le faire concernant les logements sociaux, je

ne vais pas défendre la vision de la Région par rapport aux logements sociaux ou par rapport à une absence de politique de logements sociaux. En tout cas, je vous invite à le faire. Il me semble que nous avons pris un avis qui est relativement équilibré. Merci.

**M. le président**

Merci Monsieur Mahy.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

**M. De Block :**

Je découvre qu'en fait, ce n'est plus l'avis du conseil communal de Molenbeek, c'est l'avis du Collège et qu'apparemment quoi qu'on dise ici, rien ne changera. Je trouve ça un petit peu vache. Vous dites : on aimerait bien que la Région organise un peu plus de démocratie, de participation que je veux absolument soutenir, mais vous ne l'organisez pas ici dans votre propre conseil. J'aimerais bien savoir est-ce que oui ou non la commune de Molenbeek trouve que sur son territoire, il faut encore augmenter le nombre de logements sociaux ?

J'aimerais dire et lire dans l'avis, parce que je ne l'ai pas lu, dans l'avis j'aimerais juste lire que nous sommes demandeurs pour des logements sociaux. On a une idée ou on les veut, nous en sommes demandeurs.

Ce que je lis dans l'avis est beaucoup plus mitigé et en fait les logements sociaux, c'est peut être mieux pour les autres quartiers, pour les autres communes. C'est ça que je lis et donc non, je pense que les Molenbeekois doivent pouvoir savoir que leur commune dit avec les demandes que nous avons, il faut plus de logements sociaux et non pas moins de logements sociaux et oui, il faut aussi plus de logements sociaux dans les autres communes, mais commençons déjà, ce n'est pas qu'on est à 50% comme à Amsterdam, à 50% comme à Vienne, on est peut être si tout est compté, à 15%. Ce n'est pas encore le grand désastre et la catastrophe sociale, hein les gars. On a encore des besoins auxquels il faut répondre et ça, je ne le lis pas dans l'avis et j'aimerais bien qu'on le mette dans l'avis. Je ne sais pas ce qu'il faut faire, est-ce que je dois introduire un amendement officiel avant qu'on écoute et qu'on puisse voter et tenir compte de ce qui s'est dit ici au conseil, parce que sinon, je ne sais même pas pourquoi vous le soumettez. Si c'est juste pour faire le même petit show de démocratie et de participation que la Région est en train de faire avec les Bruxellois.

**M. le président**

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.*

*29 votants : 22 votes positifs, 1 vote négatif, 6 abstentions.*

*De Raad keurt het punt goed.*

*29 stemmers : 22 positieve stemmen, 1 negatieve stem, 6 onthoudingen.*

**15. Mobilité - Nouveau règlement relatif à la réservation de stationnement pour personnes handicapées.**

**Mobiliteit - Nieuw reglement betreffende de reservering van parkeerplaatsen voor gehandicapten.**

---

**M. le président**

Je donne la parole à Monsieur Mahy.

**M. l'échevin Mahy :**

La différence entre l'ancien et le nouveau, c'est principalement le fait que nous laissons la possibilité au service de ne pas faire appel à la police. Aujourd'hui, il est obligatoire de faire appel à la police, ce qui ralenti énormément, voir bloque les procédures d'attribution des emplacements handicapés. Ce qu'on veut faire, c'est qu'on peut faire appel à la police, mais ce n'est pas une obligation. Ça dépend d'un cas à l'autre. Si on a besoin d'une information plus spécifique, on peut faire la demande à la police, mais on a mis de côté cette obligation de faire absolument une enquête de police alors que les services sociaux ou les différents services administratifs ont établis qu'une personne est handicapée. Un point c'est tout, on a envie de dire.

**M. le président**

Merci Monsieur Mahy.

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

**M. Ait Jeddig :**

Je voulais justement poser la question : quel est la différence entre l'ancien et le nouveau règlement ? Vous avez répondu, mais est-ce qu'il y a d'autres modifications ? Je me posais la question pourquoi est-ce qu'on ne personnalise pas, enfin quelque chose de légal, je veux dire qui empêche la légalisation de ces stationnements, parce qu'au vu des formalités des justificatifs qu'on demande à la personne qui fait la demande, et bien on lui demande des justificatifs et pourtant cette place qui est réservée pour lui, et bien n'importe qui, je veux dire d'invalidé bien sûr, c'est tout à fait compréhensible, va utiliser cette place. C'est une question que je pose et j'aimerais bien avoir une réponse.

**M. le président**

Merci Monsieur Ait Jeddig.

Je donne la parole à Madame Bastin.

**Mme Bastin :**

Si on associe le terme mobilité et handicap, je voudrais bien demander au Collège et à la Commune, de disons d'obliger la STIB à réfléchir à une mobilité pour les personnes handicapées. Je sais bien que ça ne fait pas partie directement du sujet, je ne suis pas tout à fait idiot, mais je me dis que si on va par exemple à Beekkant ou Comte de Flandre, il est impossible pour des personnes en chaise roulante d'accéder aux voies du métro. Donc, c'est vrai que si on voudrait que ces personnes aient une mobilité plus importante et ne doivent pas utiliser leur voiture, il serait bon que la commune de Molenbeek fasse pression sur la STIB pour que les choses soient faites en réfléchissant aux personnes handicapées. Je ne pense pas rien qu'aux handicapés, mais quand je vois le nombre de mères de familles qui doivent descendre avec un buggy jusqu'au quai, c'est vraiment scandaleux parce que les escalators sont pratiquement en panne tout le temps et donc elles ont besoin d'aide pour les faire descendre, je trouve que c'est négligé et scandaleux. Merci.

**M. le président**

Merci Madame Bastin.

Je donne la parole à Madame Evraud.

**Mme Evraud :**

Je voulais savoir s'il y a une possibilité d'adopter la règle par exemple, si l'enfant d'une personne handicapée vient tous les jours chercher cette personne handicapée, est-ce qu'il est possible d'avoir un emplacement pour cette personne, même si évidemment dans ce cas-là, elle n'a pas de carte, puisqu'elle n'a pas de voiture. Ce n'est pas prévu ça, je crois.

La deuxième chose, c'est tout aussi une petite digression par rapport au point, mais qu'on verbalise beaucoup plus systématiquement les gens qui n'ont pas de carte d'handicapé et qui s'y mettent, parce que franchement c'est honteux. Merci beaucoup.

**M. le président**

Merci Madame Evraud.

Je donne la parole à Monsieur Mahy.

**M. l'échevin Mahy :**

Nous enverrons un courrier à la STIB pour faire le topo sur les moyens de rentrer dans les stations, on fera la demande. Ensuite pour la personnalisation, j'ai envie de dire qu'on est sur un principe d'égalité. C'est un peu bizarre comment je vais le dire, mais un handicapé est égal à un handicapé, on n'a pas d'autres possibilités de le faire. Des handicapés ont le droit d'aller en visite et de trouver une place d'handicapé, on ne peut pas faire autrement.

Pour les personnes qui rendent visite, elles ont deux pieds, elles peuvent..., les personnes qui rendent visite, elles ne sont pas handicapées. Mais en tout cas, ceux qui déposent une personne, un membre de famille handicapé, elles vont sur la place pour handicapés et puis elles repartent. On ne peut pas aller plus loin.

**M. le président**

Merci Monsieur Mahy.

Je donne la parole à Madame Tamditi.

**Mme Tamditi :**

Juste préciser que la carte pour personne handicapée n'est pas liée au véhicule. Quelqu'un qui vient chercher une personne avec un handicap, à partir du moment où il vient la chercher, elle peut mettre sa carte dans n'importe quel véhicule.

**M. le président**

Merci Madame Tamditi.

Je donne la parole à Madame Evraud.

**Mme Evraud :**

Ce que je voulais dire, s'il n'y a pas d'emplacement pour handicapés et qu'on ne sait pas charger la personne, il faut de la place pour charger une personne en chaise roulante, ce n'est pas évident, si ce n'est pas un emplacement qui est prévu pour. Ce que je voulais

dire, c'est si quelqu'un vient régulièrement chercher une personne handicapée, est-ce qu'on peut prévoir une place pour pouvoir charger cette personne et donc mettre la carte...

**Mme Tamditi :**

Elle peut demander une place.

**Mme Evraud :**

Mais elle ne peut pas demander une place dans le règlement qui est soumis pour le moment parce qu'il faut une carte verte, donc si elle n'a pas de voiture, si elle est handicapée, elle ne sait pas conduire. Est-ce qu'on pourrait élargir la règle pour des cas comme ça ?

**M. le président**

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.*

*35 votants : 35 votes positifs.*

*De Raad keurt het punt goed.*

*35 stemmers : 35 positieve stemmen.*

**16. Economie - Classe moyenne - Emploi - Octroi d'un subside à l'asbl « Le Brass'art ».**

**Economie - Middenstand - Tewerkstelling - Toekenning van een subsidie aan de vzw "Le Brass'art".**

---

**M. le président**

Je donne la parole à Madame Tahar.

**Mme Tahar :**

Merci Monsieur le Président. Si vous le permettez, j'aimerais bien pouvoir joindre les points 16 et 17 mais si vous me dites non, je ...

Pour le point seize, il s'agit ici d'une demande de subside de 1.000,00 € introduit dans le cadre du projet Brass'art café qui est un très beau projet, bien sûr qu'on soutient. La demande de subside a été introduite en bonne et due forme avec un formulaire complété par le demandeur. C'est vraiment une procédure, j'ai toujours demandé qu'on puisse l'appliquer à toutes les demandes de subsides et malheureusement, ce n'est pas le cas pour le point 17. J'y reviendrai plus tard.

En ce qui concerne le point seize, je voudrais avoir plus de précisions pour ce projet. On nous dit ici qu'il s'agit de 1.000,00 € qui serviront à financer ou en tout cas à soutenir un projet relatif à des formations de langage de signes pour les malentendants. Le projet en soi est intéressant, mais je ne vois pas trop le lien avec Brass'art digital café et donc je voudrais qu'on m'apporte plus de précisions.

Alors, s'agissant du projet Bass'art dont on a beaucoup parlé dans les médias, je voudrais savoir si vous aviez plus d'informations quant à l'avancement des travaux, quant à l'ouverture des lieux, quant aux projets qui sont ou seront donc présentés.

Une dernière chose. Je vois qu'en fait les personnes qui ont introduit la demande émanent d'une association qui s'appelle « Marche à Suivre » qui a son siège social à la Ville de Bruxelles et je ne voyais pas trop le lien entre Marche à Suivre et Bruss'art, merci pour vos informations et précisions ?

**M. le président**

Merci Madame Tahar.

Je donne la parole à Madame Bastin.

**Mme Bastin :**

J'aurais voulu demander s'il y avait du personnel communal qui était également formé à cette technique du langage des signes. Du personnel bien sûr en contact avec la population.

**M. le président**

Merci Madame Bastin.

Je donne la parole à Monsieur El Khannouss.

**M. l'échevin El Khannouss :**

Merci pour votre intérêt pour ce projet dont on a tant parlé dans la presse. C'est un projet comme vous le savez, et ce depuis de très longues années, nous souhaitons que cet endroit puisse être occupé et qu'on puisse y développer une activité de type, enfin qui relève d'une demande de l'Horeca, et qui se développe dans le domaine culturel et artistique. C'est un projet qui pour l'instant est en phase de réalisation. Il y a une série d'activités qui devraient être développées par les porteurs de projets et je vais en citer une, mais il y en a toute une série d'autres : c'est un projet dont symboliquement, vous avez pu le voir dans la presse, qu'ils ont organisé un crowdfunding pour financer l'entièreté de celui-ci. Il y a des contacts qui sont pris avec le restaurant « Les Uns et les Autres » pour travailler sur une collaboration au niveau de l'aspect Horeca et nous soutenons évidemment ce projet.

Quant à la situation des travaux, ce sont des travaux dont mon collègue Karim Majoros va donner des compléments d'information.

**M. le président**

Merci Monsieur El Khannouss.

Je donne la parole à Monsieur Majoros.

**M. l'échevin Majoros :**

Les travaux avancent bien. Ils sont menés par l'association elle-même, comme prévu dans la convention et ils ont déjà installé le chauffage, ils sont en train de refaire l'électricité refaire également au numéro 28, donc celui qui fait le coin avec la rue du Comte de Flandre, refaire la décoration et d'installer du mobilier. Il y a déjà une petite scène qui a été placée. Ils ont pour ce faire fait appel au public et il y a plus de deux cents personnes qui ont mis la main au portefeuille pour préfinancer le projet, parfois en échange de futures consommations. Ils ont atteints avec plus de quinze jours d'avance ce week-end la somme qu'ils souhaitaient récolter, mais comme c'était plus de 11.000,00 €, ils continuent à ouvrir

l'appel aux dons pour les personnes qui souhaiteraient également participer à cette belle aventure et puis enfin les travaux sont prévus à la fin, enfin pour l'ouverture qui se déroulera à la fin du mois de mars en sachant qu'en ce qui concerne le n°29 et le n°30 qui font également partie de la convention, et bien là, les services communaux qui les occupaient encore jusqu'à début février ont maintenant déménagés et donc les clés sont en possession de l'association qui va également les décorer.

En fait ce sont des artistes qui ont plusieurs associations et c'est vrai qu'ils ne sont pas tous habitants de Molenbeek, même s'ils l'ont été pendant de nombreuses années. C'est ici qu'ils ont grandi et donc les activités se déroulent là et c'est avec de nombreux Molenbeekois et Molenbeekaises soit qui y habitent, soit qui sont des Molenbeekois de cœur.

**M. le président**

Merci Monsieur Majoros.

Je donne la parole à Madame Tahar.

**Mme Tahar :**

Merci, mais je pense que vous n'avez pas répondu à une de mes questions relative à la nature des projets dont la formation relative au langage des signes. Je ne voyais pas le lien entre ce projet-là et celui dont vous parlez. Est-ce qu'il y a un lien ou pas parce que je ne le vois pas ?

**M. le président**

Je donne la parole à Monsieur El Khannouss.

**M. l'échevin El Khannouss :**

En tout cas sur papier, ils ont une multitude de projets qu'ils souhaiteraient à moyen terme et à long termes développer dans cette surface qui est mise à leur disposition. C'est d'une manière, on doit vous le rappeler quand même, c'est une occupation précaire et donc nous, nous validons ce projet parce que nous le trouvons très intéressant pour le quartier et nous espérons que tous les projets proposés vont pouvoir y être réalisés et j'espère vous y rencontrer.

**M. le président**

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.  
35 votants : 35 votes positifs.  
De Raad keurt het punt goed.  
35 stemmers : 35 positieve stemmen.*

**17. Relations Internationales - ASBL Cultura Contro Camorra - Caravane européenne de la légalité: contre toutes les formes de radicalisation violente - Octroi d'un subside. Internationale betrekkingen - VZW Cultura Contro Camorra - Caravane internationale de la légalité: tegen alle vormen van gewelddadige radicalisering - Toekenning van een subsidie.**

---

**M. le président**

Je donne la parole à Madame Tahar.

**Mme Tahar :**

Très brièvement, pour le point dix-sept, dans les considérants, il est indiqué que vu le dossier introduit par l'ASBL Cultura Contro Camorra, c'est une association italienne qui fait du très bon boulot, je ne suis pas en train de mettre en cause l'association et ses projets que nous allons soutenir, mais malheureusement dans le BOS, il n'y a rien. Je ne sais pas pourquoi on ne nous a pas transmis le dossier parce que malheureusement, encore une fois aucune trace de la demande. Autant pour le point seize, le formulaire de demande de subside a été respecté, comme j'ai toujours demandé qu'il y ait une clarté de transparence quel que soit le montant accordé, autant pour cette association, il n'y a aucune trace de la demande, ni de mail, ni de formulaire et pas de dossier d'introduit. Au-delà de tous ces projets qui sont introduits, je l'ai répété plusieurs fois, est-ce qu'il est possible d'avoir une procédure systématique qui soit la même pour tous les subside qui sont demandés et qu'on ne doive pas à chaque fois répéter cela au Conseil communal, ça nous ferait gagner du temps. Je vous remercie.

**M. le président**

Merci Madame Tahar.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

**M. De Block :**

Je me suis posé la question du lien entre le caractère de l'organisation italienne avec laquelle ils vont faire l'échange et qui a mon avis fait un travail sur la problématique de la mafia et je vois que ça va au-delà de ça, mais de là à aller vers un tel intitulé contre toutes les formes de radicalisation violente, c'est léger. J'ai un peu perdu le fil. Je vois qu'on veut vendre les choses, un petit peu de tout et n'importe comment, de cette façon-là, mais est-ce que vous pouvez expliquer un peu le lien entre l'approche de l'organisation et la plus-value pour spécifiquement le projet qui a lieu, parce que j'ai l'impression... J'ai vu qu'ils sont accueillis, mais combien de temps et c'est une caravane qui passe ? Franchement, les échanges c'est chouette, mais ne faisons pas des trucs, des titres que ça va aider fondamentalement contre la radicalisation violente à moins qu'il y a vraiment une expertise spécifique qui a été échangée.

**M. le Président :**

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.



**M. Ait Jeddig :**

Ma préoccupation rejoint celle de Monsieur De Block. Quel est le lien entre cette association et le radicalisme ? J'aimerais bien avoir de plus amples explications.

**M. le président**

Merci Monsieur Ait Jeddig.

Je donne la parole à Monsieur El Khannouss.

**M. l'échevin El Khannouss :**

Très rapidement, c'est une activité qui s'est déjà déroulée. Concernant la demande, elle a été introduite en bonne et due forme. Elle a été faite par email adressés à plusieurs membres du Collège. Il s'agit simplement de les aider symboliquement pour entre autres, l'occupation des infrastructures. Vous avez pu voir que c'est un montant de 450 € qui correspond aux frais d'occupation du CCM et de l'organisation de l'évènement. C'est un évènement qui s'est déroulé avec un nombre de personnes très restreint, dont Catherine Moureaux qui était présente et qui a assisté au débat et donc pour vous dire que la qualité du débat était très intéressant.

Quant au titre, ce n'est pas nous qui l'avons choisi, ce sont les porteurs de projet. Ceux qui portent ce projet, voulaient essayer d'expliquer à travers différents témoignages, mais aussi à travers je dirais les échanges, comment est-ce qu'au sein d'une ville, au sein d'un village, comment on peut voir se développer des phénomènes qui peuvent amener la violence et donc ce sont des approches. Elles valent ce qu'elles valent. Elles sont portées par des gens je pense qui ont une expertise de terrain. Avec toutes les violences qu'on a pu connaître en Italie, l'idée c'était de pouvoir échanger et de voir un peu comment les choses se déroulent dans tous les villes dont Bruxelles et Molenbeek en particulier. Il faut savoir qu'ils ont sillonné la plupart des villes européennes et pas plus tard qu'il y a quelques jours ils ont organisé un évènement au Parlement européen où ils ont conviés des élèves entre autre de l'Athénée Royale Serge Creuz pour pouvoir faire un travail d'échange avec eux et je pense que c'est un projet positif. Maintenant, je le répète, le titre ce n'est pas nous qui l'avons choisi, ce sont les porteurs de projet.

**M. le président**

Merci Monsieur l'échevin.

Je donne la parole à Madame Tahar.

**Mme Tahar :**

Brièvement, parce que moi, j'en ai plus qu'assez qu'on nous fasse toute une démonstration du projet. J'ai commencé par dire que je soutiens un projet qui est très intéressant. Je vous ai juste posé une question très claire. Il n'y avait rien dans BOS. Vous auriez juste pu me dire, on a oublié de vous transmettre les pièces. Simplement et ça aurait été très court. Mais vous avez l'art, et plusieurs d'entre vous parfois, de nous faire des tartines du projet en question. Le projet, je le connais. J'ai dit que je le soutenais. S'il vous plait, répondez aux questions, on gagnerait du temps.

**M. le président**

Il a répondu aux questions de Monsieur De Block.

**M. l'échevin El Khannouss :**

Vous avez un beau foulard Madame Tahar.

**M. le président**

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.*

*35 votants : 35 votes positifs.*

*De Raad keurt het punt goed.*

*35 stemmers : 35 positieve stemmen.*

**18. Sports - Octroi d'un subside à l'association de fait « PlayforIndigo ».  
Sport - Toekenning van een subsidie aan de feitelijke vereniging "PlayforIndigo".**

---

**M. le président**

Je donne la parole à Monsieur Achaoui.

**M. Achaoui :**

Pour vous faciliter le timing et vous faire gagner du temps, on va regrouper les points 18, 19, 20, 21 et 22, ça touche le sport et ... Non mais libre à chacun de s'attarder sur chaque point, mais de toute façon les questions sont ...

Première question déontologique, les montants qui sont octroyés, sur quelle base est-ce que vous les octroyez ? Souvent, quand on regarde la demande, les montants demandés sont souvent supérieurs. Je prends le projet 20, ils en demandent 900 € et vous en accordez 450. Le 21 en demande 6.000 € et vous en accordez 1.000 €, le 22 en demande 1.500 € et vous en accordez 600 €. Alors, de deux choses l'une, soit vous avez une connaissance pointue du dossier et vous devez connaître clairement aux ambitions de chaque projet et vous déterminez avec clarté des besoins, ou alors c'est facultatif, en fonction de l'enveloppe que vous avez. Je peux me tromper, mais vous tenez compte bien évidemment d'une enveloppe budgétaire. Vous ne pouvez pas évidemment distribuer tout au long de l'année. Rappelez-nous le moratoire, si moratoire il y a, juste avant les élections, nous avons voté je pense un moratoire et il va falloir dépenser un moment donné avant l'échéance électorale. Donc, la première question, sur quelle base vous octroyez ces montants ?

Les projets bien évidemment, on les soutient. Je vais dire, ce serait une erreur de ne pas les soutenir parce qu'elles s'inscrivent dans l'émancipation, dans l'encadrement des jeunes, mais ça revient systématiquement à la même chose. C'est du mini-foot puis encore du mini-foot. Je suis moi-même un joueur de mini-foot, mais quand on me dit qu'on organise un tournoi de mini-foot pour encadrer les jeunes dans la durée, alors j'ai du mal à m'inscrire Monsieur l'échevin ou alors vous allez me former pour encadrer les jeunes.

Je prends le projet 22 qui est un projet multidimensionnel qui implique un week-end éducatif et sportif qui implique un week-end éducatif et sportif impliquant des enfants et des femmes qui exigent une demande budgétaire de 1.500,00 €, vous estimez non c'est de trop, ce sera 600,00 € alors que voilà une dimension autre que ce que nous connaissons. On pourrait apprécier cela différemment.

Le 21 par exemple, c'est un projet qui existe depuis 10 ans. Ils demandent 6.000,00 €, mais c'est un événement qui vous tient à cœur, ce sont les arts martiaux. J'adore ce sport-

là. Est-ce que sur dix ans de temps, vous avez pu évaluer ? Ils demandent 6.000,00 € et vous donnez 1.000,00 €, sur quelle base ?

D'une façon générale, j'aimerais bien que vous nous précisez quels sont les critères d'attribution ? Sur quelle base ou alors vous avez une expertise pointue de chaque projet et vous vous impliquez dans chaque projet. Ça, c'est une première question. Merci Monsieur l'échevin pour les réponses pointues sans détour.

**M. le président**

Ce sont les dernières questions hein parce que quand on cite première question, c'est qu'il y a une deuxième, donc vous donnez toutes vos questions parce que je ne reviendrai pas vous donner ...

**M. Achaoui :**

Monsieur le président, vous savez comment votre Conseil fonctionne. Laissez-le répondre, on interpelle et on revient.

**M. le président**

Non, non, on ne revient pas.

Je donne la parole à Madame Bastin.

**Mme Bastin :**

Si je mets les trois points dans le même panier le 20, je voudrais demander si c'est destiné aux jeunes, mais de quel âge ? Est-ce qu'il y a aussi un lien avec nos écoles ? Pas nécessairement nos écoles primaires, mais les écoles secondaires qui sont sur notre territoire ?

Pour le 21, j'aurais voulu demander combien de Molenbeekoïses y avait-il, parce qu'enfin, du moins l'administration, est sur le territoire de Neder-Over-Hembeek.

Et alors, je voudrais faire une comparaison comme l'a faite Monsieur Achaoui par rapport au 22. Il s'agit quand même de mères et d'enfants. Je trouve que les personnes qui en bénéficient sont quand même relativement très nombreuses et là, nous n'avons que 600,00 € par rapport au 21 où il y en a mille. Merci.

**M. le président**

Merci Madame Bastin.

Je donne la parole à Monsieur El Khannouss.

**M. l'échevin El Khannouss :**

Sincèrement, j'ai toujours un véritable plaisir d'entendre et d'écouter les questions de Monsieur Achaoui, c'est toujours enrichissant, d'autant plus que vous posez les questions et vous y répondez en même temps. Je trouve ça extraordinaire. Quand vous parlez de facultatif, ça veut dire ce que ça veut dire. Ce sont des enveloppes fermées, vous l'avez dit et donc vous connaissez un peu le mécanisme de soutien qui est le nôtre. Nous avons des enveloppes fermées qui ne nous permettent pas d'avoir des largesses, comme vous le souhaiteriez à travers les demandes qui sont effectuées par différentes associations. Il est

clair que si nous avons les moyens, nous les soutiendrons. Il faut aussi vous rappeler que les grosses organisations qui sont reprises avec des montants importants sont financés par des cofinancements. Ce que nous, nous faisons, nous intervenons sur les 6.000,00 € par exemple que vous évoquez, il y a d'autres sources de financements qui viennent d'autres niveaux de pouvoirs et qui sont aussi le fruit de discussions avec les organisateurs des différents évènements et nous essayons d'être le plus, je dirai équitable, et toujours en partenariat, toujours en phase avec des organisateurs d'évènements, que ça soit l'organisation de tournois, d'évènements comme celui organisé par vision solitaire ou il y a eu plus de 80% de Molenbeekois qui ont participé à l'évènement. Il faut savoir que la plupart des boxeurs qui ont participé, ce sont des Molenbeekois qui sont membres des clubs de notre commune et même le public qui était présent, était majoritairement Molenbeekois. Donc, toutes les aides qui sont apportées par la Commune se font sur base, je le répète, sur base d'une réglementation qui est relativement stricte. Ce n'est pas moi qui décide du montant, ce n'est pas du copinage. Vous avez fait allusion d'une manière un peu suspecte à la période électorale. Rassurez-vous, nous ne versons pas, comme nous avons pu le connaître dans certaines situations dans le passé, dans l'électoralisme, dans le copinage. Nous sommes transparents. Nous avons un règlement d'attributions des subsides et c'est dans ce cadre-là que je m'inscris et je suis prêt évidemment à répondre à toutes les questions que vous souhaitez, avec les précisions qui s'imposent en vous remerciant pour votre attention.

**M. le président**

Et les réponses de Madame Bastin ?

**M. l'échevin El Khannouss :**

Je vous ai répondu Madame Bastin ?

**Mme Bastin :**

Par rapport aux écoles, est-ce que vous avez ... ?

**M. l'échevin El Khannouss :**

Par rapport à Team, Team est une ASBL qui travaille essentiellement avec des élèves et qui viennent principalement de Molenbeek, mais aussi d'autres communes. Ils ont une capacité d'accueil et d'accompagnement qui est relativement illimitée et le subside que nous octroyons, c'est dans le cadre, c'est défini dans les annexes qui accompagnent le point, ce sont des activités sportives qui se font avec des élèves qui pendant toute l'année fréquentent nos activités, qui sont des activités de redynamisation et donc à côté de ça, ils développent des activités sportives que nous soutenons avec des montants qui sont relativement symboliques.

**Mme Bastin :**

Uniquement pour cette partie-là ?

**M. l'échevin El Khannouss :**

Tout à fait.

**Mme Bastin :**

Et, la proportion, quand vous dites entre Vaartkapoen et ceux qui ont reçu le talent duo, comment ce fait cette répartition ?

**M. l'échevin El Khannouss :**

Lorsque les personnes nous sollicitent, de manière générale, elles viennent avec une demande de soutien, nous leurs disons d'emblée que nous n'avons pas la capacité de couvrir l'entièreté de leur demande. Il s'avère que la plupart des associations que ce soit dans le domaine sportif ou dans le domaine de la jeunesse et ça a été dit plusieurs fois par mon collègue, obtiennent des cofinancements et parfois beaucoup plus importants quand il s'agit de jeunesse que de sport. Mais donc, nous, nous intervenons avec des moyens qui sont relativement limités, nous essayons de répartir cela de manière équitable pour ne pas devoir donner, comme le souhaiteraient certains dans ce conseil, à une seule organisation et ne plus avoir de moyens pour pouvoir soutenir l'ensemble des autres associations qui viendraient demander le soutien du collège.

**M. le président**

Merci Monsieur l'échevin.

Je donne la parole à Monsieur Achaoui.

**M. Achaoui :**

Merci Monsieur le Président. Juste un élément de réponse Monsieur le président, si je pose la question et j'y réponds, c'est parce que je ne suis pas certain de la réponse claire qu'il va me donner. C'est juste une petite précision.

La preuve en soi, si je prends le projet 21 qui concerne l'évènement académique d'arts martiaux qui est important et là je le partage parce qu'il y a 80% de la population molenbeekoise qui y a participé, je lis quand même dans le plan financier qu'ils ont un besoin de 6.000,00 €, et bien évidemment qu'il y a un cofinancement qui est déjà adopté, qui est reconnu mais qui est inscrit et donc la demande, elle émane de l'organisme organisationnel vers la commune demandant 6.000,00 €.

Ma question à moi, étant donné que c'est un évènement conséquent, que s'ils n'obtiennent pas ces 6.000,00 €, on dit clairement qu'il y aura des déficits et que les dépenses seront beaucoup plus importantes par rapport aux recettes et donc on met à mal un évènement qui est multidimensionnel. Donc si la commune ne participe pas comme il le faut par rapport à cette dynamique-là, on peut se poser la question.

Je ne remets pas en question la manière dont vous fixez, mais je m'interroge simplement quels sont les critères d'attribution par rapport à un évènement et par rapport à un autre. Merci.

**M. le président**

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.*

*35 votants : 35 votes positifs.*

*De Raad keurt het punt goed.*

*35 stemmers : 35 positieve stemmen.*

**19. Sports - Octroi d'un subside à l'asbl « Espoir Molenbeek ».**  
**Sport - Toekenning van een subsidie aan de vzw "Espoir Molenbeek".**

---

**M. le président**

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.*  
*35 votants : 35 votes positifs.*  
*De Raad keurt het punt goed.*  
*35 stemmers : 35 positieve stemmen.*

**20. Sports - Octroi d'un subside à l'asbl « Talented Youth Network ».**  
**Sport - Toekenning van een subsidie aan de vzw "Talented Youth Network".**

---

**M. le président**

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.*  
*35 votants : 35 votes positifs.*  
*De Raad keurt het punt goed.*  
*35 stemmers : 35 positieve stemmen.*

**21. Sports - Octroi d'un subside à l'asbl « Vision Solidaire ».**  
**Sport - Toekenning van een subsidie aan de vzw "Vision Solidaire".**

---

**M. le président**

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.*  
*35 votants : 35 votes positifs.*  
*De Raad keurt het punt goed.*  
*35 stemmers : 35 positieve stemmen.*

**22. Sports - Octroi d'un subside à la vzw Gemeenschapscentrum De Vaartkapoen.**  
**Sport - Toekenning van een subsidie aan de vzw Gemeenschapscentrum De Vaartkapoen.**

---

**M. le président**

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.*  
*35 votants : 35 votes positifs.*  
*De Raad keurt het punt goed.*  
*35 stemmers : 35 positieve stemmen.*

**23. Charroi - Déclassement économique de deux bus scolaires : 1 Irisbus Midway Axer et 1 Renault Tracer. (Complémentaire)**  
**Wagenpark - Economische declassering van twee schoolbussen : 1 Irisbus Midway Axer en 1 Renault Tracer. (Aanvullend)**

---

**M. le président**

Je donne la parole à Monsieur De Block.

**M. De Block :**

Evidemment la question qui s'impose sur ce déclassement, c'est quelle est l'ambition de la Commune au niveau des bus scolaires ?

**M. le président**

Monsieur De Block, inscrivez-vous dans l'interpellation à ce moment-là pour poser votre question, parce que je ne peux pas malheureusement mettre ceci après les interpellations.

**M. le président, Michel Eylenbosch :**

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.  
35 votants : 35 votes positifs.  
De Raad keurt het punt goed.  
35 stemmers : 35 positieve stemmen.*

**24. Secrétariat communal - Motion déposée par Monsieur De Block, Conseiller communal PTB-PVDA, relative à la diffusion vidéo du conseil communal via les réseaux sociaux.**

**Gemeentelijk secretariaat - Motie ingediend door Mijnheer De Block, Gemeenteraadslid PTB-PVDA, betreffende de video-uitzending van de gemeenteraad via sociale netwerken.**

---

**M. le président**

Je donne la parole à Monsieur De Block.

**M. De Block :**

Je ne vais pas être très long, les images parlent plus que mille mots. Je pense que c'est important que plus de Molenbeekoise soient impliqués dans le débat politique, dans les décisions qu'on prend ici, au Conseil communal. Je vois qu'on discute beaucoup pour le moment de la transparence, et pas uniquement au niveau des mandats. La transparence, c'est aussi faire en sorte que les gens puissent être informés correctement sur les décisions et les débats qui ont lieu à ce Conseil. On sait qu'il y a du papier, mais je ne sais pas si les gens sont encore tellement attachés au papier et maintenant qu'il y a les images vidéo, ça permet à beaucoup de gens de pouvoir s'informer. Je vous signale que plein d'amis à moi sont autodidactes sur plein de sujets en regardant des documentaires et des reportages. Ils n'ont peut-être jamais ouvert un livre, mais ils se sont instruits sur les réseaux sociaux, avec des images et des vidéos. Donc je pense que techniquement parlant, il n'est plus si difficile de filmer le conseil communal, de filmer tout le monde, de choisir ensemble l'emplacement de la caméra, que tout le monde puisse se préparer et se faire beau du bon côté et que nous

soyons tous neutres. Si ça coûte plus que 1.000 €, je veux bien payer de ma poche. Avec très peu de moyens, on peut rendre accessible en live les images du conseil communal, avec Facebook Live, avec Periscope, il y a moyen de faire tout ça. Donc je vous propose trois choses tout simplement, de permettre que la séance publique soit filmée, qu'on publie la vidéo sur Molenbeek.be et sur les réseaux sociaux et la page de la Commune et de streamer live les images du conseil.

J'ai entendu des gens qui disent que les Molenbeekoise ne viendront plus du tout au conseil communal. Je trouve que c'est un argument complètement bidon. Les gens qui peuvent se permettre de suivre ce bout de conseil, et le bout de conseil entre 11 heures et minuit, et puis qui doivent ensuite rentrer à la maison parce qu'ils doivent mettre leur enfant au lit, ils pourront en profiter pour regarder après ou même depuis leur chambre, salon, fauteuils, avec des chips dans leurs mains, ils pourront en profiter.

Ce n'est pas une blague, j'ai rencontré des gens qui disent que les jeunes à Molenbeek suivent bien la politique. Comparé à d'autres communes, on a une jeunesse qui suit relativement bien la politique molenbeekoise, mais c'est parce qu'il y a eu des initiatives qui ont été prises dans les quartiers pour rendre la politique accessible, proche des gens. Je pense qu'avec cette mesure très simple et peu coûteuse, je pense aussi que ça ne nécessite pas beaucoup de personnel, il y a les moyens techniques maintenant qui sont tellement simples, qu'il suffit quasiment d'appuyer sur un bouton au début et puis d'appuyer sur un autre bouton à la fin, je pense que ça peut vraiment stimuler, motiver, enthousiasmer les gens.

Si en plus, dans le statut, il y a un petit listing disant qu'à telle minute on traite de tel point, je pense que l'on fait un cadeau fameux pour que les gens puissent choisir les petits morceaux qui les intéressent. Parce que les gens ne reçoivent pas les comptes rendus, ils ne sont pas rendus publics

#### **M. le président**

Mais si, ils sont disponibles en ligne, on peut même vous les filmer, si vous voulez.

#### **M. De Block :**

Ah pardon, je n'avais pas vu, mais donc je voudrais rendre accessible cela.

*Michel Eylembosch quitte la séance / verlaat de zitting*

*Gérardine Bastin prend la présidence de la séance / neemt het voorzitterschap van de zitting*

#### **Mme la présidente, Gérardine Bastin :**

Je donne la parole à Madame la bourgmestre.

#### **Mme la bourgmestre :**

Je comprends bien qu'à un an et demi des élections, il vous prend une envie de vous faire filmer pour vous montrer à vos sympathisants qui vous suivent. Je comprends bien que vous vouliez vous faire filmer pour montrer sur l'Internet votre acharnement, votre pugnacité teintée parfois de mauvaise foi sur certains sujets. Même les plus naïfs des conseillers communaux ont compris votre objectif et je pense qu'il n'y a plus aujourd'hui de conseillers naïfs à Molenbeek.



Au-delà de cette question du timing opportuniste, il y a aussi des difficultés concrètes et objectives à l'enregistrement du conseil communal qui serait diffusé en direct sur Internet comme vous le proposez. Si le conseil communal est un espace ouvert au grand public, cela n'enlève en rien le droit à l'image de chaque mandataire. Autrement dit, pour réaliser un tel enregistrement, il est nécessaire évidemment que chaque conseiller ici présent accepte de voir sa tête sur un média social. Le caractère public est vécu différemment selon les interlocuteurs. Ce projet doit donc avoir l'assentiment de tous les conseillers communaux.

Il y a aussi l'aspect technique et logistique : avec quoi enregistre-t-on, combien y a-t-il de caméra, que filme-t-on, avec quel personnel. Aujourd'hui, le conseil communal se déroule au château du Karreveld, mais quand il se passe au Centre Communautaire Maritime, que fait-on, comment déménage-t-on, donc ce sont toutes des questions qui nécessitent une préparation, on n'improvise pas ce type de projet.

La troisième objection, c'est la compréhension pour le public. En effet, le président du conseil énumère les énoncés des délibérations, si filmer implique d'avoir une portée informative ou pédagogique comme vous le laissez entendre, il serait utile d'apporter plus de contenu à la vidéo pour que les gens puissent véritablement comprendre le pourquoi des interventions, pourquoi on vote. Si vous, vous avez les documents, les annexes explicatives, les internautes ne l'ont pas. Bref, tout cela nécessite des moyens humains et matériels, si on veut que ça se passe correctement, honnêtement et que ce ne soit pas simplement une retransmission d'images pour se faire plaisir.

Aujourd'hui je dirais que votre projet n'est pas encore un projet, c'est une idée, une idée sympathique que vous lancez sans y avoir beaucoup réfléchi, en tout cas sans avoir réfléchi à l'aspect réglementaire du projet. J'espère qu'après 2018, le conseil communal pourra se dérouler dans la salle de la Maison communale, tel que cela a été évoqué, le retour aux sources, à savoir le retour dans la salle du conseil communal qui avait été aménagé en bureau. Mais maintenant, comme nous avons plus d'espace grâce aux nouveaux bâtiments, cela peut s'envisager, mais ça doit aussi être étudié et ça prend du temps. On pourrait à cette occasion prévoir l'installation de l'équipement nécessaire pour les enregistrements et donc je suis certaine que votre idée qui, comme je l'ai dit, est sympathique et intéressante, pourra se concrétiser, mais pas dans l'improvisation. Je crois que c'est essentiel, qu'il faut pouvoir répondre aux technologies nouvelles, mais qu'il faut pouvoir le faire dans le respect, dans certaines conditions. En attendant, je vous rappelle que les comptes rendus intégraux des conseils communaux sont publiés sur le site Internet et donc, vous ne devez pas pouvoir manquer de les diffuser largement auprès de tous les citoyens de Molenbeek qui sont intéressés par nos débats.

En conclusion, je propose que dans l'état actuel, votre motion soit rejetée, mais je suis certaine qu'elle reviendra plus tard et que nous trouvons à cette occasion, après avoir étudié le projet, un consensus.

**Mme la présidente, Gérardine Bastin :**

Merci Madame la bourgmestre.

Monsieur De Block, vous nous aviez promis d'être concis lors de la présentation de votre motion, j'espère que vous allez l'être également maintenant.

**M. De Block :**

Je respecte le timing comme j'ai l'habitude de le faire.

Je comprends qu'il faille réfléchir, vous dites que le timing est suspect, on a discuté de l'idée de filmer il y a quelques années et donc vous avez eu le temps d'y réfléchir et d'investiguer techniquement les possibilités. Depuis lors, il y a eu Facebook Live, Periscope etc. La technologie est à votre disposition, je vous signale que prendre des photographies sans autorisation du président, ça se fait tout le temps. La technologie est là et je me pose la question de savoir pourquoi on ne teste pas, je ne dis pas qu'on doit avoir une solution parfaite des départs, mais pourquoi on empêche de tester cela ? On dit que les gens qui vont regarder cela à la maison, qui n'auront pas les documents, textes etc. Franchement, je mets au défi les conseillers communaux ici présents pour savoir qui a lu tous les documents qui sont dans le BO Secrétariat. Les gens comprennent ce qu'ils peuvent comprendre, ce qu'ils veulent comprendre et c'est la même chose pour les gens qui sont en ce moment dans le public. Et donc vous, vous mettez la barre plus haut pour le public qui regarderait sur Facebook. Vous dites qu'on ne peut pas voir les images et avoir le son si on n'a pas au préalable pu lire les documents sur Internet. C'est un argument bidon qui en fait n'est là que pour justifier que vous êtes mal à l'aise avec les décisions et avec les débats qui ont lieu. Parce que franchement Madame Schepmans, si ma pugnacité vous dérange, il n'y a rien qui vous empêche d'être plus loquace, d'être plus éloquente et d'expliquer et d'être plus pédagogue que moi, le démagogue de services. Allez-y ! Battez-moi dans les idées, dans les paroles et dans le style. Je pense que les gens qui sont là, ils n'attendent que ça. Je voudrais savoir vraiment si vous dites que vous voulez bien étudier les possibilités, moi je vous demande si entre-temps des citoyens filmaient et mettaient ça sur Facebook. Je sais qu'il y a des candidats ici qui veulent bien organiser cela, c'est simple, je vous propose que nous nous mettions autour d'une table, qu'on décide ensemble par exemple qu'on ne découpe pas, qu'on ne fasse pas de coupe, que le ce conseil est filmé et diffusé comme il est, dans son ensemble sans coupure.

**Mme la présidente, Gérardine Bastin :**

On a bien compris vos propositions Monsieur De Block, merci beaucoup. Je pense qu'on peut passer au vote.

*Le point est rejeté.*

*33 votants : 11 votes positifs, 20 votes négatifs, 2 abstentions.*

*Het punt wordt verworpen.*

*33 stemmers : 11 positieve stemmen, 20 negatieve stemmen, 2 onthoudingen.*

*Michel Eylenbosch entre en séance et prend la présidence / treedt in zitting en neemt het voorzitterschap*

**M. le président, Michel Eylenbosch :**

Madame Tamditi, vous souhaitez justifier votre abstention ?

**Mme Tamditi :**

Oui tout à fait, quand il s'agit d'une motion, on vote en son âme et conscience et donc j'ai voté en âme et conscience et je ne sais pas ce qu'ont fait mes amis. Je n'ai pas accès au tableau et donc je ne peux même pas lire. Je me suis abstenue parce que dans l'absolu, et je pense que c'est le cas de ma formation politique, je pense que pour cela je peux parler en leur nom, nous sommes tout à fait favorables à la publicité du conseil communal et donc à la retransmission filmée des débats. Je me suis abstenue parce que je pense qu'à partir du moment où il y a un engagement ferme de la Bourgmestre qu'une étude soit clairement mise en œuvre pour procéder dans le futur à l'enregistrement vidéo du conseil communal, je lui fais confiance pour cela. Mais donc je n'ai pas été contre parce que je suis tout à fait favorable à cet enregistrement vidéo.

En ce qui concerne la possibilité pour n'importe qui de filmer le conseil communal, ma seule crainte est qu'on puisse sortir des phrases de leur contexte et ne retirer que ce qui nous intéresse, alors que ce n'est pas nécessairement ce que la personne a dit.

**M. le président, Michel Eylenbosch :**

Merci Madame Tamditi, l'incident est clos.

**25. Secrétariat communal - Motion déposée par Monsieur De Block, conseiller communal PTB-PVDA, relative à la transparence des mandats des mandataires molenbeekoïsis. (Complémentaire)**

**Gemeentelijk secretariaat - Motie ingediend door Mijnheer De Block, Gemeenteraadslid PTB-PVDA, betreffende de transparantie van de mandaten van de Molenbeekse mandatarissen. (Aanvullend)**

---

**M. le président, Michel Eylenbosch :**

Je donne la parole à Monsieur De Block.

**M. De Block :**

La discussion que nous venons d'avoir promet pour le débat sur la transparence. Je pense que tout le monde a été étonné, a été dégoûté, fâché sur toutes les informations qui sont sorties concernant les mandataires publics et qui occupent des mandats parce qu'ils sont mandataires publics et politiques. Ils sont censés représenter les citoyens, l'intérêt collectif et finalement, ils se retrouvent dans des intercommunales ou dans d'autres organisations en train d'encaisser 2.000 € par réunion ou par séance, alors qu'ils sont déjà bien payés. Ils ont leur rémunération d'échevins ou de bourgmestre ou de parlementaires. À Molenbeek, on a déjà vécu ce que pouvait être un conflit d'intérêts et à quel point ça peut nous enfoncer profondément. Donc on voit à quel point les conflits d'intérêts peuvent faire des dégâts à la collectivité et à Molenbeek, je pense que les citoyens doivent avoir la possibilité de vérifier des conflits d'intérêts entre les différents mandats publics et privés que les mandataires publics peuvent occuper. Le législateur a déjà pensé à cela, mais est allé à mi-chemin. Oui l'ordonnance de 2006 demande à la Commune, mais aussi que les Intercommunales, les ASBL para-communales déclarent les rémunérations et les mandats des mandataires. Le problème, c'est qu'il n'y a pas un rapport ou un registre qui centralise tous, on doit demander les rapports de chaque institution et à Bruxelles, il y en a tellement que pour un citoyen moyen, ça devient très difficile. Donc je propose tout simplement un registre ou un rapport annuel où les mandats publics et privés, parce que je trouve que les mandats privés doivent être aussi répertoriés, parce que c'est entre les mandats privés et publics que les conflits d'intérêts peuvent être les plus dangereux pour l'intérêt collectif. Je demande donc tout simplement un registre où les mandats publics et privés des mandataires publics publient leurs rémunérations et avantages respectifs, c'est donc dans l'esprit de l'ordonnance de 2006 qui prévoient déjà ça, mais donc de regrouper cela pour tous les organismes.

La Ville de Bruxelles s'est engagée à le faire, la Ville de Charleroi s'est engagée à le faire et je me dis que pour une majorité qui porte haut l'étendard de la transparence, donnons l'exemple et engageons-nous à faire ce registre.

**M. le président, Michel Eylenbosch :**

Je donne la parole à Monsieur Lakhroufi.

**M. Lakhloufi :**

Merci Monsieur le président, mon intervention va être très courte, pour parler de ces différentes affaires qui ont explosé et qui ont éclaboussé l'ensemble de la classe politique, peu importe le niveau de pouvoir, qu'il soit important ou local, je pense qu'il y a aujourd'hui une véritable perte de confiance, une rupture depuis des années, mais la situation ne fait qu'empirer, et on le voit dans les intentions de vote, telles personnes n'ont plus confiance dans le monde politique et dans ceux qui sont censés représenter l'intérêt général. Je ne sais pas s'il faut plus réglementer pour mettre des normes par rapport à ça, ça peut apporter certainement des réponses, mais il faut aussi affirmer avec force qu'il y a des mandataires politiques qui s'investissent pour l'intérêt général. C'est aussi un discours que ceux qui exercent des responsabilités modestes ou importantes doivent également porter. Parce que nous sommes des citoyens avant tout. Nous sommes des personnes qui nous engageons pour l'amour de notre commune et je regrette de ne pas avoir entendu ce message, plus souvent. Je crois qu'il y a un travail à faire, certainement, mais je pense que chacun doit faire son examen de conscience par rapport à son implication politique, par rapport à comment il conçoit l'engagement politique, l'engagement pour les autres et l'engagement pour l'intérêt général.

**M. le président, Michel Eylenbosch :**

Merci Monsieur Lakhloufi.

Je donne la parole à Monsieur Vossaert.

**M. Vossaert :**

Je vais aller dans le prolongement de Monsieur Lakhloufi, je ne suis pas là pour donner des leçons aux autres, je pense que nous pouvons tous balayer devant notre porte, je pense que la proposition qui est faite, c'est d'aller vers encore plus de transparence. Je crois qu'il manque dans ce texte quelques éléments. Ce qui se passe aujourd'hui à la Région, c'est une réforme globale de la bonne gouvernance qui a forcément des implications au niveau communal. Ça n'empêche que du point de vue local, on doit déjà pouvoir faire part d'orientations et de grands principes que nous souhaitons défendre tous ensemble et donc moi, je dis déjà, autant pour la motion sur la diffusion du conseil communal en direct j'étais plus clair, parce que j'étais favorable. Ici, je pense qu'on doit absolument avoir un consensus, c'est un débat qui dépasse majorité - opposition. Je pense que ce débat ne doit pas être instrumentalisé en disant qu'il y en a certains qui sont pour, d'autres qui sont contre, je pense qu'il faut vraiment faire très attention à cela et comme le disait Monsieur Lakhloufi, il faut aussi pouvoir valoriser ce que nous faisons ici au niveau communal, parce que je pense qu'on est quand même bien oublié et je crois que notre implication dans la commune de Molenbeek est très importante, je parle ici pour l'ensemble des élus, on ne compte pas nos heures et aujourd'hui, nous sommes traînés dans la boue à cause de certains qui ont peu d'éthique en politique, malheureusement. Mais je dirais qu'il y a les éléments qui se passent au niveau régional et ce débat qui doit mûrir et qui doit amener à de grandes réformes concrètes, et donc c'est un petit peu dans le débat que nous avons eu sur les subsides. Ça fait partie également de la transparence, il faudrait un cadastre qui répertorie les subsides octroyés aux ASBL et de voir comment on organise tout cela, ça permettrait peut-être aussi d'avoir des débats plus sereins, même dans le cadre de débat budgétaire. Je crois que ça peut être remis dans le travail qu'on doit mener pour accoucher d'une motion qui pour moi, n'est pas encore complète, je pense que l'intention est là. La bonne volonté, je pense que nous l'avons, mais ce n'est pas assez mûr, j'espère qu'on pourra quand même prendre un acte aujourd'hui, un acte clair qui puisse rassembler toutes les formations politiques pour qu'on puisse retrouver la confiance du citoyen, qu'on puisse valoriser cet engagement politique que nous menons au quotidien, pour les Molenbeekois et les Molenbeekois.

**M. le président, Michel Eylenbosch :**

Merci Monsieur Vossaert.

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

**M. Ait Jeddig :**

Merci Monsieur le président, je soutiens cette demande, c'est clair qu'il faut plus de transparence et d'honnêteté dans le chef des politiques. Malheureusement, avec tout ce qui transparait dans la presse, on a l'impression que les personnes qui exercent des mandats politiques par motivation, deviennent rares. On a l'impression qu'on se donne des postes par compensation, qu'on se refille des choses entre partis et via les intercommunales, on est rémunéré pour des présences parfois fictives. C'est triste, le politique est au service du citoyen et c'est ça qui doit le motiver. Il a des idées, il est porteur de projets, mais c'est en accord avec les citoyens qui les ont mis là. C'est pour un projet raisonnable qui peut être partagé que le politique est là. Il n'est pas là pour s'enrichir et c'est ce qu'on constate malheureusement actuellement, c'est que le politique est là pour s'enrichir. C'est la politique de père en fille, la politique intrafamiliale, c'est ce qui se passe dans beaucoup d'intercommunales. Je trouve que l'idée d'un registre est intéressante, mais moi, je suis pour un vrai cadastre des rémunérations, surtout dans des intercommunales dans lesquelles Molenbeek est impliquée. Il faut de la clarification et je trouve qu'on doit être payé en fonction du travail qu'on fait. Parce que si nous regardons les conseillers communaux, si franchement on n'est pas motivé et qu'on regarde la valeur du jeton de présence, je pense qu'il n'y a personne qui serait là. Donc je pense qu'ici, au niveau du conseil communal, nous sommes tous de bonne volonté et pour faire un travail efficace et qui peut être valorisant pour toutes les personnes qui le font. Moi en tout cas, je le fais et je ne compte pas les heures dans lesquelles je m'investis.

**M. le président, Michel Eylenbosch :**

Merci Monsieur Ait Jeddig.

Je donne la parole à Madame Tahar.

**Mme Tahar :**

Effectivement, beaucoup de choses ont déjà été dites et je pense que tous partis confondus, nous devons nous inscrire dans un processus de transparence et de clarté, de bonne gouvernance, d'éthique parce que moi, je ne peux pas dissocier la politique de l'éthique et malheureusement, les derniers dossiers en date qui ont été sur médiatisés, ont provoqué un écœurement chez certains d'entre nous. Ce scandale doit nous permettre de remettre en question la chose politique et donc moi, je suis totalement favorable à la transparence et même à la publication des mandats rémunérés de tous les mandataires politiques et donc ici, Monsieur De Block propose de rendre public annuellement un rapport avec tous les mandats publics et privés. Je pense que Monsieur Vossaert l'a mentionné, c'est une motion qui demanderait à être nuancée et à être retravaillée en groupe. Je pense que tous les partis devraient s'y associer parce qu'il y a des choses très intéressantes dans la motion, des choses que nous soutenons, nous voulons aller dans ce sens-là, mais je pense qu'il faut quand même nuancer le domaine privé. Moi, je suis conseillère communale, je n'ai pas de souci à ce qu'on rende publique mes jetons de présence, mais je travaille dans le privé et ça n'a rien à voir avec le politique et je n'ai pas forcément envie que ma fiche de salaire circule, même si je n'ai rien à cacher. Il faudrait voir aussi au niveau des données de la vie privée ce qu'on peut publier ou pas.

Je pense qu'on ne peut pas voter comme ça une motion. Il y a des choses intéressantes, mais on devrait prendre le temps de bien les peaufiner et de préciser ce qu'on entend par mandats privés.

**M. le président, Michel Eylenbosch :**

Merci Madame Tahar.

Je donne la parole à Madame Tamditi.

**Mme Tamditi :**

Merci, Madame Turine prendra également la parole pour aboutir à une proposition concrète qui, je l'espère, fera consensus. Je voudrais néanmoins intervenir pour dire qu'en ce qui concerne notre formation politique, nous avons toujours été favorables à ce qu'il y ait une réglementation, d'abord pour nous-mêmes, parce qu'une réglementation fait office de garde-fou, parce que malheureusement, il y a certaines personnes qui pourraient être tentées par l'appât du gain et donc pour cela, c'est important qu'il y ait une réglementation et donc en ce qui nous concerne, nous avons dans notre parti des règles de cumul très strictes, des règles en matière de rétrocession qui impliquent qu'on puisse communiquer ce que nous percevons puisque la rétrocession se calcule sur base de la rémunération. En plus, en interne, on a effectivement cette philosophie et ce souhait que la politique ne soit pas là pour nous enrichir de manière scandaleuse, comme c'est le cas pour certains. Nous sommes effectivement favorables à des règles qui formalisent la manière dont se publie le mandat public et les rémunérations qui concernent ces mandats.

**M. le président, Michel Eylenbosch :**

Merci Madame Tamditi.

Ik geef het woord aan Mijnheer Van Damme.

**Dhr. Van Damme :**

Ja, dank u wel Mijnheer de voorzitter, ik ga akkoord gaan omdat ik me aansluit bij hetgene wat de meesten van mijn collega's gezegd hebben: het principe is goed, er zijn een aantal opmerkingen over de manier waarop het geformuleerd is.

Mais je vais conclure avec ceci : la semaine prochaine, je devrais normalement recevoir toutes les informations que vous demandez tous, parce que j'ai posé in tempore non suspecto, le 2 février, une question écrite concernant les mandats et les rémunérations et le nombre de fois qu'on a assisté aux réunions, et normalement les questions écrites des conseillers sont publiées sur le site Web et donc le 2 mars au plus tard, je devrais recevoir du collège une réponse complète par rapport aux mandats qui sont exercés au nom du collège, au nom de la commune et donc normalement, d'ici une semaine, nous aurons tous cette information. Mais c'est en effet une bonne idée que de rendre cela structurel dans les années à venir. Normalement, nous aurons une réponse d'ici une semaine à toutes nos questions.

**M. le président, Michel Eylenbosch :**

Je donne la parole à Madame la bourgmestre.

**Mme la bourgmestre :**

L'actualité conduit toutes les assemblées, quelles que soit leurs situations, qu'elles soient locales, communales, régionales, communautaires ou fédérales, elle conduit les assemblées à prendre des initiatives pour assurer la transparence des mandats. Je peux vous dire que Molenbeek respecte strictement l'ordonnance du 12 janvier 2006 concernant les mandataires, dans le cadre de leurs activités communales. En début de chaque année, le collège des bourgmestres et échevins établit le rapport comprenant le relevé des rémunérations et avantages ainsi que l'inventaire de tous les marchés publics. Le dernier rapport date du 30 janvier 2017 et a été publié, conformément aux dispositions de l'article 112 de la nouvelle loi communale. Ce dossier peut être consulté dans BO secrétariat ainsi que sur le site Internet communal.

Le secrétariat communal tient également un tableau récapitulatif des mandats auprès des intercommunales et autres organismes. Tous les mandats au sein des ASBL paracommunales molenbeekoises, que ce soit la LES, la mission locale, la MAIS, ne sont pas rémunérés. Ce tableau récapitulatif est à votre disposition et peut-être porté à votre connaissance, Monsieur Van Damme en a fait la demande, mais comme vous le dites, on peut le communiquer à tous les membres de cette assemblée.

J'entends qu'on veut formaliser ce qui existe déjà, c'est fort bien, je pense que tous les membres de l'assemblée peuvent s'inscrire dans cette demande. Je pense qu'il y a quand même des nuances, comme l'a souligné d'ailleurs Madame Tahar, des nuances qui doivent être apportées à la motion que vous avez déposée, Monsieur De Block et donc il serait intéressant que justement elle soit nuancée. Il y a une proposition qui va être faite ce soir, mais je pense que c'est une proposition qui peut recueillir l'assentiment de tous les membres de cette assemblée. Cet amendement a été préparé par Madame Turine au nom du collège, mais je pense que tous les membres du conseil peuvent la partager. C'est aux chefs de groupe de prendre le relais et à faire leur cet amendement afin que nous puissions voter cette motion concernant la transparence des mandats, puisque je pense qu'il y a véritablement un consensus sur les objectifs.

**M. le président, Michel Eylenbosch :**

Merci Madame la bourgmestre.

Je donne la parole à Madame Turine.

**Mme l'échevine Turine :**

Comme l'a dit Madame Tahar, il y a la manière dont on comprend le privé dans votre proposition. Dans votre interpellation, c'est plus clair parce que vous mettez qu'il s'agit d'organismes de droit privé, mais qui dépendent d'autorités publiques. On propose donc diviser votre décision en deux décisions et ça donnerait ceci : de rendre public annuellement un rapport avec tous les mandats publics et les mandats dans les organismes de droit privé créés par les autorités publiques et leurs rémunérations et avantages respectifs, et de demander au gouvernement bruxellois de mettre en place l'arsenal juridique permettant de rendre publiques les données qui figurent dans la déclaration de mandat que doivent rentrer les mandataires. On demande donc de rendre public annuellement un rapport avec tous les mandats publics et dans les organismes de droit privé créé par les autorités publiques, donc pour cibler celles que vous mettez dans votre interpellation, donc toutes les paracommunales etc., et de rajouter de demander en plus au gouvernement bruxellois de mettre en place l'arsenal juridique permettant de rendre publiques toutes les données qui figurent dans la déclaration de mandat que doivent rentrer les mandataires. Pour l'instant, nous n'avons pas nous, autorités locales, la capacité ou l'autorisation de publier ces

données-là puisque certaines relèvent encore pour l'instant de caractère privé et seul le gouvernement bruxellois peu à un moment donné, décider de mettre en place quelque chose pour rendre publiques ces données qui elles, dépendent encore du caractère privé.

Donc si vous voulez, on précise ce que vous vous proposez par rapport à privé , parce que par rapport aux mandats privés en tant que tels, qui ne dépendent pas des pouvoirs publics, n'avons pas la capacité de contraindre et de publier ces informations-là. C'est pour ça que nous demandons au gouvernement et apparemment, on me dit qu'il y aurait un groupe de travail en ce moment au parlement bruxellois qui travaille là-dessus. On demande donc au gouvernement de travailler là-dessus.

**M. le président, Michel Eylenbosch :**

Merci Madame Turine.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

**M. De Block :**

Si j'ai bien compris, parce que votre première phrase, elle implique les mandats qui sont liés à la commune ou dérivé du mandat communal. Parce que même dans ces mandats publics, des intercommunales, les ASBL faisaient déjà partie de tout ça, on parle de l'ordonnance de 2006 qui concernent les organismes publics dans le sens large, et donc n'exclut pas du tout les ASBL qui sont déjà dedans, c'est l'ordonnance de 2006. Mais donc la question c'est savoir est-ce que vous pouvez rendre publiques ces données-là, est-ce que vous avez les données des rémunérations des conseillers qui sont dans le conseil d'administration X ou Y, est-ce que vous avez ces données ? Parce qu'ils figurent dans les rapports que ces organismes doivent faire dans le cadre de l'ordonnance de 2006, mais ce n'est centralisé et donc je ne sais que voir le rapport de la commune avec les rémunérations des échevins, des conseillers et c'est tout. Je ne sais pas voir combien les gens gagnent dans des postes d'intercommunales et des gens qui sont délégués du conseil. Ça, je ne sais pas le voir. Donc je vois qu'il y a des gens qui sont dans un bureau, qui sont dans un conseil d'administration, mais que gagnent-ils avec cela ? C'est quelque chose qu'il faut résoudre, parce qu'il y a plein de garde-fous et donc il faut pouvoir regarder à travers.

Ensuite je trouve que la question du privé, c'est effectivement privé. Le conflit d'intérêts peut-être entre quelqu'un qui siège dans un conseil d'administration X ou Y, d'une compagnie avec un intérêt économique, social, politique ou autre qui peut être opposé. On a eu le cas avec le White Star, clairement il y avait un conflit d'intérêts. Ce genre de mandat ne doit pas être déclaré, ça c'est ce que j'ai compris de l'explication du secrétaire communal, qu'en fait, l'ordonnance de 2006 parle des mandats publics et les mandats privés, on n'en parle pas et donc en fait, on ne sait pas s'il y a des conflits d'intérêts. Donc je ne sais même pas si l'ordonnance de 2006 centralise les mandats privés. On me dit que pour l'instant, ce n'est pas le cas, je trouve que c'est un manque. Je comprends Madame Tahar qui est mal à l'aise à publier son salaire, ça je comprends, mais en même temps avoir l'information que quelqu'un est dans une entreprise, une multinationale, que quelqu'un est actif dans un conseil d'administration, un conseil d'avis de telle ou telle boîte de consultance, je trouve que c'est important. À Tour et Taxis, ça pue de tous les côtés, tous les liens entre les bureaux d'avocats, les gens qui ont décidé comment le règlement, comment les ordonnances sont faites. Je parle d'ici parce que nous avons eu un conflit d'intérêts à notre échelle.

**M. le président, Michel Eylenbosch :**

Merci Monsieur De Block.



Je crois qu'il faut arrêter d'arriver avec des motions qui ne sont pas préparées et discutées avant le conseil. En tant que président, j'ai le droit de le dire, puisque je dois régler le fonctionnement de l'assemblée, parce que je crois qu'à un moment donné, il faut essayer de soulager le travail que nous faisons ici et que ça ne lasse pas les gens. Nous sommes arrivés à minuit et il y a de nouveau des demandes pour interrompre la séance, il y a une séance à huis clos qui doit passer parce qu'elle il y a des décisions qui doivent être prises, et comme nous n'avons pas la garantie d'avoir le quorum demain soir, il faut poursuivre. Alors des conseils où on a la possibilité de débattre, d'avoir une information politique par rapport à des motions, aucun problème, mais je crois qu'il faut arriver avec des textes qui sont préparés. Et je suis désolé de dire que la proposition d'amendement qui a été introduite aurait pu être discutée déjà avec la personne qui avait introduit la motion à l'avance, c'est-à-dire de faire le nécessaire que pour avoir une réunion avec les chefs de groupe. Maintenant, on est en train de perdre une heure ou une heure trente à savoir comment on va rédiger un texte. C'est une perte de temps, alors moi, la question que je vous pose maintenant, avant qu'on continue, c'est est-ce que nous continuons et on termine le conseil complètement ou alors il faut reprendre demain soir et avons-nous la garantie d'avoir le quorum ? Parce que maintenant, on va passer à plusieurs interpellations qui sont déjà reportées depuis trois ou quatre conseils !

Je donne la parole à Madame Turine.

**Mme l'échevine Turine :**

J'entends toutes les questions que pose Monsieur De Block et comme l'a dit Madame la bourgmestre, à un moment où ce sujet-là est au cœur de l'actualité, il est important de donner un signal fort et on voit effectivement que pas mal de communes ont pris position, il faut donc une position de consensus qui permettent à tout le monde de s'y retrouver, même si certains veulent peut-être aller plus loin que d'autres, il y a beaucoup de questions qui ne sont pas mûres et qui nécessitent d'aller plus loin et c'est pour ça que ce que moi je propose, permet en même temps de publier ce qui est possible d'être publié au niveau local et de demander à la Région qui elle, peut mettre en place l'arsenal juridique pour ce faire, d'aller plus loin par rapport à la publicité concernant tout ce qui est privé, puisque nous n'avons pas nous, l'opportunité au niveau local de contraindre par rapport à cette publication-là. Il y a un groupe de travail qui est déjà mis en place au niveau bruxellois, donc on veut simplement leur donner le signal que Molenbeek soutient cela. Autant arriver à une motion qui permette de rejoindre tout le monde.

**M. le président, Michel Eylenbosch :**

Merci Madame Turine.

Je donne la parole à Monsieur Gjanaj.

**M. Gjanaj :**

Monsieur le président, moi je pense que la tout à l'heure, on essayait de faire passer en urgence la motion. Je pense que la majorité des motions qui sont passées au conseil communal aujourd'hui n'étaient pas moins ou plus urgentes que les nôtres, elles ont le même procédé d'introduction, il n'y a aucune concertation. Tout à l'heure, on nous a reproché qu'on venait avec une urgence et qu'on n'avait pas été assez en discussion etc. Alors qu'ici, on vient aussi avec un amendement et c'est quand même la majorité, on vient avec un amendement qui nous est inconnu, je ne suis même pas très sûr d'avoir bien compris la deuxième partie de cet amendement, je pense qu'il serait constructif, que c'est mieux de reporter ce point-là, de discuter entre chefs de groupe, parce que je pense que sur le fond, nous sommes tous d'accord, mais qu'on arrive à quelque chose de construit, et puis

qu'on lance peut-être une nouvelle dynamique pour rendre ces conseils communaux un peu moins rébarbatifs et avec peut-être aussi de part et d'autre, des réponses moins longues. Quand il y a moyen de faire plus court, je ne comprends pas pourquoi vous faites plus long, je n'arrive pas à comprendre.

**M. le président, Michel Eylenbosch :**

Merci Monsieur Gjanaj.

Je donne la parole à Monsieur Vossaert.

**M. Vossaert :**

Je demande qu'on reporte le point.

**M. le président, Michel Eylenbosch :**

Je donne la parole à Monsieur Papadiz.

**M. Papadiz :**

Je me suis concerté avec mon groupe et mon groupe a décidé de reporter le point.

**Mme l'échevine Turine :**

Vous vous laissez entraîner par le PS, on avait un accord. Moi, je ne suis pas d'accord pour qu'on reporte le point.

**M. le président, Michel Eylenbosch :**

Monsieur De Block, vous retirez votre motion ou pas ? Sinon, on reporte.

**M. De Block :**

Je veux bien reporter, mais alors si c'est pris au sérieux.

**M. le président, Michel Eylenbosch :**

Merci Monsieur De Block, vous acceptez le report de votre motion.

**26. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Van Damme, Conseiller communal SP.A, relative au White Star - Report du 21/12/2016 - Report du 25/01/2017.**

**Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door Mijnheer Van Damme, Gemeenteraadslid SP.A, betreffende de White Star - Uitstel van 21/12/2016 - Uitstel van 25/01/2017.**

---

**M. le président, Michel Eylenbosch :**

Le point est retiré de l'ordre du jour, à la demande de Monsieur Van Damme. Het punt wordt van de dagorde gehaald, op verzoek van Mijnheer Van Damme.

*Michel Eylenbosch quitte la séance / verlaat de zitting*

*Gérardine Bastin prend la présidence de la séance / neemt het voorzitterschap van de zitting*

**27. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Achaoui, Conseiller communal PS, relative à l'Ecole des Jeunes - Report du 21/12/2016 - Report du 25/01/2017.**

**Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door Mijnheer Achaoui, Gemeenteraadslid PS, betreffende de Jeugdschool - Uitsstel van 21/12/2016 - Uitsstel van 25/01/2017.**

---

**Mme la présidente, Gérardine Bastin :**

Le point est retiré de l'ordre du jour, Monsieur Achaoui va introduire une question écrite. Het punt wordt van de dagorde gehaald, Mijnheer Achaoui zal een schriftelijke vraag indienen.

**28. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Ait Jeddig, Conseiller communal Islam, relative à l'Ecole des jeunes du RWSB - Report du 21/12/2016 - Report du 25/01/2017.**

**Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door Mijnheer Ait Jeddig, Gemeenteraadslid Islam, betreffende de Jeugdschool van RWSB - Uitsstel van 21/12/2016 - Uitsstel van 25/01/2017.**

---

**Mme la présidente :**

Le point est reporté, à la demande de Monsieur Ait Jeddig. Het punt wordt verdaagd, op verzoek van Mijnheer Ait Jeddig.

**29. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur DE BLOCK, Conseiller communal PTB-PVDA, relative à la fermeture de l'agence Fortis, avenue des Tamaris - Report du 25/01/2017.**

**Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door Mijnheer DE BLOCK, Gemeenteraadslid PTB-PVDA, betreffende de sluiting van de agentschap Fortis, Tamarislaan - Uitsstel van 25/01/2017.**

---

**Mme la présidente :**

Je donne la parole à Monsieur De Block.

**M. De Block :**

C'est tout simple, il y a l'agence Fortis qui a annoncé sa fermeture et je voudrais savoir ce que Madame la bourgmestre a fait. J'ai entendu qu'il y a une lettre qui a été envoyée à BNP Paribas Fortis, est-ce que nous pouvons avoir le contenu de cette lettre et j'aimerais bien la recevoir. Ensuite, j'ai l'impression que ce n'est pas juste avec une lettre que nous allons pouvoir régler le problème des banques qui ferment un petit peu partout dans notre commune. Je voudrais connaître les démarches supplémentaires que la commune compte entreprendre pour faire changer éventuellement la direction de la banque, d'avis. Est-ce que vous avez rencontré la direction et est-ce que la Commune peut lever une taxe supplémentaire pour les banques qui n'assurent pas un minimum d'agences par habitant, pour garantir que le service bancaire reste un service de proximité ? Y a-t-il moyen de sanctionner les banques qui ne respectent pas ce minimum de services de proximité aux Molenbeekoïses. ? Est-ce que vous avez d'autres pistes à explorer ?

**Mme la présidente :**

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Madame la bourgmestre.

**Mme la bourgmestre :**

Monsieur De Block, évidemment on regrette les politiques qui sont menées par les banques, que ce soit BNP Paribas Fortis ou que ce soit ING. J'ai pris l'initiative d'écrire tant à la BNP Paribas Fortis qu'à ING, même s'il n'y a pas d'annonce de restructuration des agences ING. À titre de précaution, j'ai envoyé une lettre à ces deux banques. Je peux vous lire brièvement le contenu de cette lettre : « je souhaite attirer votre attention sur le projet de suppression de l'agence prévue dans votre plan de réorganisation. » Ça, c'était pour BNP Paribas Fortis. Cette décision surviendrait un an après la fermeture de l'agence située chaussée de Gand. Cette dernière fermeture avait fortement impacté la population du centre de Molenbeek. Je vais vous envoyer la lettre qui a été envoyée à la BNP Paribas Fortis, ainsi que celles qui ont été envoyées à ING. Dans ces courriers, je demande de prendre toutes les précautions nécessaires et de prendre bien en considération les conséquences néfastes que de telles mesures pourraient avoir.

En ce qui concerne BNP Paribas Fortis, je n'ai reçu aucune réponse. J'ai envoyé un courrier de rappel le mois passé, je sais aussi qu'il y a plusieurs pétitions qui ont été lancées concernant la fermeture de l'agence BNP Paribas Fortis et j'espère que le mécontentement exprimé par les habitants pourra dissuader la banque de mettre sa décision à exécution. Je l'espère, mais malheureusement, je doute que cela puisse aboutir.

En ce qui concerne ING, ils ont répondu, ils sont mal venus sur place pour nous rassurer sur leurs intentions, et ils ont également proposés des collaborations avec les aînés de la commune pour utiliser mieux Internet, évidemment de manière anonyme. Il n'est pas question pour la commune d'assurer la publicité d'une banque plutôt qu'une autre.

En ce qui concerne votre proposition de surtaxe, nous avons déjà considérablement augmenté la taxe sur les distributeurs de billets avec le danger que ces banques diminuent le nombre de distributeurs et donc je doute qu'une surtaxe impressionne les banques qui sont déjà dans cet objectif de supprimer un maximum d'agence et qu'au contraire, la surtaxe ne ferait qu'encourager à quitter définitivement notre commune.

**Mme la présidente :**

Merci Madame la bourgmestre.

**30. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Azaoum, Conseiller communal PS, relative au remboursement du précompte immobilier des locataires des logements communaux - Report du 25/01/2017.**

**Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door Mijnheer Azaoum, Gemeenteraadslid PS, betreffende de terugbetaling van de onroerende voorheffing aan de verhuurders van de gemeentelijke woningen - Uitstel van 25/01/2017.**

---

**Mme la présidente :**

Le point est retiré de l'ordre du jour et transformé en question écrite à la demande de Monsieur Azaoum. Het punt wordt van de dagorde gehaald en omgevormd in schriftelijke vraag door Mijnheer Azaoum.

**31. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur De Block, Conseiller communal PTB-PVDA, relative à la transparence des mandats des mandataires molenbeekoïsis. (Complémentaire)**

**Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door Mijnheer De Block, Gemeenteraadslid PTB-PVDA, betreffende de transparantie van de mandaten van de molenbeekse mandatarissen. (Aanvullend)**

---

**Mme la présidente :**

Le point est retiré de l'ordre du jour et transformé en question écrite à la demande de Monsieur De Block. Het punt wordt van de dagorde gehaald en omgevormd in schriftelijke vraag op verzoek van Mijnheer De Block.

**32. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Gjanaj, Conseiller communal PS, relative à l'utilisation des contrats d'insertion par la Commune. (Complémentaire)**

**Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door Mijnheer Gjanaj, Gemeenteraadslid PS, betreffende het gebruik van de immersiecontracten door de Gemeente. (Aanvullend)**

---

**Mme la présidente :**

Le point est reporté, à la demande de Monsieur Gjanaj. Het punt wordt verdaagd, op verzoek van Mijnheer Gjanaj.

**33. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Gjanaj, Conseiller communal PS, relative aux bus scolaires communaux. (Complémentaire)**

**Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door Mijnheer Gjanaj, Gemeenteraadslid PS, betreffende de gemeentelijke schoolbussen. (Aanvullend)**

---

**Mme la présidente :**

Je donne la parole à Monsieur Gjanaj.

**M. Gjanaj :**

Madame la bourgmestre, chers collègues, je vais sortir un peu du cadre de l'interpellation et je vais directement poser les questions plus précises par rapport à ça, mais il est clair que l'introduction du point en urgence concernant le déplacement des deux bus montre à quel point cette problématique est quand même irrationnelle, puisque nous avons affaire à des autobus qui ont été déclassés, alors qu'ils ne sont pas si vieux. Il y a un autobus de 2006 et un autre de 1999, donc je voudrais savoir pourquoi on déclassé ces autobus, qu'est-ce qui a amené au déclassé de ces deux autobus ? On sait qu'ils ont été parqués au stade Machtens, le long de l'allée que tout le monde prend tous les week-ends mais avant ça, ils se trouvaient dans le parking un peu plus bas, et on a vu le problème qu' au moment où il y a eu des travaux qui ont été faits dans le stade et donc on a dû déplacer ces autobus-là parce que jusqu'à ce moment-là, on pensait que les quatre autobus étaient effectifs alors qu'ils étaient déjà hors service depuis un bon bout de temps. On les a parqués dans cette allée-là, une allée que tout le monde emprunte et ils ont été dégradés et depuis un mois, ils sont dans un état pitoyable. Je voudrais connaître les critères qui ont été utilisés pour le déclassé ?

D'autre part, il y a l'aspect service, avec nos écoles communales, avec pour certaines écoles des activités comme la piscine ou d'autres activités externes qui ne peuvent plus se dérouler de façon régulière par manque d'autobus. Donc je voudrais savoir ce qu'il en est

exactement, est-ce que le service sera rétabli ou est rétabli de façon complète, est-ce que tous les écoliers ont droit à leurs activités dans le cadre de l'épanouissement qui est prévu pour des activités externes à l'école et des activités comme celles de la piscine ou d'autres activités ? Je voudrais donc avoir une réponse par rapport à l'état de ses autobus et le service.

**Mme la présidente :**

Merci Monsieur Gjanaj.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

**M. De Block :**

J'ai une question spécifique, quand on a discuté du transport scolaire, je me rappelle qu'il y a eu un engagement de ne pas diminuer la fréquence des cours de piscine. A ma connaissance, il y a eu quand même une diminution de la fréquentation, d'une fois toutes les trois semaines. C'est une diminution, puisqu'avant c'était tous les 15 jours. Je voudrais savoir si vous confirmez bien cette diminution de fréquence malgré les promesses faites ici ? Et deuxièmement, je voudrais savoir si c'est suite à un manque de bus parce que c'est ça que j'ai entendu dire par du personnel des écoles, que c'était avant tout par un manque de bus ou de possibilité de transporter les enfants ? À côté de ça, est-ce qu'il y a des activités qui doivent être réduites par manque de bus, par manque de transport ou par manque d'argent pour pouvoir payer un transporteur privé ?

**Mme la présidente :**

Merci Monsieur De Block.

Je tiens à remercier tous mes collègues du conseil communal qui sont très attentifs pour un sujet très important, malgré l'heure tardive.

Je donne la parole à Monsieur Mahy.

**M. l'échevin Mahy :**

Merci, je vais faire le résumé de la situation. La Commune dispose de quatre bus, nous avons deux bus en ordre de marche. La semaine prochaine sera une semaine de congés scolaires et nous profiterons de cette inactivité pour réaliser quelques réparations sur ces deux bus qui reprendront leurs activités le lundi, après la semaine de carnaval. Ces deux bus continuent leur carrière au service des écoles. Les deux autres bus dont il est question, ne sont plus en ordre de marche. Ils sont vieux, vous avez rappelé les dates, le service a tenté de les sauver. Ils étaient bien endommagés, mais sont soit impossibles à réparer, c'est-à-dire qu'il n'y a plus de pièces disponibles, soit les réparations sont excessivement chères et on ne sait même pas si une fois réparés ils pourront encore rouler. On sait que ces bus risquent encore de tomber en panne malgré ces réparations. Le service a donc beaucoup réfléchi pour les déclasser et il a été décidé, il y a quelques mois, qu'ils devaient être déclassés. Un marché public sera en outre nécessaire pour la revente des épaves.

Les deux bus ont été parqués dans l'attente de leur revente sur le parking rue des Géomètres. Le chantier du nouveau commissariat a contraint le service de les déplacer, d'abord au cimetière où ils ont été très vite jugés indésirables, puis au stade Machtens, là où ils se trouvaient encore il y a 24 heures. Aucun autre terrain communal n'était disponible. On n'avait pas beaucoup d'autre choix. Les déclassements des anciens véhicules en général ne sont pas une urgence pour le service. Les procédures sont lancées lorsque l'activité du

service le permet. On a beaucoup d'urgence à la propreté publique et c'est la propreté publique qui s'en charge. Lorsque ces bus ont été vandalisés, nous avons dû accélérer les choses, c'est évident. Un accord a été trouvé avec la police pour les remettre à l'endroit initial, rue du Géomètre, ce qui fut fait hier matin.

L'urgence du point qui vous est proposé aujourd'hui vient du fait qu'il faut libérer malgré tout l'espace. Un point a été soumis à votre approbation pour ces déclassements, et merci pour certains de l'avoir en partie accepté. Le marché qui concerne leurs reventes sera lancé dans les semaines qui viennent. Ce n'est pas parce qu'un bus date de 2006 que pour autant il ne se dégrade pas. Il y a des marques de véhicules qui se dégradent beaucoup plus vite que d'autres. Ils ne font que de la ville et l'usure est très rapide. Souvent, ce sont des accessoires, ce ne sont pas nécessairement les moteurs, mais les accessoires autour qui font que si le bus n'est pas totalement en ordre, il ne roule pas. Lorsqu'il y a plusieurs avaries, c'est la mort totale d'un bus. Nous en sommes désolés.

En ce qui concerne votre question sur les services par rapport aux écoles, je ne sais pas vous répondre, je ne sais pas quelles sont les fréquences.

**Mme la présidente :**

Merci Monsieur Mahy.

Je donne la parole à Madame la bourgmestre.

**Mme la bourgmestre :**

Je peux rassurer Monsieur De Block et les membres du conseil, tous les déplacements en bus scolaire et en bus communaux sont assurés. C'est vrai qu'il y a des modifications qui ont été apportées, à savoir la question qui a été évoquée ici, où on demande aux enfants qui sont à proximité de la piscine ou des lieux d'excursion, de pouvoir le faire soit à pied, c'est le cas de plusieurs écoles situées autour de la piscine, ce qu'on ne demandait pas avant, mais donc on demande aux enfants à partir de la quatrième primaire de pouvoir se rendre à pied à la piscine ou de pouvoir prendre les transports publics, et je pense que c'est aussi un apprentissage que de pouvoir apprendre à se déplacer, demander à des enfants de marcher, je pense que ce n'est pas un handicap, en tout cas l'habitude a été prise et ce n'est pas remis en question. Pour le reste, tous les déplacements sont assurés et il y a un marché public qui a été lancé pour avoir un bus du privé à disposition de la Commune pour tous les déplacements complémentaires. On peut regretter que deux bus aient dû être déclassés, mais la Commune a pris les mesures nécessaires pour assurer le service.

**Mme la présidente :**

Merci Madame la bourgmestre.

Je donne la parole à Monsieur Gjanaj.

**M. Gjanaj :**

La fable de La Fontaine dit que le renard n'arriva pas à attraper le raisin qui était trop haut, il prit la décision de ne pas aimer le raisin. C'est ça que vous dites, vous dites que finalement les autobus ont été déclassés, mais les enfants se font à toutes les situations. Votre argumentation est très jolie, c'est un bel exercice, vous dites qu'il font de la marche que c'est bon pour la santé etc., mais quand même, avoir pris la décision d'acheter des autobus à un moment donné, la Commune avait je pense de bonnes raisons de faire, c'est

un service qui doit être offert à tous les écoliers, je pense que c'est très important d'avoir ces autobus parce que c'est une commodité que vous n'avez pas en vous déplaçant autrement. Je ne vais pas revenir sur tous les arguments qui ont poussé toutes les communes du Royaume d'acheter des autobus pour offrir ce service aux écoliers.

Je voudrais aussi revenir sur le déclassement. À mon sens, le déclassement n'est pas vraiment la notion que vous avez décrite aujourd'hui. Par ailleurs, il y avait des frais et vous avez continué pendant plus d'un an à payer des assurances, à payer des taxes etc., et vous dites que les services prennent les choses d'une façon presque aléatoire. Est-ce qu'il y a un processus qui est mis en place ? On a l'impression que c'est un processus totalement aléatoire. Ça fait plus d'un mois que ces autobus ont été complètement dégradés, vandalisés et je pense que c'est plutôt le fait qu'on ait introduit cette demande, on a fait notre petite vidéo pour montrer le danger que ça amenait pour les enfants, même le sol est jonché de déchets avec des ciseaux, des débris de vitres etc. L'endroit où vous les avez garés, je ne sais pas si c'est mieux d'ailleurs, il faudra évaluer la chose. Mais en tout cas, je pense que la gestion de ce patrimoine qui appartient à la Commune, je pense que c'est une gestion calamiteuse. Quand je vois un peu l'évolution des choses, je pense que c'est géré de façon tout à fait déplorable, même les entretiens etc., il semble qu'il y ait quelque chose à faire. Vous me dites que c'est le service propreté qui s'en charge, eh bien il y a un bon nettoyage à faire là.

**Mme la présidente :**

Merci Monsieur Gjanaj, l'incident est clos.

**34. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Gjanaj, Conseiller communal PS, relative aux contrôles dans les ASBL. (Complémentaire)**  
**Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door Mijnheer Gjanaj, Gemeenteraadslid PS, betreffende de controles in de VZW. (Aanvullend)**

---

**Mme la présidente :**

Je donne la parole à Monsieur Gjanaj.

**M. Gjanaj :**

Au niveau des ASBL, il est clair qu'à la suite des attentats terroristes, il fallait prendre des mesures. On revient à chaque fois sur la nécessité des mesures prises par rapport à ces traumatismes et par rapport à ces attentats qui ont eu lieu, mais le pendant de ça, c'est qu'une politique a été mise sur pied pour aller faire des contrôles inopinés dans toute la commune, avec de temps en temps aussi des mesures violentes, et vous avez comme ça une équipe qui débarque dans les associations, sans ménagement, sans aucune réserve et même parfois quand ces ASBL sont en plein développement de leur activité. On demande parfois des informations qui ne sont pas légales, on demande la liste des volontaires, on demande la liste des usagers, des enfants parce qu'il y aurait paraît-il, un caractère dangereux. Je ne sais pas quel est l'objectif de ces contrôles-là, de demander des listes mêmes des enfants qui fréquentent ces associations, donc je pense qu'il y a quelque chose à faire pour ramener un peu de sérénité et lever cette suspicion qui est jetée sur toutes les associations, même sur la population et sur les usagers de ces associations. Donc je vous demande ce que vous allez mettre en place pour essayer d'apporter une solution à ce grand problème qui rend très difficile un climat socio-économique du fait que vous allez avec la cavalerie pour des résultats qui sont finalement tout à fait minimes ou même peut-être inexistantes puisque ce n'est sûrement pas dans les associations qui amènent de la cohésion et qui amènent du lien social que vous allez trouver les personnes qui sont en rupture sociale et qui ont amené à la situation.



**Mme la présidente :**

Merci Monsieur Gjanaj.

Je donne la parole à Madame Tamditi.

**Mme Tamditi :**

Merci, je vais être brève, je voulais juste manifester le fait que nous nous joignons pleinement à cette interpellation. Nous avons déjà attiré l'attention au mois de juin dernier, avant les grandes vacances au conseil de police de ces interpellations et du pourquoi de ces interpellations. Je rappelle également la carte blanche qu'a faite Madame Turine en novembre ou on s'inquiétait du nombre des lieux qui étaient contrôlés, c'était à l'époque plus ou moins 415 sur les 1.000 associations molenbeekoises et qui n'ont que pour objectifs que de jeter quelque part la suspicion sur les ASBL puisque le public tout-venant, ils voient des policiers débarquer dans les associations, si ça tombe, on n'a rien trouvé du tout, mais les gens vont retenir que ces associations-là sont radicales, sont terroristes, alors que peut-être d'autres raisons qui justifient ou qui ne justifient pas ces interventions massives, idem pour les perquisitions de particulier. On s'est vanté du nombre de particuliers qui ont été perquisitionnés, donc je pense que ce plan Jambon a eu beaucoup d'effets néfastes dans la commune et n'a contribué en rien à un apaisement, que du contraire. Je pense que pour beaucoup de choses, je ne dis pas qu'il y a des choses qui n'ont pas été résolues, mais en tout cas, on a jeté la suspicion sur des associations qui font du bon travail et j'invite vraiment les autorités communales, bourgmestre en tête, de vraiment attirer l'attention sur cet aspect et souligner le fait qu'il y a parfois des interventions excessives.

**Mme la présidente :**

Merci Madame Tamditi.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

**M. De Block :**

Je voudrais en fait juste savoir les informations qu'ils demandent, pour quelles demandes ils sont mandatés, parce qu'on peut demander tout ce qu'on veut et on espère que les associations vont les donner, quel est le mandat précis des gens qui font cette recherche ? Monsieur Gjanaj dit que c'est illégal, est-ce que les équipes dépassent leur mandat en demandant des listes de bénévoles, en demandant des listes de gens qui fréquentent une mosquée ou ce genre de choses, je veux avoir réponse claire.

Je sais que vous n'allez pas répondre à cela, mais finalement qu'est-ce que cette majorité pense de cela ? On lit dans une presse un échevin ou une échevine qui dit une chose dans une autre presse, on lit quelqu'un d'autre qui dit que c'est chouette, que c'est bien, c'est pas bien, qu'il y a des excès, mais qu'est-ce que le collège pense de ce plan ?

**Mme la présidente :**

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

**M. Ait Jeddig :**

Merci Madame la présidente, je voudrais rappeler ma question d'actualité, effectivement j'attends des réponses précises sur ce sujet car on est dans la confusion totale, on ne fait pas de distinction dans les contrôles par rapport aux ASBL, ou lieu de culte.

Donc franchement, c'est une chape de plomb sur tous nos musulmans, les citoyens musulmans de cette commune et d'ailleurs moi, je voudrais des réponses précises, j'ai posé des questions précises sur les extraits de la lettre écrite par Monsieur El Khannouss, qu'est-ce que c'est que ce plan Belfin lancé en 2014, pouvez-vous nous dire en quoi il consiste et quels sont ses objectifs ? Vous parlez d'une liste de fidèles fréquentant des mosquées, moi j'aimerais bien avoir des précisions là-dessus parce que c'est très très grave, on sait que le recensement est interdit, c'est quand même très grave. Je voudrais savoir quelles mosquées sont visées. Vous dénoncez des contrôles uniques, je l'ai déjà dit parce que j'ai pas une réponse en début de séance des contrôles inutiles et injustifiés d'ASBL paracommunales, est-ce qu'il y a une concertation avec les autorités fédérales, est-ce qu'il y a des rencontres, parce que Monsieur Jambon est venu féliciter l'action de la police locale, et donc quelle est la collaboration, est-ce que on n'est pas au courant, est-ce que l'État fédéral agit sans concertation de la Commune, que se passe-t-il, pouvez vous nous donner plus d'informations à ce sujet ?

**Mme la présidente :**

Merci Monsieur Ait Jeddig.

Je donne la parole à Monsieur Rahali.

**M. Rahali :**

Merci Madame la présidente, effectivement je m'inscris également par rapport à l'interpellation de Monsieur Gjanaj. Pendant les attaques au début de l'année, j'étais intervenu en disant effectivement que les autorités devraient plutôt collaborer avec les acteurs sociaux, afin d'améliorer le vivre-ensemble et je suis tout à fait d'accord avec Monsieur Gjanaj quand il dit effectivement que ce sont des contrôles démesurés, le mot est faible. Déjà le contrôle est un mot qui est assez néfaste pour la psychologie du concitoyen, je dirais plutôt que les autorités devraient s'inscrire dans une démarche pour se rapprocher des acteurs sociaux et des concitoyens afin de mieux les connaître et aussi voir de quelle manière ils pourraient collaborer. Avec tout ce que nous voyons, les concitoyens sont d'abord coupables, ils doivent d'abord se justifier pour prouver leur innocence.

**Mme la présidente :**

Merci Monsieur Rahali.

Je donne la parole à Madame la bourgmestre.

**Mme la bourgmestre :**

Ça va être un peu plus long, mais je pense que les interpellations qui ont été déposées concernant le contrôle d'ASBL est important, parce que c'est vrai qu'il y a beaucoup de questions qui se sont posées dans le cadre de ces interpellations, des questions qui ont été essentiellement posées par les politiques et par des associations.

Je pense qu'il faut vous rappeler que le plan Canal qui a été initié par le ministre de l'Intérieur et de la Justice vous a été présenté ici au conseil communal quand il a été mis en œuvre. À cette occasion, nous avons eu plusieurs intervenants, dont le chef de corps, il y avait également la Cellule pédagogique pour les aspects de prévention ainsi que Monsieur Vanderhaeghen.

Dans le cadre de ce plan Canal, il a été décidé de contrôler les associations sans but lucratifs qui se trouvent sur le territoire de la commune et je dirais même sur le territoire de la

zone de police. Vous savez que Molenbeek est considérée comme une commune pilote dans le cadre du plan Canal et qu'après les attentats que nous avons connus, le fait qu'on décide au niveau fédéral de s'intéresser à Molenbeek en envoyant des forces de police et aussi en assurant un inventaire des ASBL, ça n'est pas a priori négatif, le plan Canal est axé sur une approche intégrée des phénomènes de radicalisme ainsi qu'une approche des phénomènes qui peuvent soutenir ce phénomène radicalisme, tel que la drogue, le trafic d'armes, les faux documents, l'économie illégale, la fraude fiscale et sociale. C'est dans le cadre de ces phénomènes qu'il a été décidé d'initier le plan Canal ici à Molenbeek, mais ce plan Canal, il est également mis en œuvre dans d'autres communes. L'inventaire de ces ASBL ne s'est pas fait uniquement à Molenbeek, il se fait sur la territoire de la zone Bruxelles-Ouest, il se fera ou il se fait déjà également dans d'autres communes, que ce soit en Région bruxelloise en Flandre ou en Wallonie. Dans le cadre de l'inventaire de ces ASBL, il s'agissait de véritablement vérifier si ces ASBL sont en ordre d'un point de vue administratif et si ce n'était pas le cas, de régulariser leur situation. C'est un formulaire qui a été remis aux associations, c'est vrai que parfois la police se déplaçait au siège des associations quand elle n'avait pas de réponse ou quand il y avait des imprécisions sur leur situation, et je pense que dans le formulaire qui a été remis aux associations, qui leur a été envoyé, je pense qu'il y a eu des imprécisions ou il y a eu des demandes qui ont pu prêter à confusion, être mal interprétées. D'où l'inquiétude provoquée auprès de certaines associations, mais donc le but était vraiment de faire l'inventaire dans le respect des dispositions légales, il n'y a pas eu de demande qui ne respecte pas la loi, mais quand on demande la liste de vos membres, évidemment ce sont les membres qui assurent la gestion de l'association, ce ne sont pas tous les membres adhérents d'une association et donc peut-être à mon sens de ce que j'ai pu comprendre, cette distinction n'a pas été suffisamment précisée dans le cadre des contacts et des formulaires qui ont été envoyés à ces associations. Le but était d'inventorier la présence des associations, elles ont reçu ce questionnaire pour vérifier leur conformité avec la loi concernant les ASBL et je le dis, ça se faisait toujours dans le cadre de la légalité et c'est vrai que ce questionnaire était généralement déposé par un inspecteur de police ou par plusieurs policiers. Et donc des associations se sont inquiétées par rapport à ces démarches qui ont été effectuées par la police et sur la manière dont elles ont été contrôlées.

Pour ma part, j'ai reçu deux plaintes, j'ai reçu deux courriers, un courrier de La Rue et un courrier de l'Union des protestants qui s'interrogeaient sur la manière dont ces contrôles avaient été effectués. J'ai rencontré de nombreuses associations ces derniers mois, nous avons eu d'ailleurs une réunion avec le Conseil Consultatif des Mosquées, cette question du contrôle n'a pas été abordée à l'occasion des différentes rencontres que j'ai pu avoir dans la fonction de bourgmestre. Je pense que c'est important à préciser, néanmoins, il y a des associations qui ont porté cette problématique à la connaissance notamment de la LES dans le cadre des réunions qui se font pour les différentes associations qui travaillent dans le cadre de la cohésion sociale et il a été proposé suite au courrier qui a été adressé, enfin qui à mon sens aurait dû être adressé et je ne sais pas si ça été le cas, au ministre fédéral, que ce soit au ministre de la Justice et le ministre de l'Intérieur, ce courrier a été adressé à moi-même ainsi qu'à l'échevine de la Cohésion sociale. Il a été décidé d'organiser une réunion qui se tiendra d'ailleurs ce vendredi avec des représentants de la police pour répondre aux questions et aux inquiétudes des associations concernées. Je voudrais quand même rappeler aussi qu'à Molenbeek, il y a plus de 1.600 associations qui sont inventoriées au niveau de la Banque Carrefour des Entreprises. Sur ces 1.600 associations, parce que j'ai évidemment moi-même posé des questions à la police, il avait été décidé de faire un inventaire de toutes les associations à Molenbeek. J'ai entendu dire que certaines associations étaient plus ciblées, que ce soient des associations de cohésions sociales, que ce soient des associations en lien avec le culte musulman. Toutes les associations ont été concernées par cet inventaire et je pense que c'était important d'avoir cette démarche parce que si on avait été visiter certaines associations, on aurait pu alors dire qu'on visait tel type d'association, vous avez certainement une idée derrière la tête. Mais ce n'était absolument

pas le but, toutes les associations ont été visitées, y compris comme vous l'avez dit des associations qui sont subsidiées par les pouvoirs publics, y compris des associations par un communale. Mais c'était un inventaire auquel il était en principe facile de répondre par le formulaire qui avait été remis. Donc plus de 1.600 ASBL, 726 ont fait l'objet d'une visite et on a constaté que 344 ASBL étaient en sommeil, étaient soit fictives, soit en sommeil parce que finalement, une ASBL ne peut plus être en activité, mais les administrateurs ne voient pas nécessairement la nécessité de la dissoudre, donc là aussi on a demandé à ces associations, en tout cas on a demandé à leurs membres, de les dissoudre. On m'a bien précisé que cet inventaire a permis de vérifier la conformité d'une ASBL en application de la législation existante et que cette procédure a été élaborée en concertation avec l'auditeur du travail, procureur du Roi et le procureur général de Bruxelles. Cette procédure a été validée par le SPF Justice afin que tout soit conforme à la législation existante. Je pense que c'est vraiment important de vous apporter ces précisions et à mon sens, c'est plus une mauvaise manière dans certains cas d'aborder les associations qu'on peut mettre en évidence. On me dit que l'information demandée s'est limitée aux obligations des ASBL, telles que définies par la loi, à savoir les administrateurs, mais que jamais on a demandé la liste des membres adhérents et que s'il a été demandé le compte bancaire, jamais il n'a été posé de questions sur les dépenses financières de l'ASBL.

Je voulais vous apporter ces précisions tout en vous disant que ce n'est pas Molenbeek qui a été visé, puisque c'est un inventaire qui se fait dans plusieurs communes et qu'il est intéressant que plusieurs associations aient réagi parce que ça permet justement à la police, et par la réunion qu'on aura vendredi, même si ce n'est pas directement la police locale qui a déterminé les procédures d'inventaire, il est intéressant évidemment que la police locale puisse apporter des informations sur la manière dont elle a travaillé. Donc vous voyez, ça se fait dans la transparence, c'est extrêmement important et je voudrais quand même préciser que dans le cadre de cet inventaire, il y a eu quand même 99 ASBL dont on a pu constater qu'un ou plusieurs administrateurs avaient un lien avec du trafic d'armes, d'autres liées à des stupéfiants ou à d'autres activités criminelles et que quand on parle de ces ASBL, ça n'est pas l'ASBL en elle-même qui a une activité directement d'ordre criminel, c'est parfois un de ses membres, un de ses gestionnaires qui peut être en lien avec des criminels ou du radicalisme. C'est surtout cela qu'a voulu détecter, à mon sens, les services de police et ils l'ont fait dans le cadre du projet Belfi qui est notamment d'assurer un contrôle à la fois social, fiscal, enfin un contrôle du respect des lois spéciales au niveau des entreprises mais aussi au niveau des ASBL puisqu'elles doivent se faire enregistrer auprès de la Banque Carrefour des Entreprises.

J'espère avoir pu vous apporter les informations nécessaires sur ce dossier qui est un dossier important et c'est pour cela que j'ai été relativement longue parce que les interrogations que vous avez, je les considère comme légitime et il était donc du devoir du collègue de vous y répondre le plus complètement possible.

**Mme la présidente :**

Merci Madame la bourgmestre pour cet éclairage.

Je donne la parole à Monsieur Gjanaj.

**M. Gjanaj :**

Merci pour votre réponse, mais il y a quand même une contradiction, puisque vous dites que le contrôle consistait à vérifier les documents administratifs et que c'était étendu à toutes les associations. Or, vous savez très bien ou si vous ne le savez pas ou que vous feignez de ne pas savoir, je vais le dire que par rapport aux associations qui sont subsidiées, vous savez très bien que ces associations sont vérifiées de toutes les manières possibles,

légales et administratives et qu'il n'est jamais question pour une association qui reçoit un subside régional par exemple de ne pas remettre tous les documents et de ne pas être en règle, que ce soit avec la liste des membres, que ce soit avec les publications des statuts, que ce soit avec les publications des comptes annuels, donc je m'étonne vraiment du fait qu'on parle avoir vérifié ces associations, parce qu'on voulait vérifier qu'elles sont en ordre administrativement, alors qu'on va cibler aussi des associations qui sont par exemple subsidiées, sans mettre la suspicion sur toutes les autres associations qui peuvent aussi avoir d'autres formes de contrôle. Je me demande aussi comment il est possible que l'on fasse des contrôles sans avoir même un effort de recherche sur les associations qui sont disponibles dans la Banque Carrefour des Entreprises. Toutes les associations déposent leurs comptes au tribunal du commerce, donc il est aussi facile de voir là-bas s'il y a une activité, si les comptes sont là et il n'est pas nécessaire de les demander. Vous dites que dans la liste de documents, il n'y a pas de documents spécifiques au niveau de la loi, mais on demande des copies des extraits bancaires, des derniers extraits bancaires, on demande la liste de tous les usagers et j'insiste, c'est vraiment ça qu'on demande, on demande même la liste de ceux qui suivent des cours d'alphabétisation etc. Donc, quand on met ensemble tout cela, je reviens aussi par rapport aux faits criminels, vous parlez des faits criminels, mais vous savez aussi que la commune, depuis des années, c'est une des premières communes qui a commencé dans la législature précédente à faire des contrôles dans les ASBL où il y avait des faits avérés de vente de drogue, il y a eu des fermetures, et donc les faits criminels pour ces associations, c'est facile de les trouver, il suffit de prendre les décisions qui sont dans le conseil communal depuis des années, donc quand on met tous ces éléments ensemble, je pense que ce n'est pas du tout les aspects administratifs qu'on essaie de vérifier, mais c'est vraiment aller créer un traumatisme dans ces associations, montrer qu'on est présent, qu'on est en train de faire quelque chose, exactement la vision du ministre Jambon, qui est le nettoyage de Molenbeek sans aucun résultat, puisque tout ce dont vous me parlez, c'était déjà disponible dans la liste de toutes les associations qui étaient fermées pour cause de vente de drogue et je pense que même la police était sur toutes les associations qui avaient ce genre de faits avérés criminels. Donc, je pense qu'il est temps qu'on se ressaisisse un peu de la chose publique et que vous fassiez le nécessaire avec vos collègues du fédéral pour demander qu'ils cessent de prendre pour cible Molenbeek et ses habitants et ses associations et qu'il est temps aussi de recréer le lien social et pas de le détruire parce que les conséquences seront désastreuses par rapport à la population.

**Mme la présidente :**

Merci Monsieur Gjanaj.

Je donne la parole à Madame la bourgmestre.

**Mme la bourgmestre :**

Je pense que je ne peux pas m'empêcher d'apporter les précisions, je vous dis que ce n'est pas dans le cadre du plan Canal, il n'y a pas que Molenbeek, je l'ai précisé, plusieurs communes sont prêtes, sont concernées, ce contrôle se fait déjà aussi à Koekelberg, Berchem, Jette, donc ce n'est pas que Molenbeek et je le sais, pour la zone de police, mais d'autres communes sont également concernées. Donc aller dire que ça ne se passe qu'à Molenbeek parce qu'on veut stigmatiser les Molenbeekois, c'est un procès d'intention que je ne peux pas accepter. Alors vous dites qu'on a déjà nettoyé depuis bien longtemps sous la législature précédente, on a fait le ménage par rapport à toutes les ASBL criminelles en lien avec la criminalité, d'ailleurs on a fermé des ASBL ou on a fermé des cafés. Quand on ferme ces lieux, Monsieur, c'est parce qu'il y a un trafic évident qui se fait qui se voit et donc là, la police sur base de ces indices précis. Mais vous savez que le trafic, que la criminalité se fait parfois de manière beaucoup plus insidieuse, il ne suffit pas de trouver une balance et des pacsons dans un magasin pour considérer qu'il y a là des

activités illégales. Les activités illégales peuvent se disperser de manière plus pernicieuse et donc l'inventaire qui a été fait de ces ASBL, c'était véritablement pour trouver ces activités illégales qui peuvent être en lien avec du radicalisme violent, via un ou plusieurs administrateurs, qu'on a procédé de la sorte. Il y a une réunion vendredi avec les associations, ce sera l'opportunité pour ces associations de poser les questions, d'avoir le contact direct. Il y a aussi la possibilité d'interpeller directement au parlement fédéral le ministre de la Justice ainsi que le ministre de l'Intérieur. Moi, je ne peux pas répondre de manière précise à ce que vous dites maintenant, mais je peux vous assurer qu'ici au collège, on a été tout à fait vigilant sur le respect en ce qui concerne les compétences communales. En ce qui concerne les compétences communales, il n'y a rien à reprocher à l'attitude du collège, donc je ne pourrais pas accepter que vous laissiez entendre que nous ayons fermé les yeux par rapport à certaines pratiques qui n'auraient pas été conformes à la légalité.

**Mme la présidente :**

Merci Madame la bourgmestre.

Monsieur De Block, une dernière intervention, mais rapide s'il vous plaît.

**M. De Block :**

On n'a pas répondu à ma question, j'ai dit qu'on a demandé la liste des membres, la liste des bénévoles.

**Mme la bourgmestre :**

Je n'ai pas plus d'informations que celles que je vous ai données et c'est l'occasion via vos représentants au fédéral de poser directement les questions. Je pense que c'est intéressant. Posez la question au ministre de l'Intérieur au ministre de la Justice au parlement. Ce plan, je rappelle a été initié par le fédéral et c'est là qu'il faut poser la question.

**Mme la présidente :**

Merci Madame la bourgmestre.

Je donne la parole à Monsieur Gjanaj.

**M. Gjanaj :**

Pour ceux qui ont patienté maintenant, ce n'est pas cinq minutes en plus, donc calmez-vous, de toute façon moi, j'ai le droit et vous si vous n'avez pas envie, c'est à vous de choisir, mais en tout cas simplement ce que je dirais, c'est qu'au fédéral et il y a des interpellations, Laurette Onkelinx a interpellé le fédéral par rapport à ça et donc, c'est bien en cours par rapport à ça. Moi, ce que je vous demande, j'ai en face de moi le collège qui est représenté au fédéral, il est temps aussi un petit peu de faire quelque chose pour éviter que la population ne souffre plus.

Non arrêtez, vous êtes très désagréables, on dirait les deux vieux du Muppets Show, vous êtes chaque fois en train de faire des commentaires tout à fait désagréables, on ne vous entend pas, ce n'est même pas dans le PV et vous êtes chaque fois en train de dire des choses à la limite borderline, donc arrêtez, c'est vous qui avez un problème, pas nous.

**Mme la présidente :**

Monsieur Gypers s'il vous plaît, laissez parler Monsieur Gjanaj.

**M. Gjanaj :**

Donc je disais que vous êtes en train de cibler les associations et on a l'impression que c'est là que vous allez trouver les problèmes, mais ça fait des années et des années et je n'ai jamais dit que dans la législature précédente, on avait nettoyé quoique ce soit. J'ai simplement dit qu'on avait commencé une politique qui d'ailleurs continuait maintenant, qui consiste à aller dans les associations ou dans les locaux qui vendent de la drogue et je pense que c'est là qu'on aura beaucoup d'associations qui vendent de la drogue et si on veut parler des problèmes de la drogue, ça fait plusieurs années, d'ailleurs on a parlé du projet Ribeaupôle et ça fait plusieurs années qu'il y a encore le problème, et moi je préfère que les policiers aillent traiter ce problème qui est un problème essentiel pour toute une série de choses négatives qui arrivent à la commune, mais visiblement, là, nous sommes impuissants, on ne vient pas nettoyer. Mais qu'on vienne nettoyer Ribaucourt avec la drogue, qu'on nettoie ça, parce que ça fait des années que ça dure, mais qu'est-ce qui se passe pour que ça s'arrête, parce que la police est incompétente, le ministre Jambon, il ne veut pas nettoyer là-bas ? Mais qu'il commence par là et moi, je suis prêt à signer pour qu'il continue dans toute la commune, mais qu'il le fasse alors à Ribaucourt qui est le point de tous les méfaits, toutes les choses négatives, et s'il y a quelque chose qui se passe, même au niveau international, je suis sûr et certain qu'il y a un lien avec le trafic de drogue qui se passe à la rue de Ribaucourt, que comme par hasard on n'arrive pas à enrayer et je ne sais pour quelle raison ?

**Mme la présidente :**

Merci Monsieur Gjanaj, je pense que la bourgmestre a bien entendu.

Je donne encore la parole, mais très brièvement à Monsieur Ait Jeddig.

**M. Ait Jeddig :**

Mais écoutez, c'est un sujet très grave et très important, c'est vrai que l'heure est tardive, mais c'est très grave, ça concerne une grande partie de notre population, il y a des contrôles abusifs et ce, à cause de deux ou trois voyous qui sont passés par Molenbeek et quel est le lien qu'ils ont avec ces ASBL, avec les lieux de culte, ces voyous, alors qu'ils n'ont fait que passer par cette commune. Donc, il y a quelque chose de très grave et on a la volonté, selon moi, de vouloir jeter la suspicion sur toute la communauté musulmane d'ici et de toutes les communes, et c'est la même chose en France etc. Donc, il y a quelque chose de très grave qui est en train de se passer, on est en train de casser des relations et je pense que ça va nous concerner tous à un moment donné.

**Mme la présidente :**

Merci Monsieur Ait Jeddig.

La séance publique est levée.